

# Rennes dans la Deuxième Guerre mondiale

---

Dossier pédagogique enseignants



Archives de Rennes, 350 Fi 49



Novembre 2020

## Table des matières

Introduction.....	6
De la "drôle de guerre " à la "guerre éclair" .....	6
Rennes, ville occupée .....	6
Rennes, ville libérée .....	6
La vie quotidienne à Rennes.....	7
Une population qui se prépare.....	7
La "drôle de guerre" .....	7
La Bataille de France et la réalité de la guerre .....	7
Documents .....	8
doc 1 : Carte d'alimentation, 7 F 18.....	8
Doc 2 : Planche de tickets de rationnement en pain, 7 F 18 .....	9
Doc 3 : "Le doryphore menace vos cultures de pommes de terre", affiche, [1939 – 1945], 9 Fi 38 .....	10
Doc 4 : Lettre des élèves de l'école publique mixte de la Ville-ès-Durand au directeur de la rue Vanneau à Rennes, 4 L 634.....	11
Doc 5 : Liste des élèves réfugiés de l'école de la rue Vaneau à Rennes, 6 H 145.....	12
Doc 6 : "Circulaire, instruction et notes", brouillon préparatoire à l'hébergement des réfugiés, [s.d.], 6 H 10.....	13
Doc 7 : Plan des camps de réfugiés de Rennes, [1939], 6 H 13 .....	14
Doc 8 : Appel du maréchal de France, chef de l'État, affiche, 7 novembre 1940, 9 Fi 45 .....	15
Doc 9 : Plan d'organisation physique du service spécial de défense passive à Rennes, [1939], 1 Fi 192 .....	16
Doc 10 : Protection à prendre en cas d'attaque aérienne, défense passive, [1939], 6 H 20.....	18
Doc 11 : Rennes après les bombardements du 17 juin 1940, 350 Fi 187.....	19
Doc 12 : Communiqué de presse concernant le bombardement du 17 juin 1940 à Rennes, [juin 1940], 6 H 23 .....	20
Doc 13 : Rennes après les bombardements du 8 mars 1943, 350 Fi 49.....	21
Doc 14 : Correspondance reçue par Mme Chretien-Bricourt, 26 juin 1943, Archives de Rennes, don Pierre Tramonti, 10 Z 216.....	22
Doc 15 : La rue de Saint-Malo à Rennes après les bombardements du 29 mai 1943, 350 Fi 251 .....	23
Doc 16 : Procès-verbal d'identification des victimes du bombardement du 29 mai 1943, juin 1943, 6 H 61.....	24
Doc 17 et 18 : Correspondance de René Georget depuis un camp d'anciens prisonniers en Allemagne à l'intention du maire de Rennes, 4 juin 1944, 6 H 23 et Fiche de victime de guerre de	

l'enfant Monique Le Borgne, juin 1944, 6 H 66 .....	25
Occupation, répression et résistance .....	26
La France coupée en deux .....	26
L'occupation et les interdictions .....	26
Une France divisée .....	26
Documents .....	27
Doc 1 : Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, annexe de la convention IV de la Haye, 18 octobre 1907, 6 H 30 .....	27
Doc 2 : Plan de Rennes, 1942, 1 Fi 117 ( <i>élaboré par Kristian Hamon et réalisé par Nicolas Fleurance</i> ).....	28
Doc 3 : Lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine aux maires du département, 7 novembre 1941, 6 H 3029	
Doc 4 : Délibération du conseil municipal, 23 juin 1944, 1 D 179 .....	30
Doc 5 : Aryanisation des entreprises juives, arrêté préfectoral du 27 septembre 1941, 6 H 30... 31	
Doc 6 : Avis du commandant de la place de Rennes, 25 mai 1941, 9 Fi 8851.....	32
Doc 7 : "Principes de la Communauté", affiche, 1943, 9 Fi 48 .....	33
Doc 8 : "Jeune, pour toi, pour les tiens, pour nos prisonniers, exerce un bon métier en contribuant à la relève", affiche, 1942, 9 Fi 3563.....	35
Doc 9 : Ordre de la Feldkommandatur suite à un acte de sabotage, affiche, 1940, 9 Fi 127 .....	36
Doc 10 : Rapport du Commissaire de police de Rennes au préfet d'Ille-et-Vilaine, 5 décembre 1940, 6 H 38.....	37
Doc 11 : Lettre adressée au maire de Rennes par le secrétaire général des Jeunesses Populaires Françaises, 19 octobre 1942, 6 H 43 .....	38
Doc 12 : Arrêt de la cour Martiale, exécution de Marcel Brossier, affiche, 1940, 9 Fi 118 .....	39
Doc 13 : Liste de patriotes arrêtés et condamnés à mort le 10 mai 1944, 6 H 123 .....	40
La libération et l'après-guerre .....	41
De la bataille à la liesse populaire .....	41
Refonder la République pour en finir avec Vichy .....	41
Héritage et mémoire .....	41
Documents .....	42
Doc 1 : Le pont Jean-Jaurès, anciennement pont de Berlin, sur le quai Lamartine, détruit par une explosion, photographie, 4 août 1944, 350 Fi 49 .....	42
Doc 2 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 20 septembre 1944, 1 D 179.....	43
Doc 3 : La place de la mairie, photographie, 4 août 1944, 350 Fi 49.....	44
Doc 4 : Proclamation de Le Gorgeu, Commissaire régional de la République, affiche, 4 août 1944, 9 Fi 4 .....	45
Doc 5 : Avis public sur la remise des pigeons voyageurs, affiche, 4 août 1944, 9 Fi 8884 .....	47

Doc 6 : Rapports sur des individus soupçonnés de collaboration, [1944], 32 Z, fonds Foulon .....	48
Doc 7 : Lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine aux maires du département, [1944], 6 H 171.....	50
Doc 8 : Délibération du conseil municipal de Rennes concernant la dénomination de voies, 13 avril 1953, 1 D 188.....	51
Doc 9 : Vote d'un crédit d'acompte sur la cotisation de la ville de Rennes auprès du comité de "La voie de la Liberté", 5 octobre 1946, 6 H 177.....	52
Doc 10 : "Semaine nationale de l'enfance victime de la guerre et du nazisme", affiche, 1946, 9 Fi 2463.....	53
Doc 11 : Rapport sur les bâtiments municipaux endommagés pendant la guerre, 1947, 5 M 8 ..	54
Doc 12 : Liste des candidats du Mouvement Républicain Populaire (MRP) aux élections municipales de Rennes en 1953, 1 K 243 .....	56
Doc 13 : Mémorial de la résistance et de la déportation, 1975, 1248 W 9 .....	58
Doc 14 : Commémoration de l'armistice de 1945, diapositives, 1985, 301 Fi 854.....	59
Les affiches de propagande.....	60
La propagande au service de la lutte contre les alliés.....	60
La propagande vichyste pour un ordre nouveau .....	60
Le soutien à l'effort de guerre par le travail .....	60
La propagande anti-nazie, résistance et après-guerre .....	60
Documents .....	61
Doc 1 : "C'est l'anglais qui nous a fait ça !", affiche, 1940, auteur Théo Matejko, 9 Fi 44 .....	61
Doc 2 : "Son dernier espoir... "le blocus". Aurais-je assez....pour eux deux ?", affiche, [1940-1941], 9 Fi 35 .....	63
Doc 3 : "L'actualité photographique, service central du gouvernement de Vichy", affiche, [1942-1944], 9 Fi 39 .....	65
Doc 4 : "Femmes françaises !... Ces lignes ont été écrites pour vous", affiche, 1942, 9 Fi 42 .....	67
Doc 5 : "Jeune, pour toi, pour les tiens, pour nos prisonniers, exerce un bon métier en contribuant à la relève", affiche, 1942, 9 Fi 3563.....	68
Doc 6 : "Je travaille en Allemagne - Pour la relève, pour ma famille, pour la France - Fais comme moi !", affiche, 1942, 9 Fi 43.....	69
Doc 7 : "Pour la France nouvelle, souscrivez aux bons du trésor", affiche, [s.d.], auteur Jean Colin, 9 Fi 63 .....	70
Doc 8 : "Et lui ? Aidez-nous à lui trouver du travail quand il reviendra !", affiche, [s.d.], 9 Fi 37 .	72
Doc 9 : "Ils assassinent ! Enveloppés dans les plis de notre drapeau", affiche, vers 1941, 6 H 3674	
État des sources .....	76
Articles d'archives.....	76
État de guerre.....	76
Réquisitions militaires françaises .....	76

Séjour des troupes britanniques .....	76
Œuvres de guerre - cantines scolaires.....	76
Rationnement.....	76
Accueil des réfugiés .....	77
Défense passive .....	77
Bombardements.....	77
Sinistrés .....	78
Relations avec l'occupant.....	78
Recensement professionnel.....	78
Libération .....	78
Allocations.....	78
Publications officielles.....	79
Agriculture.....	79
Documents figurés .....	79
Photographies .....	79
Affiches.....	80
Plans .....	81
Témoignages oraux .....	82
Bibliographie .....	83

## Introduction

### De la "drôle de guerre " à la "guerre éclair"

Le 3 septembre 1939, suite à l'invasion de la Pologne par l'armée allemande, l'Angleterre puis la France déclarent la guerre à l'Allemagne. Les troupes mobilisées se regroupent alors près de la ligne Maginot à la frontière nord-est du pays. À Rennes, même si le conflit semble encore lointain, on se prépare. Alors que les usines d'armement tournent à plein régime, comme c'est le cas à l'Arsenal de Rennes, les premières mesures de rationnement sont prises et la défense passive prépare les habitants à d'éventuels bombardements...

Le 10 mai 1940, l'Allemagne engage le combat sur le front de l'ouest. Les armées alliées se retrouvent vite dépassées par la brutalité de l'assaut et par la supériorité technique des forces allemandes. C'est la débâcle. Le 22 juin, l'armistice entre la France et l'Allemagne est signé. Il entrera en vigueur le 25 juin, soit moins de deux mois après l'engagement armé entre les deux pays.

### Rennes, ville occupée

Le 18 juin 1940, alors que depuis Londres le Général de Gaulle lance son appel à la résistance, les Rennais assistent à l'entrée des troupes allemandes dans la ville. En zone occupée du fait de sa position stratégique, Rennes voit s'installer l'administration allemande. Commence alors l'occupation.

Pendant quatre ans, les Rennais vont être confrontés aux difficultés de la guerre : accueil des réfugiés, rationnement, restrictions, bombardements... L'unité nationale se fissure et les divisions apparaissent au grand jour entre ceux qui emboîtent le pas du régime de Vichy dans la voie de la collaboration, et ceux qui s'engagent dans la résistance contre l'occupant.

### Rennes, ville libérée

Le 6 juin 1944, les troupes alliées débarquent sur les plages de Normandie. Leur progression est rapide et, au début du mois d'août, l'armée américaine arrive à quelques kilomètres de Rennes. Après une bataille de trois jours, les Allemands en déroute quittent la ville. C'est sur des décombres mais dans la liesse populaire que la ville est libérée. Les nouvelles autorités issues de la résistance amorcent le difficile exercice de la reconstruction du pays et de la refondation d'une légitimité républicaine.

Les événements et les duretés de la Deuxième Guerre marquent profondément et durablement la société française. Son souvenir perdure par une volonté collective de se rappeler, de commémorer et de transmettre.

**Les archives constituent un matériau précieux et essentiel pour retracer les événements et toucher à la réalité de cette période exceptionnelle à tous points de vue. À travers une sélection de documents, nous vous proposons dans ce dossier d'analyser quatre grands thèmes : la vie quotidienne, les relations avec l'occupant (l'occupation, la répression et la résistance), la libération et l'après-guerre, et enfin la propagande.**

# La vie quotidienne à Rennes

## Une population qui se prépare

Avant même la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne le 3 septembre 1939 et l'ordre de mobilisation, le quotidien des Rennais se trouve fort éprouvé. Le contexte géopolitique tendu nécessite de mettre en place très tôt une défense passive pour protéger la population des risques de bombardements aériens. La ville de Rennes est considérée comme "point sensible en cas d'attaques aériennes". On met en place une organisation et des exercices sont réalisés au sein de la population pour en éprouver l'efficacité.

C'est tout un travail d'acculturation qui est réalisé auprès de la population afin de définir des comportements, des méthodes et des équipements. L'objectif est de réduire au maximum l'efficacité d'une attaque ennemie, en privilégiant la protection des personnes et des ressources. Cette défense passive est organisée d'après une instruction nationale dès septembre 1938, pour devenir opérationnelle un an plus tard.

## La "drôle de guerre"

À partir de septembre 1939, c'est l'entrée dans la "Drôle de guerre", une période quasiment dénuée de toute action militaire. Mais du côté des civils, le quotidien se trouve bouleversé avec l'ordre de mobilisation générale qui affecte l'économie locale et les vies de familles.

La municipalité impose très rapidement un système de rationnement afin de palier à de potentielles difficultés de ravitaillement.

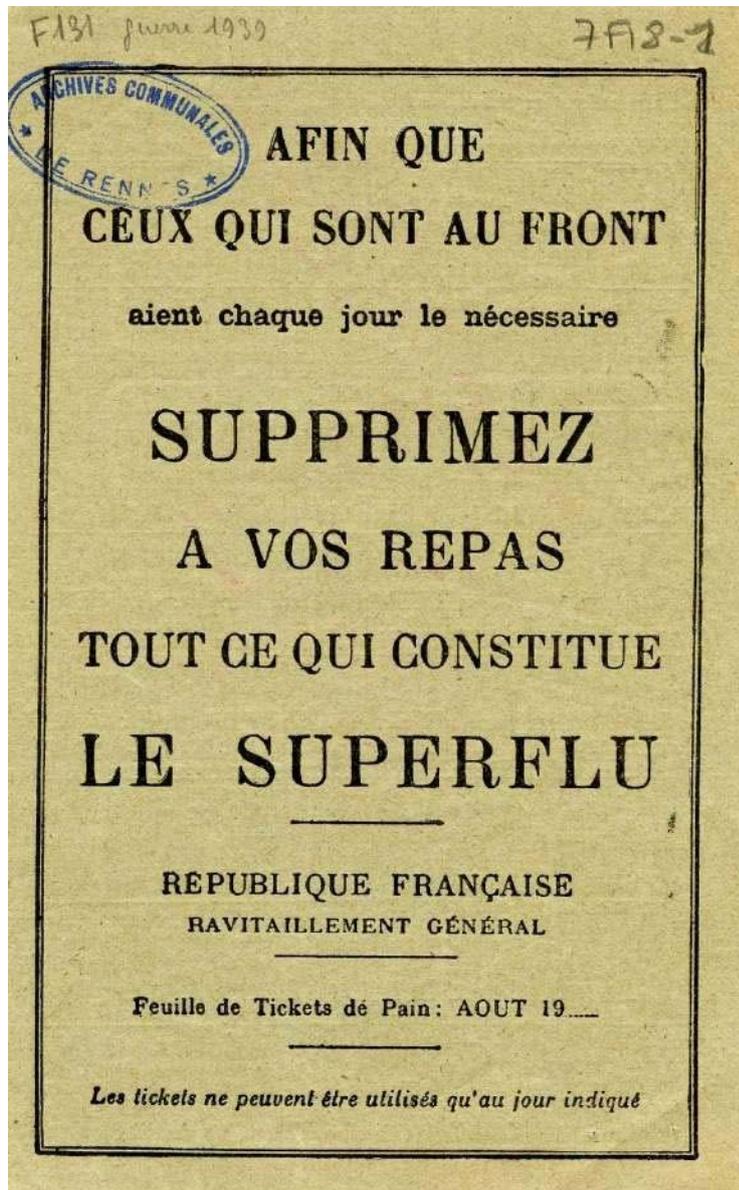
## La Bataille de France et la réalité de la guerre

Puis vient le temps de la Bataille de France. Impulsée par l'offensive allemande du 10 mai 1940, cette bataille mène à la débâcle de la France qui n'est pas assez préparée face à une armée allemande usant d'une stratégie militaire toute nouvelle alliant ses forces terrestres à ses forces aériennes. Le 22 juin de la même année, l'armistice est signé, divisant le territoire français en deux parties et entraînant de nouvelles restrictions au niveau de la circulation, de la communication mais aussi des échanges commerciaux.

C'est une véritable épreuve physique et psychologique, à laquelle s'ajoute la dure réalité de la guerre : l'accueil des réfugiés, les bombardements et la présence de l'occupant et les réquisitions.

## Documents

### Doc 1 : Carte d'alimentation, [1939 – 1945], 7 F 18,



Le rationnement se met en place dès le mois de mars 1940 pour répondre à une situation de pénurie provoquée par l'entrée en guerre de la France.

Les denrées alimentaires deviennent rares. Un système de cartes de rationnement est donc mis en place rapidement par les municipalités. C'est le Service du ravitaillement général qui gère ce système et contrôle les prix.

Ce système permet à chaque individu, en fonction de son âge et de son sexe, de bénéficier de l'essentiel pour vivre. Cela concerne tous les produits et aliments de première nécessité : denrées alimentaires, ravitaillement en céréales, pomme de terre, légumes secs, essence, vêtements etc.

C'est un système de répartition qui se veut équitable mais auquel il n'est pas simple de s'adapter. De nombreuses personnes favorisent alors la culture de leur potager ou sollicitent auprès de la mairie l'attribution de jardins familiaux, élèvent des animaux ou encore,

s'approvisionnent directement dans les campagnes avoisinantes. Dans les cuisines, le rutabaga et la chicorée remplacent bientôt la pomme de terre et le café...

D'autres moyens existent afin de se procurer des biens ou de la nourriture : le troc, mais aussi le "marché noir". Illégal et clandestin, ce dernier favorise l'enrichissement de certaines personnes qui tirent profit de la situation.

Dans cette carte de rationnement, le message insiste sur l'importance de se rationner individuellement en supprimant des repas "tout ce qui constitue le superflu". Il est intéressant de noter que l'objectif reste le collectif et surtout les soldats qui se trouvent au front. La gestion de la consommation individuelle devient alors un véritable soutien à l'effort de guerre.

## Doc 2 : Planche de tickets de rationnement en pain, [1939 – 1945], 7 F 18

Ce document, de petite taille est une planche de tickets de rationnement en pain. Ces planches se glissaient directement dans les cartes de rationnement. Chaque ticket représente un bon émis par le gouvernement pour permettre au titulaire d'obtenir ici 100 grammes de pain.

Ces tickets sont découpés par les commerçants. Ils sont délivrés par la mairie à chaque citoyen, en fonction de la catégorie à laquelle il appartient : E pour les nouveau-nés, J pour les jeunes, A pour les adultes, V pour les vieillards, etc.

Cependant, ces tickets ne se substituent pas au paiement dans les commerces.

Malgré la fin de la guerre en 1945, le rationnement alimentaire perdure jusqu'en 1949.

Chaque ticket quotidien de cette feuille correspond à 100 grammes de PAIN				Les tickets ne peuvent être utilisés qu'au jour indiqué			
31	100 grammes de PAIN	30	100 grammes de PAIN	29	100 grammes de PAIN	28	100 grammes de PAIN
AOUT		AOUT		AOUT		AOUT	
Songez à aller chercher votre Feuille de Tickets pour SEPTEMBRE				27	100 grammes de PAIN	26	100 grammes de PAIN
AOUT		AOUT		AOUT		AOUT	
24	100 grammes de PAIN	23	100 grammes de PAIN	22	100 grammes de PAIN	21	100 grammes de PAIN
AOUT		AOUT		AOUT		AOUT	
20	100 grammes de PAIN	19	100 grammes de PAIN	18	100 grammes de PAIN	17	100 grammes de PAIN
AOUT		AOUT		AOUT		AOUT	
16	100 grammes de PAIN	15	100 grammes de PAIN	14	100 grammes de PAIN	13	100 grammes de PAIN
AOUT		AOUT		AOUT		AOUT	
12	100 grammes de PAIN	11	100 grammes de PAIN	10	100 grammes de PAIN	9	100 grammes de PAIN
AOUT		AOUT		AOUT		AOUT	
8	100 grammes de PAIN	7	100 grammes de PAIN	6	100 grammes de PAIN	5	100 grammes de PAIN
AOUT		AOUT		AOUT		AOUT	
4	100 grammes de PAIN	3	100 grammes de PAIN	2	100 grammes de PAIN	1	100 grammes de PAIN
AOUT		AOUT		AOUT		AOUT	

**Doc 3 : "Le doryphore menace vos cultures de pommes de terre", affiche, [1939 – 1945], 9 Fi 38**



Afin de favoriser la culture individuelle des potagers, le ministère de l'agriculture organise une campagne de sensibilisation à un insecte destructeur : le doryphore.

L'affiche laisse une place conséquente au visuel, ce qui permet à chacun de l'identifier plus facilement : à l'état de larve, à l'état adulte et les ravages faits sur les plants.

C'est une véritable "traque" au doryphore menée par le service de la défense des végétaux. La pomme de terre est en effet un légume facilement cultivable aux très bonnes qualités nutritives, ce qui en fait un véritable atout en temps de guerre.

Les conseils donnés sont simples mais contraignants : ramassage systématique des insectes et traitement des plants à la bouillie arsenicale, fournie gratuitement par la ville de Rennes.

**Doc 4 : Lettre des élèves de l'école publique mixte de la Ville-ès-Durand au directeur de la rue Vanneau à Rennes, 4 L 634**

Les restrictions en produits alimentaires sont plus dures en ville qu'à la campagne. C'est dans ce contexte que les élèves de l'école publique mixte de la Ville-ès-Durand prennent la décision de faire profiter de leurs bons d'approvisionnement en beurre et en confitures leurs camarades de l'école de la rue Vanneau à Rennes.

La trace manuscrite de ce geste de solidarité reste très émouvante. D'autant qu'elle émane d'enfants qui sont confrontés dès leur plus jeune âge à la réalité de la guerre. L'écriture est enfantine, écrite de la main de Monique Touanel qui se présente comme la représentante de ses camarades.

Les élèves de l'Ecole publique mixte de la Ville ès  
Durand à Monsieur le Directeur de la rue Vanneau à  
Rennes.

Monsieur le Directeur.

Nous avons reçu deux bons d'approvisionnement  
en beurre et confitures, mais nous pensons que nos  
petits camarades nécessiteux qui fréquentent votre  
école seront heureux de se partager ces denrées que  
nous trouvons facilement en campagne.

Aussi nous vous prions d'accepter ce modeste  
don et d'agréer à Monsieur le Directeur, l'expression  
de nos sentiments respectueux.

la Ville ès Durand le 15 juin  
pour mes camarades:

Monique Touanel

## Doc 5 : Liste des élèves réfugiés de l'école de la rue Vaneau à Rennes, 6 H 145

Ecole publique de la rue Vaneau  
Enfants réfugiés fréquentant  
actuellement l'école

Nom.	Adresse à Rennes	Venant de
Basséet Robert	22 rue Marcou	Leday
Bérot André *	36 rue Bletteré	Clamart
Bitault Alexandra	13 av. du Mail	Malakoff
Boscher Louis	a La Croix Rouge	Amouville-le Grosne
Caselash Fernand	rue de Redon	Paris
Chevalier André	70 av. du Mail	Reims
Eoy Françoise	a Segrignac route d'Arbonne	Paris 18 <sup>e</sup> du Bas
Eoy Albert	présentait lacune au début de l'année	id
Koller Gaston	refugie - 4 rue de la Cour	5 <sup>e</sup> Strasse du Rouvray
Koller Irwin		id
Magnolatte Roland	146 r. Brest	Vitry
Méssa Claude	33 r. Papin	La Ferté s/ Aube
Morelle Jules *	18 <sup>e</sup> Cleunoy	Noisy l'éc.
Saout Jacques	83 av. du Mail	Paris
Eoumelier Albert *	32 15 <sup>e</sup> Voltaire	Vitry
Vanhee Guy	17 rue Duclos	Paris

En réponse au document précédent, cette liste recense les élèves réfugiés fréquentant l'école de la rue Vaneau de Rennes. Voici sûrement un exemple des "nécessiteux" dont parle Monique Touanel dans sa lettre.

L'accueil des réfugiés à Rennes s'organise dès le mois de mai 1940, par l'intermédiaire du Service départemental des Réfugiés qui se trouve au n°2 de la rue Martenot à Rennes. En Ile-et-Vilaine, on accueille les réfugiés en provenance notamment des départements du Nord, de la Seine, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne ou encore des Ardèche, mais aussi de pays voisins comme la Belgique, la Hollande et le Luxembourg.

Ce service alloue aux réfugiés une somme d'argent quotidienne (6 francs pour les enfants au-dessous de 13 ans et 10 francs pour les autres) pour subvenir à leurs besoins. La plupart d'entre eux arrivent en ville dans le dénuement le plus total.

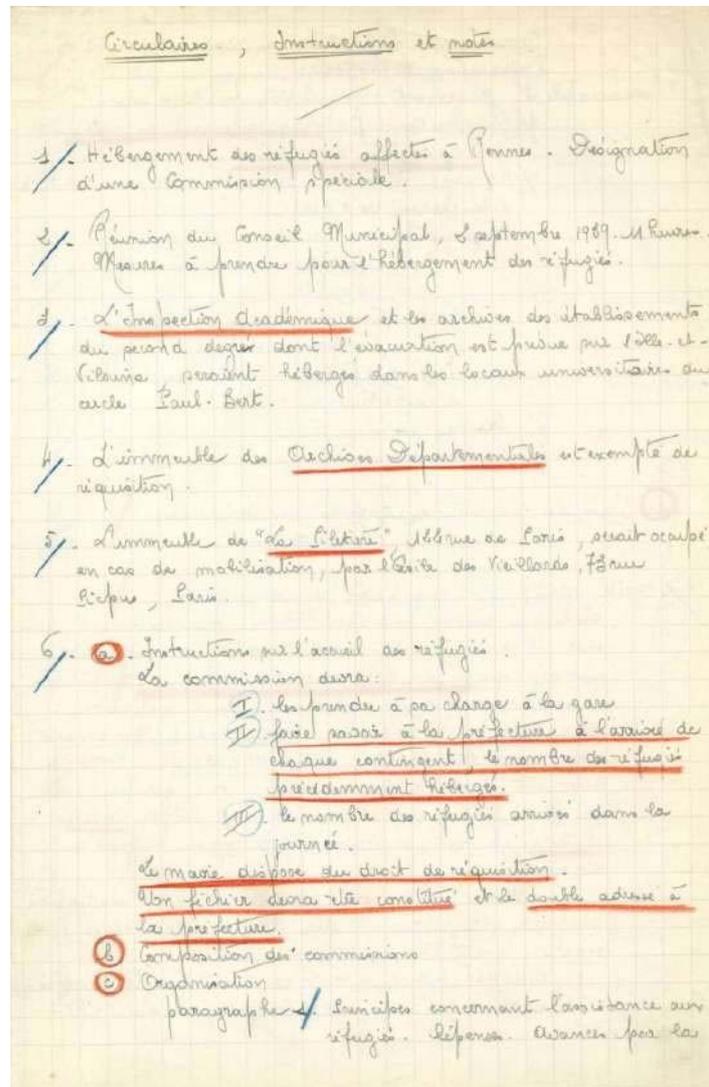
Des listes sont donc rapidement dressées pour tenir informées les familles du lieu de vie et de l'état de santé de leurs proches réfugiés, via le Comité de la Croix-Rouge Française des départements concernés.

## Doc 6 : "Circulaire, instruction et notes", brouillon préparatoire à l'hébergement des réfugiés, [s.d.], 6 H 10

Très rapidement, au vu de l'ampleur des exodes, les maires d'Ille-et-Vilaine sont sollicités par le préfet, Désiré Jouanny, pour trouver des solutions d'hébergement pour les réfugiés.

À Rennes, une organisation de crise se met progressivement en place. Première étape : la désignation d'une commission spéciale. Puis vient le temps de la discussion en conseil municipal. Et enfin, vient l'étape du listing des différents bâtiments publics et de leur probable fonction dans les semaines à venir.

Comme cela est précisé dans le document, la mairie dispose d'un droit de réquisition sur les bâtiments publics (hôtels, usines non utilisées, écoles, salles de réunion, etc.) et logements, car, à défaut de solution, les réfugiés peuvent être placés directement chez l'habitant. Dans les campagnes, l'accueil des réfugiés permet parfois de contribuer au remplacement des hommes mobilisés. Au printemps 1940, l'arrivée massive de réfugiés sur Rennes nécessite la participation des Rennais à leur hébergement, sollicités par le maire par voie d'affichage et de presse.



La ville de Rennes, comme toutes les autres grandes villes de France s'est préparée à cette situation. Une instruction du Ministère de l'intérieur, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1938, traite déjà de l'organisation du Service des Réfugiés. Au-delà de l'hébergement, d'autres problématiques y sont traitées, notamment celles du ravitaillement, de l'hygiène, du travail et de la main-d'œuvre.

## Doc 7 : Plan des camps de réfugiés de Rennes, [1939], 6 H 13

Dès le mois de septembre 1939, la ville de Rennes recense les locaux inhabités ainsi que les terrains sur lesquels est projetée la construction de camps pour accueillir les réfugiés. Des arrêtés sont pris le 30 septembre 1939, afin de désigner les architectes en charge des travaux de construction de ces baraquements : Ernest Rual, Pierre Derrouch et Charles Rallé.



Les principaux camps sont construits dans la partie sud-ouest de Rennes. C'est une partie de la ville encore très peu urbanisée, du fait de son éloignement du centre-ville, mais aussi du fait de sa séparation physique du reste de la ville créée par la voie de chemin de fer. On y trouve notamment les camps de Cleunay, de la Guérinais, de Verdun, du Blosne et de la Marne.

Certains de ces camps sont utilisés pendant l'occupation, par l'armée allemande, en camps de prisonniers. C'est notamment le cas du camp de la Guérinais.

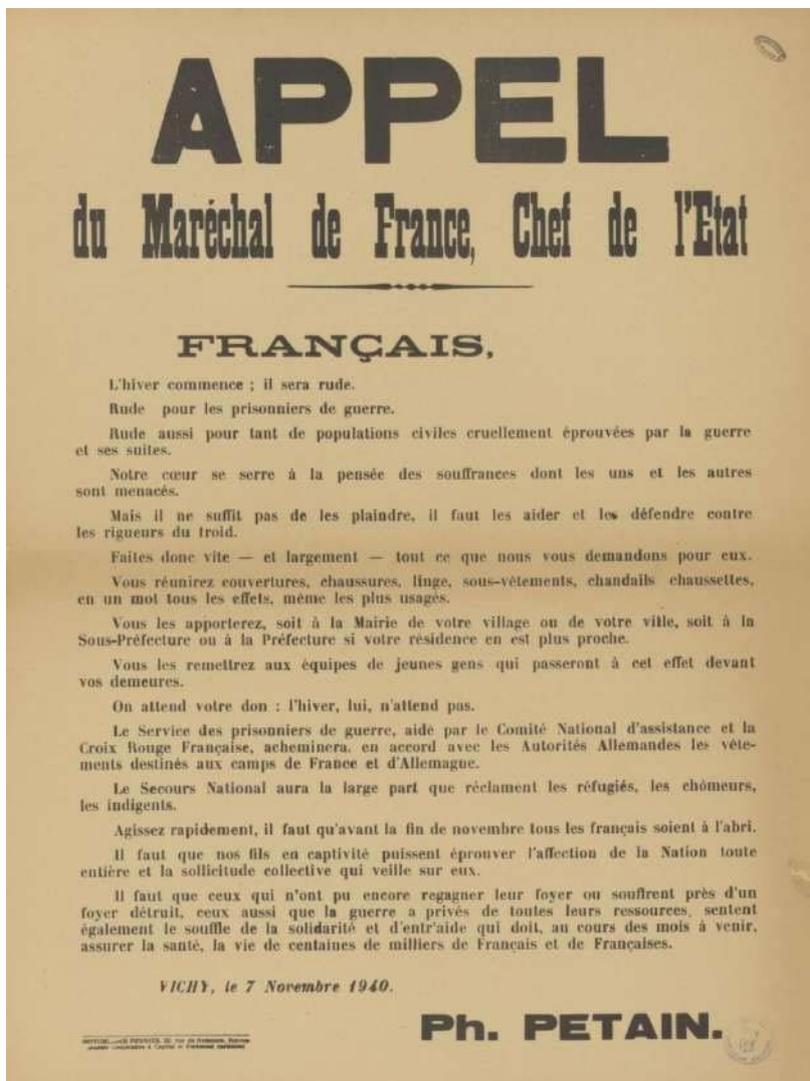
Ces aménagements provisoires ont tendance à perdurer dans le temps, avec des fonctions qui peuvent varier. Le camp de la Guérinais accueille après la guerre, des travailleurs étrangers. Les camps du sud de la ville de Rennes font l'objet de grandes opérations d'urbanisme à partir des années 1970.

**Doc 8 : Appel du maréchal de France, chef de l'État, affiche, 7 novembre 1940, 9 Fi 45**

Cette affiche présente un appel du maréchal Pétain, chef de l'État français depuis le 11 juillet 1940, à destination des Français, clairement identifiés dès la première ligne.

La première partie est écrite au présent de l'indicatif. Elle fait un état de la situation des prisonniers de guerre et des civils victimes de la guerre, à l'entrée d'un hiver assez rude.

Le ton se veut très paternaliste et moralisateur ("Mais il ne suffit pas de les plaindre") et impose de ce fait des solutions. À partir de ce moment, c'est un futur de l'indicatif qui est utilisé, afin d'imposer une action. Les français sont ainsi sollicités à donner linge, couvertures ou vêtements d'hiver, même usagés.



La troisième partie utilise à nouveau le présent de l'indicatif comme pour clore le débat ("On attend votre don : l'hiver, lui, n'attend pas.") Cela permet d'apporter des précisions à cette démarche de dons jugée prioritaire ("agissez rapidement", "il faut").

La tonalité paternaliste se réimpose dans cette conclusion empruntant au registre de l'émotion : "éprouver l'affection", "solidarité", "entraide". Cela donne le sentiment d'une certaine culpabilité pour ceux qui ne répondraient pas favorablement à cet appel.

Cet appel est daté du 7 novembre 1940, à peine un mois après la remise des pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

## **Doc 9 : Plan d'organisation physique du service spécial de défense passive à Rennes, [1939], 1 Fi 192**

Ce plan, très probablement réalisé au début de la guerre, en 1939, présente l'organisation physique de la défense passive sur la ville de Rennes.

La défense passive est une notion qui apparaît dans les années 1930. Elle consiste à mettre en place des moyens de protection des civils en temps de guerre. Contrairement à une défense de type "offensive", la défense passive prône l'organisation et la pratique collective de protection "passive" face à l'ennemi.

La ville de Rennes est ainsi divisée en 4 secteurs, correspondant aux différents cantons :

- Secteur n° 1 : canton nord-ouest
- Secteur n° 2 : canton sud-ouest
- Secteur n° 3 : canton sud-est
- Secteur n° 4 : canton nord-est

Chacun de ces secteurs est lui-même divisé en un certain nombre d'îlots d'une surface d'autant plus faible que la population en est plus dense. On compte à Rennes un total de 132 îlots.

Dès la déclaration de guerre, la Compagnie de défense passive met à la disposition du maire de Rennes, du personnel militaire afin d'avoir les moyens humains nécessaires, notamment pour la formation des équipes d'îlots. Celles-ci sont composées de :

- 1 chef d'îlot (qui relève directement de son chef de secteur) ;
- 3 membres pour l'équipe de surveillance ;
- 3 membres pour l'équipe de protection ;
- 1 cycliste pour la liaison de l'îlot et du secteur.

Ce plan permet de voir que chaque secteur comporte une organisation décisionnaire, militaire et sécuritaire (chef de secteur, équipe militaire et postes de guet), ainsi qu'une organisation sanitaire (postes de secours, postes de lavages, hôpitaux chirurgicaux, hôpital Z). Chaque entité est localisée sur le plan à l'aide de pictogrammes renvoyant à une légende.

Les bâtiments en rouge semblent être les bâtiments pouvant servir d'abris en cas de bombardement.

Ce plan nous permet de mesurer la force déployée pour la défense passive et, par conséquent, la protection des Rennais. Elle permet de visualiser la répartition des moyens et de pointer les zones les plus fragiles.

Ce document permet surtout aux membres de la défense passive d'être réactifs en cas de bombardements. Ils sont identifiés d'un brassard jaune marqué D.P. en lettres noires, ce qui leur permet de circuler librement en ville pendant les alertes.

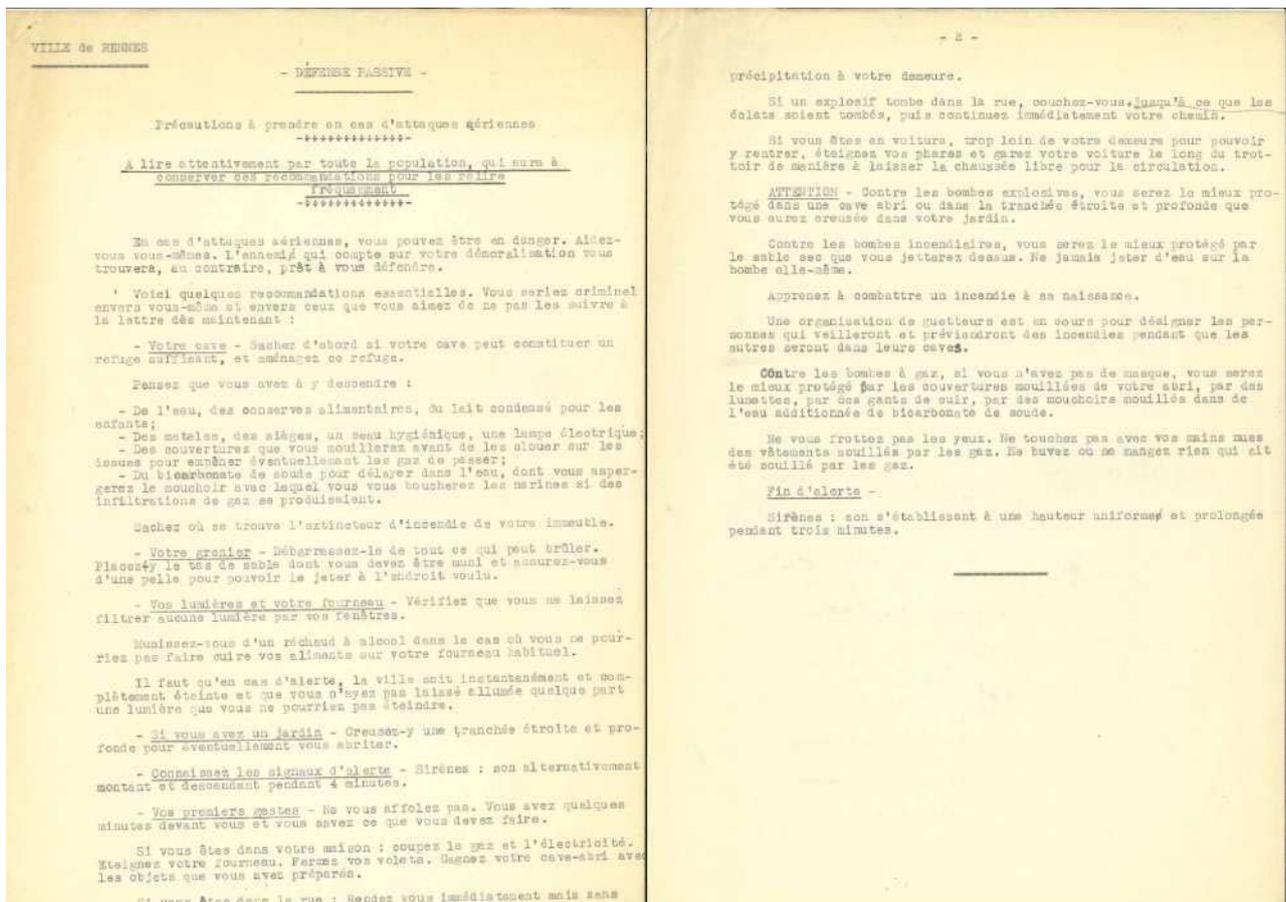


## Doc 10 : Protection à prendre en cas d'attaque aérienne, défense passive, [1939], 6 H 20

Des exercices sont régulièrement réalisés à Rennes depuis le mois de juin 1939 pour préparer la population en cas de bombardement.

Les Rennais sont avertis par voie de presse, d'affichage ou de radio. L'une des principales tâches des membres de la défense passive, au-delà de la mise en place d'un réseau de surveillance et d'alerte et de gestion des abris, c'est d'informer et de sensibiliser la population sur la conduite à tenir en cas d'alerte : extinction des feux, savoir se diriger vers l'abri le plus proche, savoir utiliser des moyens de protection individuelle en cas d'attaque chimique comme le masque à gaz, etc.

C'est tout un travail d'acculturation qui est réalisé auprès de la population afin de définir des comportements, des méthodes et des équipements. L'objectif est de réduire au maximum l'efficacité d'une attaque ennemie, en privilégiant la protection des personnes et des ressources. Cette défense passive est organisée d'après une instruction nationale dès septembre 1938, pour devenir opérationnelle un an plus tard.



## Doc 11 : Rennes après les bombardements du 17 juin 1940, 350 Fi 187

La "drôle de guerre" prend fin avec l'offensive allemande du 10 mai 1940 dont l'objectif est la percée de Sedan. On entre alors dans la Bataille de France, profondément marquée par une nouvelle tactique militaire, le Blitzkrieg. Cette tactique offensive déployée par l'armée allemande s'appuie sur la complémentarité des forces motorisées, terrestres et aériennes, dans l'optique de déstabiliser l'ennemi par la rapidité et la force de l'action. C'est donc l'action cumulée de la Wehrmacht et de la Luftwaffe qui contribuent à la rapide avancée allemande : en un peu plus d'un mois, le 14 juin 1940, Paris est envahie, se déclarant "ville ouverte" afin de limiter les destructions.

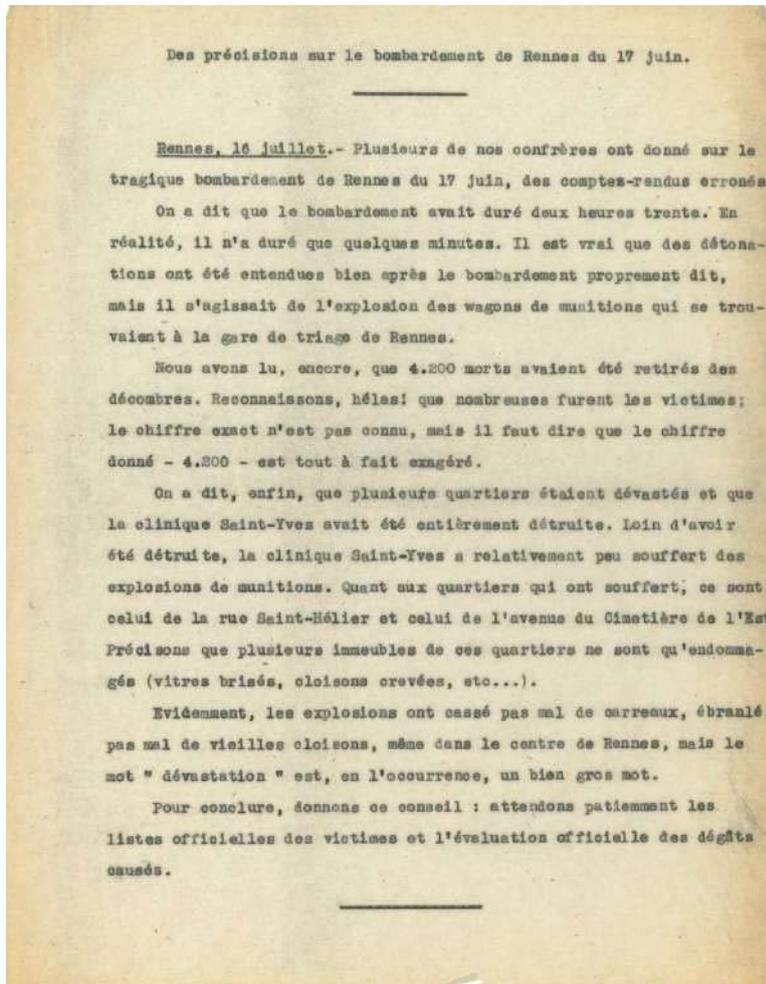
Trois jours après, le 17 juin 1940, un groupe de chasseurs allemands survole la ville de Rennes et bombarde la gare de triage de la plaine de Baud.

Près de cent vingt bombes sont larguées sur la cible, attaquée à basse altitude, et où se trouvaient quinze trains de marchandises et de passagers, notamment des réfugiés venant du nord, des soldats blessés et des soldats français de retour de l'Angleterre. Parmi ces trains se trouve un train chargé de plusieurs tonnes de mélinite, un explosif redoutable. L'explosion pulvérise le train ainsi que les convois placés sur les voies parallèles, créant une excavation de 80 mètres de long sur 20 mètres de larges et 5 mètres de profondeur.



Ce premier bombardement de la ville constitue une véritable catastrophe humaine avec de très nombreuses victimes : des réfugiés de Lisieux, des soldats français des 203<sup>e</sup> et 212<sup>e</sup> d'artillerie lourde divisionnaire venant des Flandres, des soldats anglais du Royal Engineer, des artilleurs des 64<sup>e</sup> et 222<sup>e</sup> d'artillerie lourde divisionnaire, de la 53<sup>e</sup> division d'infanterie. Le travail de ré-inhumation et d'identification des corps au cimetière de l'Est en 1941 permet d'établir un chiffre de l'ordre du millier de morts.

## Doc 12 : Communiqué de presse concernant le bombardement du 17 juin 1940 à Rennes, [juin 1940], 6 H 23



Le bombardement du 17 juin 1940 intervient en pleine débâcle militaire et civile puisque les armées allemandes avancent très rapidement vers l'ouest du pays. La prise de Rennes leur ouvre les portes de la Bretagne. Le même jour, à 12h30, le maréchal Pétain annonce sa demande d'armistice. Le lendemain, le 18 juin, de Gaulle lance son célèbre appel à la mobilisation et à la résistance.

Le 18 juin est une date importante également pour les Rennais car c'est l'entrée de l'armée allemande et le début de l'occupation de la ville.

Les événements s'enchaînent et le 22 juin, l'armistice est signé entre le gouvernement du maréchal Pétain et le Troisième Reich, établissant les conditions de l'arrêt des combats et de l'occupation allemande.

La presse nationale s'empare du bombardement en le décrivant et en en précisant les dégâts humains et matériels. Cependant, ce document montre que les informations diffusées ne convenaient pas à la municipalité car on est face à un communiqué de presse établi dès le mois de juillet qui rectifie ces informations.

Trois éléments sont notamment rectifiés : la durée des bombardements, qui a pu être annoncée comme ayant duré près de 2h30, le nombre de victimes civiles "tout à fait exagéré", et enfin les dommages causés dans la ville qui passent de quartiers dévastés à une localisation restreinte à la plaine de Baud.

Ce communiqué de presse montre que le traitement médiatique a pu être parfois "dépassé" par la rapidité et l'intensité des événements. Que ce soit à des fins stratégiques ou uniquement pour rétablir la vérité, ce document prouve le décalage entre l'administration et la presse.

## Doc 13 : Rennes après les bombardements du 8 mars 1943, 350 Fi 49

Ce n'est qu'à partir de février 1943 que les Rennais se trouvent confrontés aux bombardements alliés.



Les 18 et 26 février 1943, l'aviation britannique bombarde la rue de Lorient et touche sa cible : les dépôts de la kriegsmarine, un important centre d'avitaillement en équipements vitaux pour les sous-marins basés sur les côtes atlantique ou sur celles de la Manche.

Mais en mars 1943, le bombardement allié américain de l'United States Air Force (USAF) tourne au drame. Le lundi 8 mars 1943, l'aviation américaine déverse plusieurs centaines de bombes sur la gare de triage et ses installations ferroviaires. Mais, les bombes touchent également des lieux civils dont le Champs-de-Mars où se déroule la foire, plusieurs artères de la ville et un entrepôt appartenant à la société l'Économique.

Selon un procès-verbal du commissaire central de police de la ville de Rennes, en date du 8 mars 1943, les quartiers les plus atteints sont le Foyer rennais, le Sacré-Cœur, le Colombier, le Champs-de-Mars, le boulevard de la Liberté, la gare Saint-Hélier, la rue Lucien-Decombe, les entrepôts de la société l'Économique, la rue Monseigneur-Duchesne, la plaine Saint-Hélier,

l'avenue du cimetière de l'Est, les quartiers de Chateaugiron et Adolphe-Leray.

Ces dommages collatéraux en font le bombardement le plus meurtrier de Rennes.

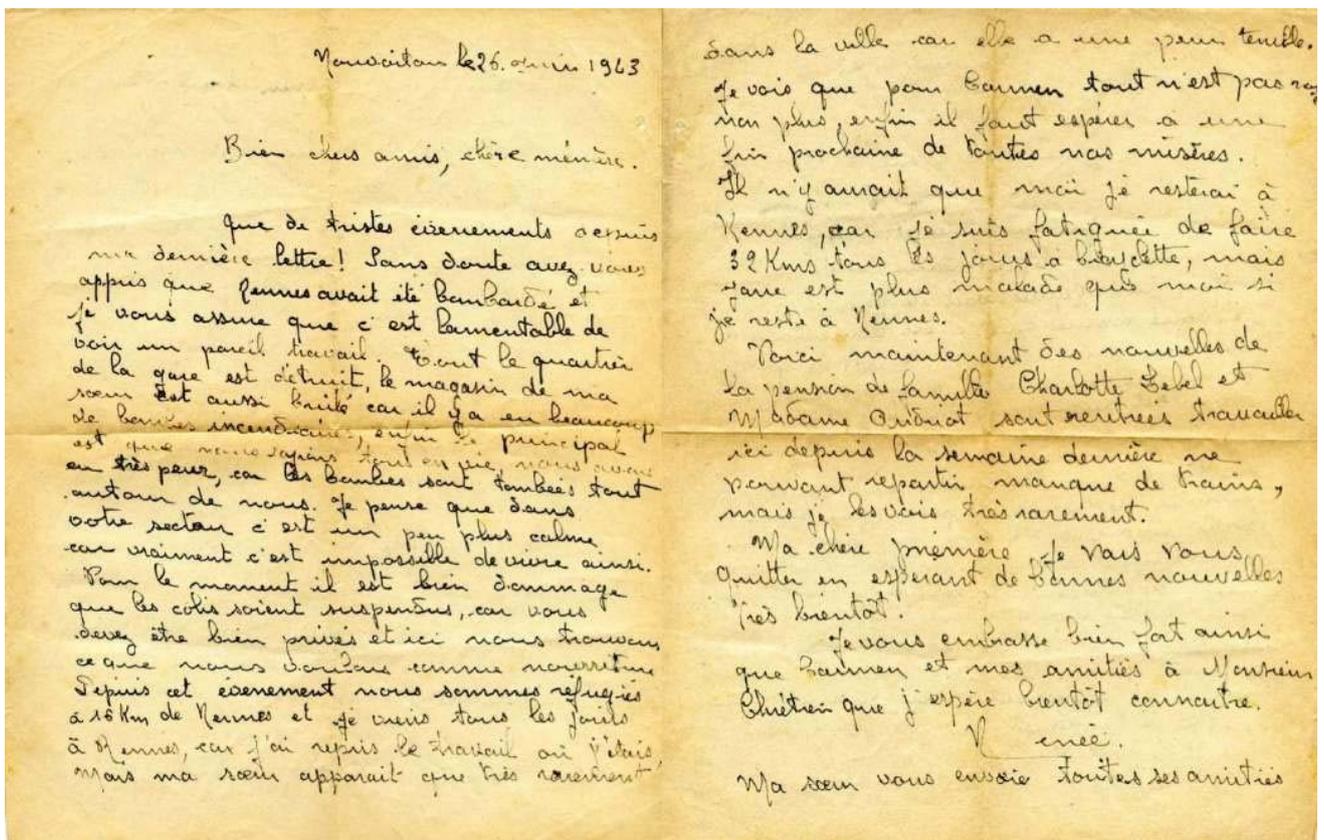
Centre trente-cinq colonnes de bombes sont déversées en moins de huit minutes, des bombes incendiaires et des bombes à retardement. Ce bombardement permet de bloquer le trafic ferroviaire pendant près de quatre jours. Rennes est en effet considéré comme une clé stratégique du réseau ferroviaire de Bretagne, ce qui crée une certaine désorganisation générale.

Le bilan humain et matériel est très élevé : 274 civils tués, 172 civils blessés, 137 immeubles détruits et 2568 immeubles endommagés.

**Doc 14 : Correspondance reçue par Mme Chretien-Bricourt, 26 juin 1943,  
Archives de Rennes, don Pierre Tramonti, 10 Z 216**

Cette lettre fait partie d'un ensemble de quatre lettres (1943-1944) qui évoque plusieurs aspects de l'histoire d'une famille rennaise durant la guerre.

Dans cette lettre destinée à sa grand-mère, une femme en activité évoque le bombardement de mars 1943, qui a détruit le quartier de la gare, dont le magasin de sa sœur. L'usage des bombes incendiaires installe une peur constante dans la famille. Le danger a contraint l'autrice à se réfugier à 16 km de Rennes puis, en 1944, à 28 km : les allers-retours quotidiens la fatiguent. La circulation est difficile, le ravitaillement se fait mal : la lassitude est palpable.



## **Doc 15 : La rue de Saint-Malo à Rennes après les bombardements du 29 mai 1943, 350 Fi 251**

Un peu plus de deux mois après le premier bombardement allié, un nouveau (américain) a lieu le 29 mai 1943 en fin d'après-midi.



C'est à nouveau les sites stratégiques qui sont ciblés : les dépôts de la kriegsmarine (important centre d'avitaillement en équipements vitaux pour les sous-marins basés sur les côtes atlantique ou sur celles de la Manche) et le "Pi Park", tous deux situés rue de Lorient.

La cible n'est pas atteinte et les bombes touchent des zones résidentielles dans la partie nord de Rennes : la rue de la Pompe, l'église et la rue Saint-Martin, le cimetière du nord et son avenue, la rue d'Antrain, le boulevard de Volney, la rue du Bois-Rondel, le Thabor, la rue Nantaise, le Mail, les rues entourant la place de Bretagne, la rue de Brest, les jardins du Grand Séminaire et le boulevard Marboeuf.

La propagande allemande s'empresse de se saisir de ces erreurs alliées pour tenter de retourner l'opinion publique contre ces derniers.

Suite à ce bombardement, le maréchal Pétain adresse ses condoléances à la ville et près d'un tiers de la population se réfugie à l'extérieur de la ville, la plupart des établissements scolaires sont évacués.



**Doc 17 et 18 : Correspondance de René Georget depuis un camp d'anciens prisonniers en Allemagne à l'intention du maire de Rennes, 4 juin 1944, 6 H 23 et Fiche de victime de guerre de l'enfant Monique Le Borgne, juin 1944, 6 H 66**

Suite aux divers bombardements de la ville de Rennes, des élans de solidarité en faveur des victimes de guerre se multiplient : aides financières, propositions d'adoption, ou encore comme ici parrainages d'orphelins dans le besoin.

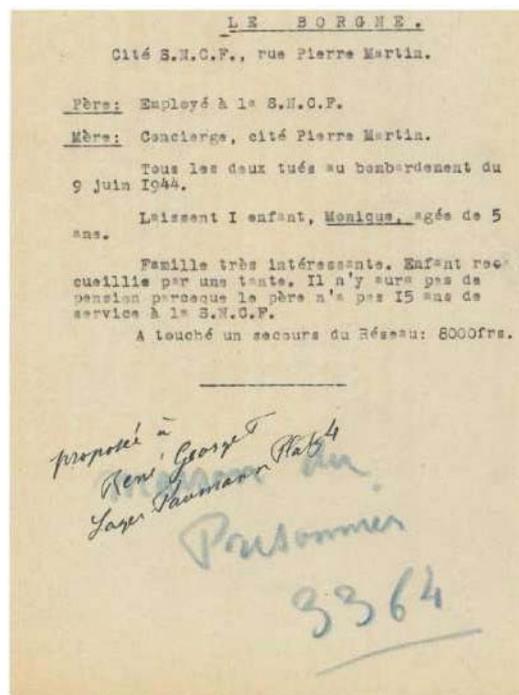
Lorsque René Georget écrit au maire de Rennes, il se trouve encore dans un camp en Allemagne. Il précise à la fin de sa lettre que ce camp ne "se compose que d'anciens prisonniers". Il est le porte-parole de ses camarades qui se proposent de verser à un enfant victime de la guerre, le fruit de leur cagnotte mensuelle.

C'est Monique Le Borgne qui est proposée comme filleule pour le camp de René Georget. On apprend sur sa fiche administrative que cette enfant, âgée de cinq ans, a perdu ses deux parents lors du bombardement allié (anglais) de la nuit du 8 au 9 juin 1944.

Ce bombardement fait suite au débarquement de Normandie, et participe par conséquent de la stratégie militaire de libération des villes de France : les axes stratégiques sont visés, notamment les voies de communication, afin de limiter les mouvements ennemis vers les zones de bataille.



postérieurement digne d'intérêt et nécessaire  
Vous voudrez bien nous indiquer l'adresse exacte  
de la personne ayant cet enfant à charge et à laquelle  
nous pourrions adresser le montant de notre collecte  
mensuelle soit environ 100 RM. (1.000 F). Le montant  
devra servir aux besoins matériels de l'enfant,  
pourrair à son instruction, et, le cas échéant, le solder  
placé sur un livret de caisse d'épargne à son nom.  
Nous nous adresserons, en nous répondant rapide-  
ment à l'adresse suivante: R. Georget Lager  
Paumann Platz 4 Salzburg Lehen (Deutschland) (168)  
Veuillez noter que notre camp se compose uniquement  
d'anciens prisonniers ayant bénéficiés de la tran-  
sformation.  
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos  
bien sincères salutations.  
R. Georget



# Occupation, répression et résistance

## La France coupée en deux

Le 22 juin 1940, les représentants du III<sup>e</sup> Reich et le gouvernement français signent un armistice qui met fin aux hostilités entre la France et l'Allemagne. La France est alors divisée en deux zones. Le nord et l'ouest du pays sont occupés alors que le sud-est demeure une zone libre. Ce découpage peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la volonté d'occuper Paris, l'exploitation des usines du nord et la maîtrise du littoral.

De par sa situation stratégique à proximité des côtes bretonnes, Rennes se retrouve en zone occupée.

## L'occupation et les interdictions

Alors que l'Allemagne installe son administration militaire dans les provinces occupées, le régime de Vichy, nouveau gouvernement de la France, s'engage dans la voie de la collaboration d'état. À l'échelle des territoires comme la Bretagne et l'Ille-et-Vilaine, c'est la collaboration administrative qui se met en place par l'entremise des préfets nommés par le nouveau régime.

L'idéologie de l'occupant se transpose ainsi en zone occupée et avec elle, toutes les exactions xénophobes et antisémites.

Pour les Rennais commencent alors le temps des interdictions décidées par les occupants : couvre-feu, réquisition des armes et des moyens de communication... Il s'agit de mettre en place un contrôle systématique de la population et ainsi d'éviter les mouvements de rébellion ou constitution de groupes de résistants.

## Une France divisée

À Rennes comme ailleurs, la majorité de la population exprime ponctuellement son hostilité mais choisit de faire profil bas.

D'autres s'engagent dans des voies plus extrêmes.

Les collaborateurs suivent le Maréchal Pétain et coopèrent avec l'occupant. Les résistants, quant à eux, répondent à l'appel lancé par le Général de Gaulle le 18 juin 1940, et s'engagent dans la lutte armée. Leurs réseaux s'organisent et leurs actions se multiplient à mesure que la traque et la répression de l'occupant, secondé par les collaborateurs, se fait plus féroce.

Ces choix et ces divisions violentes marquent alors profondément la société française jusqu'à la libération.

## Documents

### Doc 1 : Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, annexe de la convention IV de la Haye, 18 octobre 1907, 6 H 30

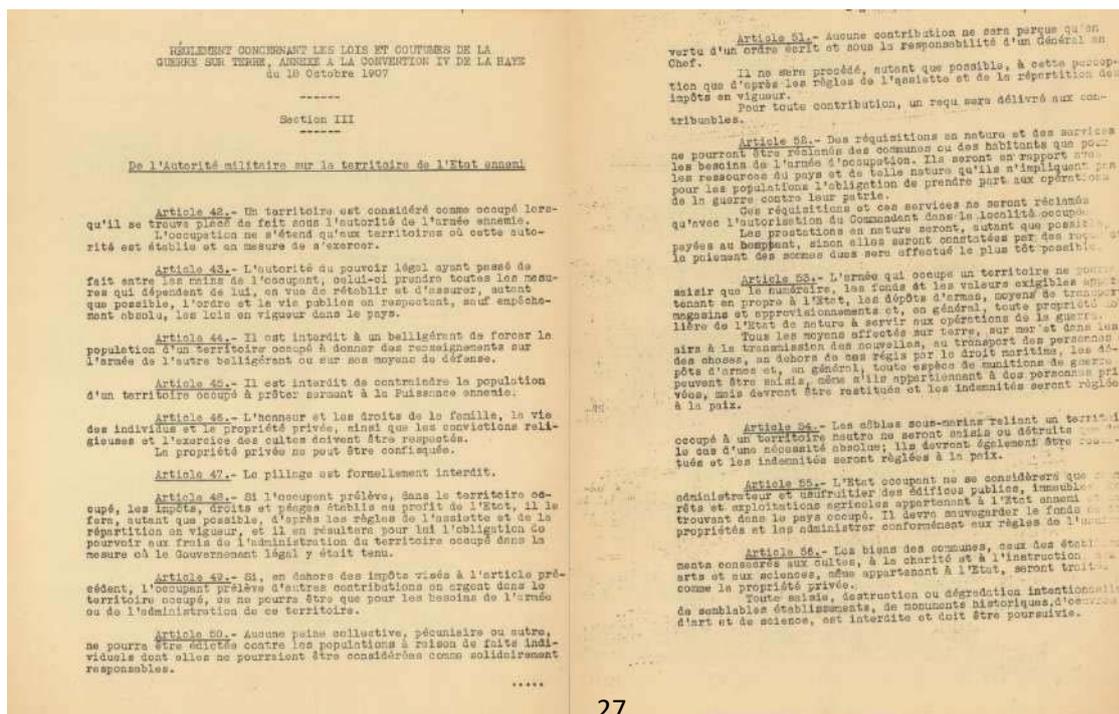
Le 18 juin 1840, alors que le général de Gaulle lance son célèbre appel depuis Londres, l'armée allemande entre dans Rennes et installe son administration. C'est le début de l'occupation à Rennes alors que l'armistice ne sera signé que le 22 juin. Cette précocité rappelle que l'occupation de la Bretagne est un enjeu stratégique tout au long du conflit (*proximité de l'Angleterre, surveillance des côtes et des voies maritimes*).

Rennes devient le siège d'une Feldkommandantur, une unité de commandement à l'échelle d'un département. L'occupation est régie par la Convention de La Haye de 1907 qui la définit en ces termes : « un territoire est considéré comme occupé lorsqu'il se trouve placé de fait sous l'autorité de l'armée ennemie » (art.42)

La convention de La Haye vise dans un premier à garantir certains droits pour les populations des territoires occupés :

- Interdiction pour l'occupant de forcer les habitants à donner des informations sensibles (art. 44)
- Interdiction pour l'occupant de forcer la population à prêter serment à l'occupant (art. 45)
- Respect des convictions religieuses, de la liberté de culte ou encore de la propriété privée (art. 46)

Elle autorise cependant l'occupant à prélever de nouveaux impôts (art. 47) ou à effectuer des réquisitions au profit de son armée (art. 52). Cette convention revêt une importance capitale puisque durant les quatre années de l'occupation à Rennes, la municipalité rennaise s'évertue à la faire respecter pour limiter les difficultés engendrée par l'occupation pour les populations locales.



## Doc 2 : Plan de Rennes, 1942, 1 Fi 117 (élaboré par Kristian Hamon et réalisé par Nicolas Fleurance)

Ce document est un plan de la ville de Rennes de 1942, où ont été localisés les différentes administrations allemandes ainsi que les principaux mouvements collaborationnistes.

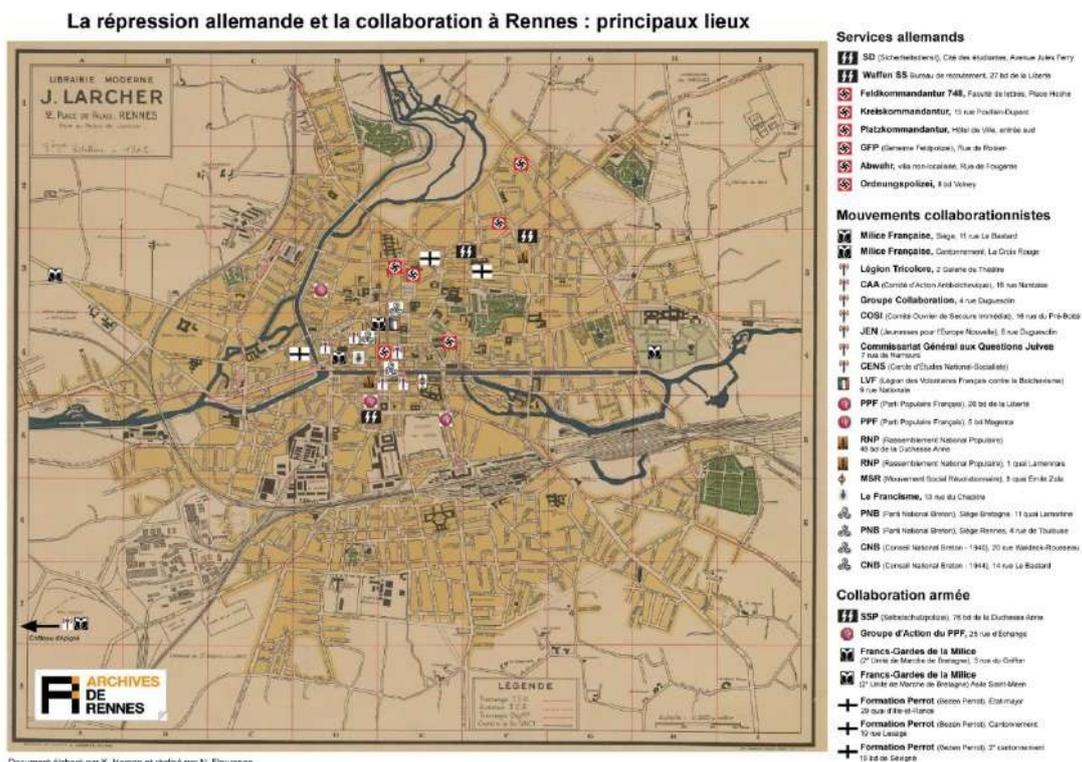
À leur arrivée, les allemands réquisitionnent des dizaines de bâtiments du centre-ville afin d'y installer leur propre administration. Celle-ci est répartie en fonction d'un découpage territorial très précis. Des bâtiments publics emblématiques sont ainsi occupés. C'est le cas :

- De l'Hôtel de ville, siège de la Platzkommandantur qui fait autorité sur la commune
- De la Faculté de Lettre, siège de la Feldkommandantur, qui fait autorité sur la région
- De l'ancienne école de notariat de Rennes, rue Poullain-Duparc, siège de la Kreiskommandantur, qui fait autorité sur le département.

En parallèle, de nombreux hôtels particuliers sont réquisitionnés pour loger les officiers de l'armée allemande. Les soldats de la Wehrmacht cantonnent quant à eux dans les casernes de la ville. À noter qu'un bureau de recrutement des Waffen SS est installé boulevard de Liberté. L'Abwehr, service de renseignement et de contrespionnage, qui prend en main la lutte contre la résistance est installé rue de Fougères.

Ce plan permet par ailleurs d'observer que les mouvements et groupes collaborationnistes ont pignon sur rue dans le centre-ville de Rennes. C'est le cas des 2 principaux partis politiques d'inspiration fascistes en France : Le Parti Populaire Français (PPF) boulevard de la Liberté et boulevard Magenta, et le Rassemblement National Populaire (RNP) boulevard de la Duchesse-Anne et quai Lamennais.

La collaboration armée n'est pas en reste : la Milice s'installe rue Le Bastard et la Formation Perrot sur le quai d'Ille-et-Rance.



### Doc 3 : Lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine aux maires du département, 7 novembre 1941, 6 H 30

Le 10 juillet 1940, le Sénat et la Chambre des députés, réunis à Vichy, votent la fin de la IIIe République et accordent les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.

Le régime de Vichy s'engage alors dans la voie de la collaboration, et, puisqu'il garde la souveraineté sur l'ensemble de la France, met en place sa propre administration, également en zone occupée.

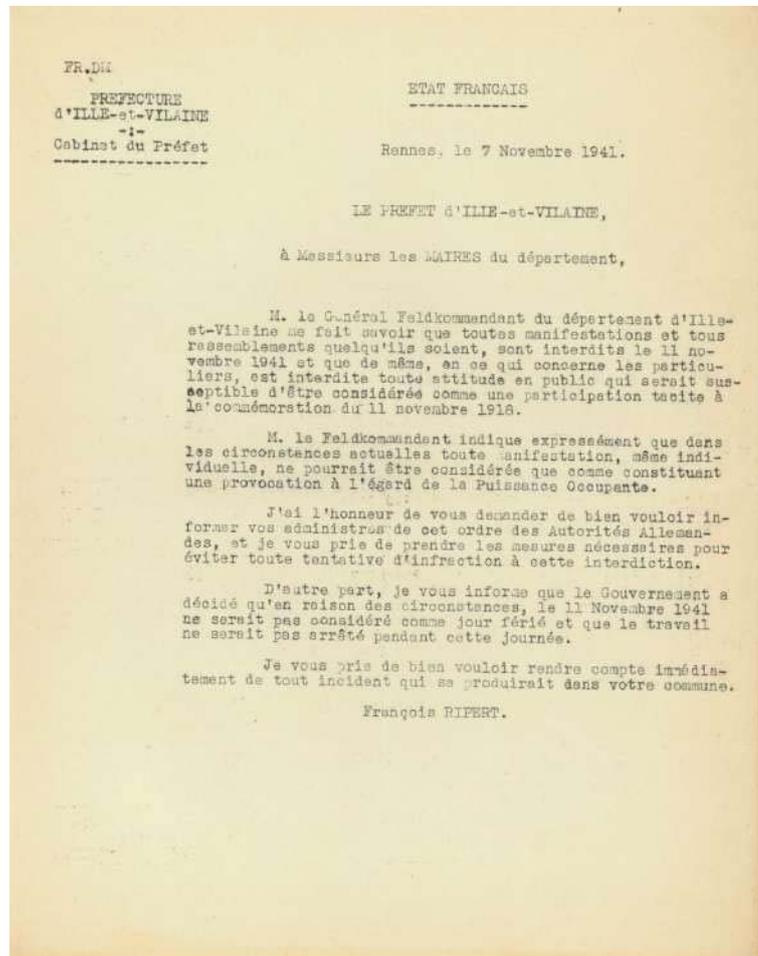
Dans les régions et départements, ce sont les préfets vichystes qui sont chargés de mettre en œuvre cette collaboration administrative.

En Ille-et-Vilaine, François Ripert remplace ainsi Désiré Jouany le 27 novembre 1940.

Ce document illustre la manière dont le préfet se fait le relais des autorités allemandes auprès de la municipalité et des Rennais.

Dans ce courrier adressé aux maires des communes d'Ille-et-Vilaine le 7 novembre 1941, le préfet Ripert demande expressément que toute manifestation liée aux commémorations du 11 novembre 1918 soit interdite.

Dans l'idée d'effacer toute trace de la victoire alliée en 1918, le 11 novembre n'est par ailleurs plus considéré comme jour férié.

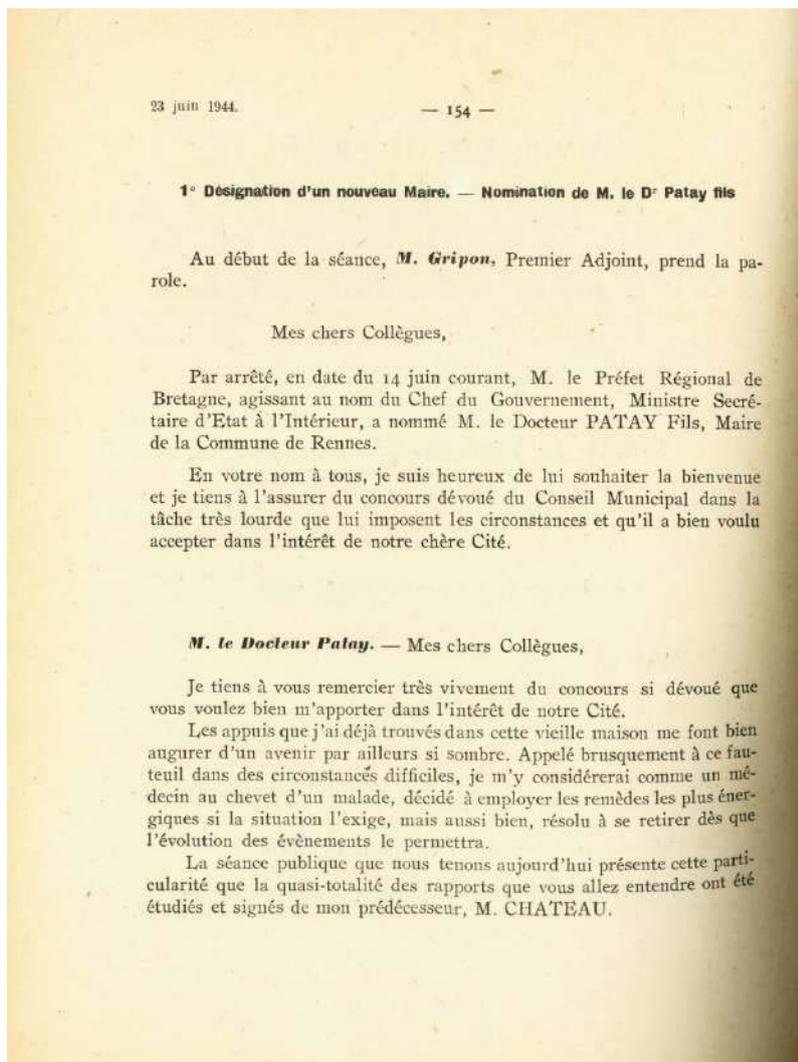


## Doc 4 : Délibération du conseil municipal, 23 juin 1944, 1 D 179

À une échelle plus locale, les municipalités font également l'objet de nombreux remaniements. La loi du 16 novembre 1940 revient sur le mode de désignation des maires qui sont désormais nommés par le gouvernement pour toutes les communes de plus de 2 000 habitants.

Le cas rennais s'avère particulier.

À l'inverse de la plupart des préfetures et sous-préfetures bretonnes, le maire François Château est, dans un premier temps, maintenu en poste.



Ce dernier accepte la situation par devoir et n'aura de cesse durant l'occupation que d'essayer de tempérer les contraintes qui pèsent sur ses concitoyens.

La situation se dégrade progressivement. Suspendu quelques temps en 1943, il est ensuite pris pour cible par la Gestapo et la Milice en 1944. En fuite, il est finalement déclaré démissionnaire par arrêté préfectoral et remplacé par René Patay.

Ce document est une délibération du seul conseil municipal dirigé par René Patay en tant que maire de Rennes, le 23 juin 1944.

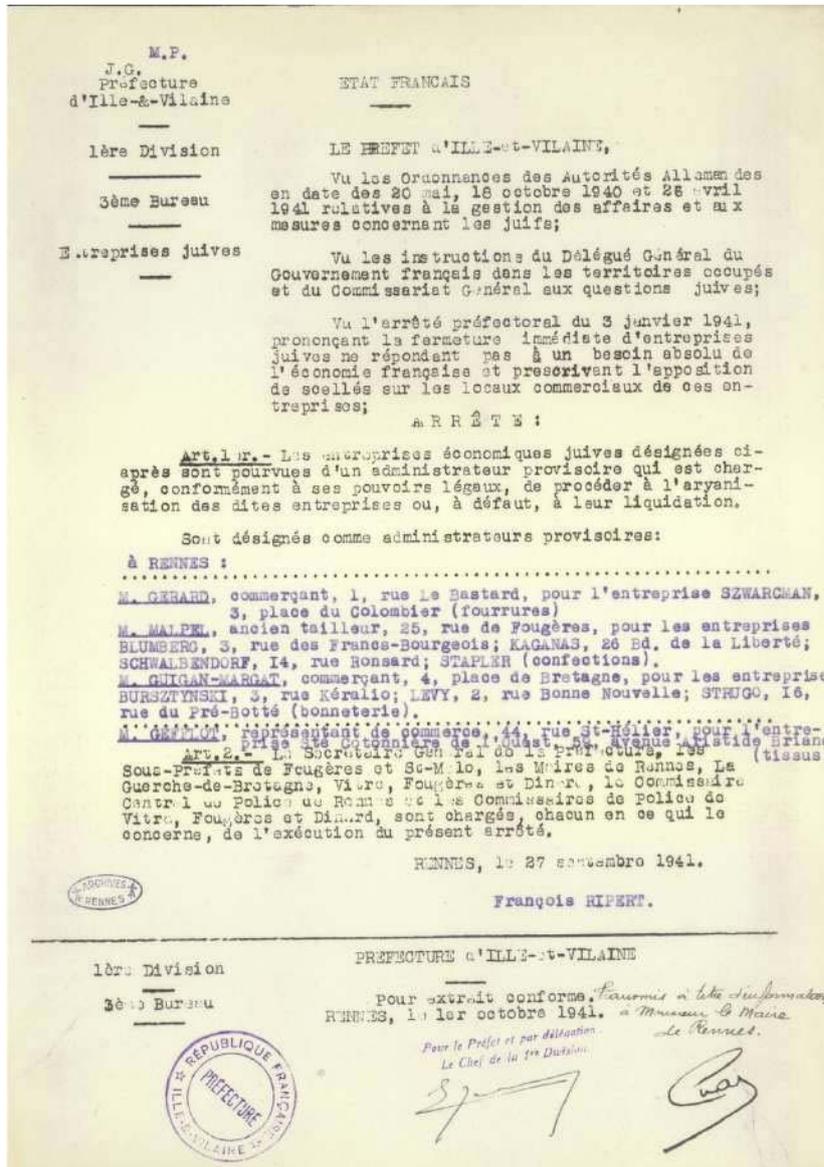
Dans une courte allocution, ce dernier s'inspire du champ lexical de la médecine se considérant comme *"un médecin, au chevet d'un malade, décidé à employer les remèdes les plus énergiques si*

*la situation l'exige"*. Il rappelle par ailleurs le caractère provisoire et exceptionnel de sa prise de poste puisque *"résolu à se retirer dès que l'évolution des événements le permettra"*.

René Patay accompagne les dernières semaines d'occupation de Rennes. Il est à son tour forcé de quitter son poste le 3 août 1944, juste avant la libération de la ville, alors que la délégation spéciale de la Résistance s'appête à remplacer le conseil municipal en place.

## Doc 5 : Aryanisation des entreprises juives, arrêté préfectoral du 27 septembre 1941, 6 H 30

L'idéologie nazie, xénophobe et antisémite, se transpose dans les territoires occupés. En 1940, 363 juifs sont recensés sur le département d'Ille-et-Vilaine et 128 seront arrêtés durant les années d'occupation, au cours notamment de deux rafles perpétrées en 1942. À Rennes, cela se concrétise aussi par la spoliation des biens juifs.



Ce document est un arrêté préfectoral en date du 27 septembre 1941. Il a pour objet "l'aryanisation" d'un certain nombre de commerces "juifs" identifiés à Rennes.

L'aryanisation désigne l'expropriation et la spoliation des biens des juifs. Amorcée dès les années 1930 en Allemagne et en Autriche, elle est transposée en zone occupée à l'automne 1940. Les commerces, dits juifs sont ainsi mis sous la tutelle d'administrateurs provisoires pour "aryanisation", voire pour "liquidation".

Ce document témoigne également à sa manière de la collaboration administrative mise en place par le régime de Vichy.

Le préambule évoque ainsi les instructions du délégué général du Gouvernement français dans les territoires occupés et du Commissariat Général aux questions juives. Il s'agit par ailleurs d'un arrêté préfectoral, édité donc par une administration française. Il est enfin demandé aux maires des communes de faire respecter cet arrêté.

## Doc 6 : Avis du commandant de la place de Rennes, 25 mai 1941, 9 Fi 8851

Pour la population rennaise, l'occupation rime avec contraintes et interdictions. De nombreuses réquisitions de matériels ou de logements pèsent sur le quotidien des Rennais.

En parallèle, l'armée allemande, secondée par l'administration vichyste, met en place un contrôle systématique de la population visant à étouffer toute expression d'une opposition à l'occupant.

Cet avis édité en mai 1941 par le commandant de la place de Rennes, rappelle deux interdictions déjà en vigueur sur le territoire :

- L'interdiction de circuler sur l'espace public entre 23h30 et 4h du matin
- La fermeture des lieux de réunion à partir de 23h.

Ces mesures qui s'apparentent à un couvre-feu, visent à empêcher toute rencontre clandestine.

<h1>BEKANTMACHUNG</h1> <p>der Kreiskommandantur für die Arrondissements <b>RENNES</b> und <b>REDON</b></p> <hr/> <p>Der Verkehr der französischen Zivilbevölkerung auf öffentlichen Strassen und Plätzen ist in der Zeit von <b>25 h 50</b> bis <b>4 h</b> früh verboten.</p> <p>Die Polizeistunde um <b>25 h</b> für die Gaststätten bleibt bestehen.</p> <p><i>Rennes, den 25. Mai 1941.</i></p>	<h1>AVIS AU PUBLIC</h1> <p>de la Kreiskommandantur pour les Arrondissements de <b>RENNES</b> et de <b>REDON</b></p> <hr/> <p>La circulation est interdite sur la voie publique de <b>25 h. 50</b> à <b>4 heures</b> du matin.</p> <p>Les lieux de réunion (restaurants, cafés, théâtres, etc...) doivent être fermés à <b>25 heures</b>.</p> <p><i>Rennes, le 25 Mai 1941.</i></p>
<p>Der Kreiskommandant : gez. <b>RAU</b> Hauptmann.</p>	

## Doc 7 : "Principes de la Communauté", affiche, 1943, 9 Fi 48

Cette affiche reprend la structure de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, écrite en 1789 à l'issue de la Révolution française. Cette référence textuelle permet d'insister implicitement sur l'importance du principe de "Révolution nationale" mis en place par Philippe Pétain.

Selon lui, le temps de l'occupation est un temps bénéfique au renouveau : tout change et le citoyen doit également devenir un "homme nouveau" dont la vie est au service de la patrie. Les principes de liberté, d'égalité et de fraternité de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen sont par conséquent ici remplacés, voire détournés et bafoués.

Les principes de la Communauté désignent, sous le régime de Vichy, la nouvelle ligne de conduite morale et politique. Au nombre de seize, ils doivent constituer, parallèlement à la nouvelle Constitution de l'État français, la ligne idéologique de « l'Ordre nouveau ».

Ils jouent un rôle symbolique fort dans la perspective de la Révolution nationale voulue par le maréchal Pétain. Cette Révolution nationale (RN) est l'idéologie officielle du régime de Vichy (juillet 1940 à août 1944), pendant l'occupation de la France par l'Allemagne nazie.

La volonté de « révolutionner » la société française et l'État explique l'intense activité législative du régime, avec 16 786 lois et décrets promulgués en quatre ans. La législation du régime de Vichy se distingue par la rupture avec un certain nombre de principes républicains. Même si une partie sera abrogée à la Libération de la France par l'ordonnance du 9 août 1944, elle aura néanmoins une incidence certaine sur la France des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques.

C'est une rupture avec l'ancien symbole et l'ancienne devise de l'État : la Liberté est considérée comme favorisant la paresse ; l'Égalité s'apparente à la démagogie ; la Fraternité se traduit par l'internationalisme.

La Révolution nationale veut :

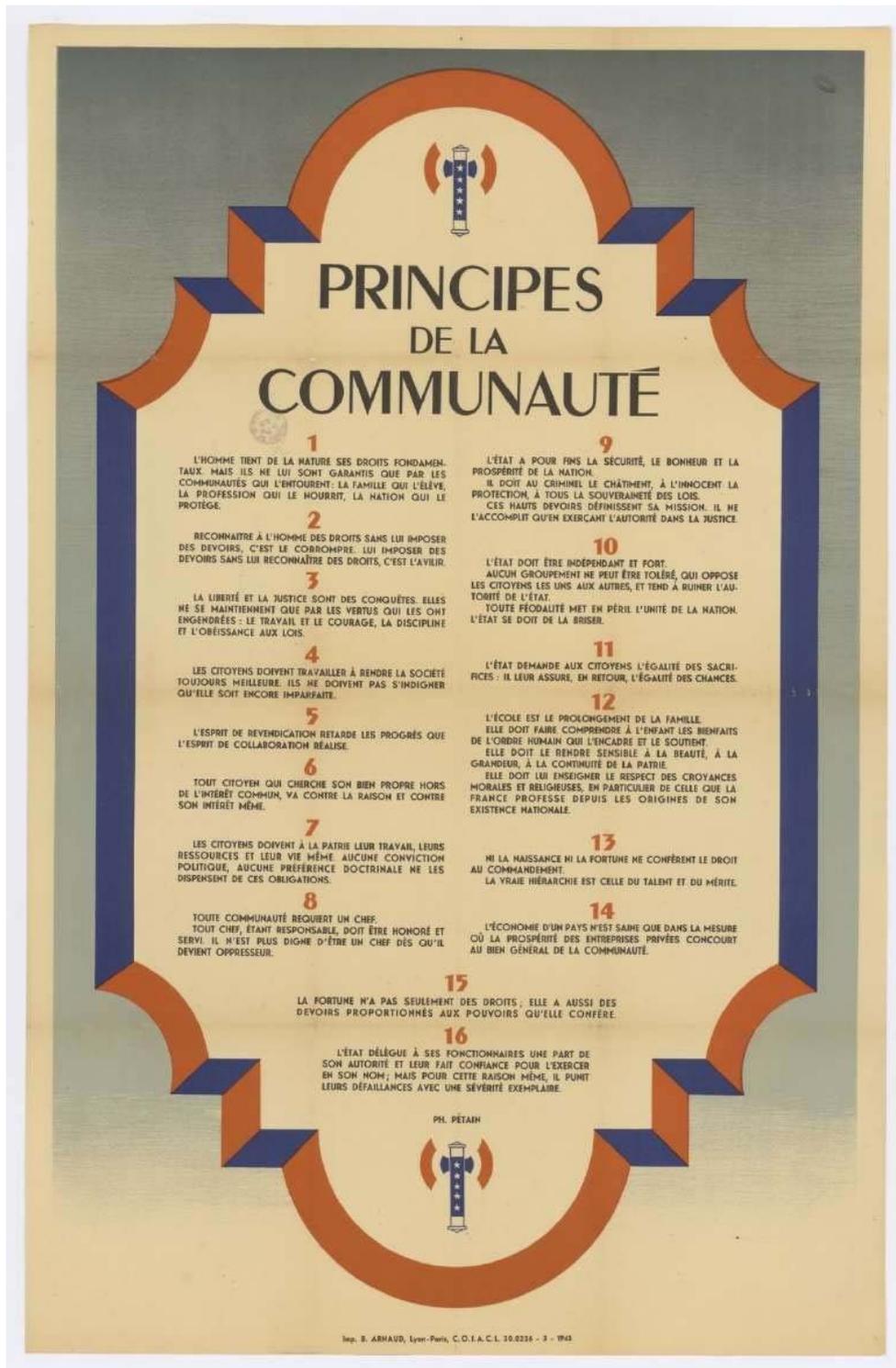
- Restaurer les "valeurs éternelles" de la France, "garantes de la vie sociale" : la discipline s'apprend à l'école, l'ordre règne dans l'atelier de l'artisan qui range ses outils, le paysan sait épargner en prévision des mauvais jours et la légion composée d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale fidèles au Maréchal Pétain, incarne le courage ;
- S'appuyer sur les corps sociaux non corrompus par la modernité, le capitalisme ou le communisme ;
- S'appuyer sur la famille comme cellule de base : Pétain incarne la figure paternelle et les français ses enfants ;
- Régénérer la France ancestrale, sage, ordonnée, dirigée par un chef.

Les 16 principes de la Communauté sont listés ici en lettres capitales et dans un ordre numérique. En haut et en bas de l'affiche, apparaît la francisque gallique, déclarée « insigne du Maréchal de France Chef de l'État Français ».

Bien qu'étant l'insigne de Philippe Pétain à titre personnel, la francisque est progressivement utilisée sur les documents officiels, comme sur ce document, dans l'objectif de symboliser l'État français en tant que personne morale.

L'ordre de la Francisque est une décoration qui est attribuée par le régime de Vichy en tant que marque spéciale d'estime du maréchal Pétain. Elle devait être « le symbole du sacrifice et du courage et rappeler une France malheureuse renaissant de ses cendres ».

Le texte fut diffusé sous forme d'affiches placées dans les mairies importantes et les écoles de cadres à partir de fin 1941.



**Doc 8 : "Jeune, pour toi, pour les tiens, pour nos prisonniers, exerce un bon métier en contribuant à la relève", affiche, 1942, 9 Fi 3563**

Parmi les politiques et mesures mises en place sous l'occupation, l'incitation pour les Français à aller travailler en Allemagne a été l'une des plus marquantes pour l'opinion publique.



Cette politique se déroule en deux phases tout au long de l'occupation :

- Le dispositif de la relève : amorcé en 1942, il prévoit, sur la base du volontariat, l'envoi d'ouvriers français en Allemagne contre le retour de prisonniers de guerre. Ce dispositif se révèle être un échec puisqu'au lieu des 250 000 ouvriers français espérés, seulement 60 000 se rendront en Allemagne.
- Le Service du Travail Obligatoire (STO) : pour pallier à cet échec, un dispositif plus contraignant est mis en place. La réquisition et la conscription remplacent alors le volontariat. Les ouvriers ne sont plus les seuls concernés, ce sont désormais des classes d'âges qui doivent aller travailler en Allemagne. Le STO rencontre une grande hostilité au sein de la population française. De nombreux réfractaires refusent de s'y plier et trouvent refuge dans les campagnes. Certains d'entre eux font alors le choix de s'engager dans la résistance.

Cette affiche a été éditée en 1942. Elle fait partie d'une vaste campagne de propagande orchestrée par les autorités pour inciter les français à s'engager dans le dispositif de la relève.

## Doc 9 : Ordre de la Feldkommandatur suite à un acte de sabotage, affiche, 1940, 9 Fi 127

Ces profonds bouleversements vont crispier la société française durant l'occupation et au-delà. Pour renforcer le contrôle de la population, l'occupant va alimenter les divisions.

**ORDRE**

Dans la nuit du 15 au 16 Décembre 1940, le câble de l'Armée Allemande qui se trouve sur la route de RENNES-CHATEAUBRIANT, a été coupé près de Rennes et près de Thourie, par des inconnus.

Pour punir cet acte de sabotage, j'ordonne ce qui suit :

Les Arrondissements de RENNES et de REDON devront déposer à la FELDKOMMANDANTUR jusqu'au 31 Décembre 1940, à midi, la somme de :

**50.000 R. M. soit Fcs. 1.000.000**

Cette somme devra être répartie entre les diverses communes et celles-ci la répartiront elles-mêmes à leur tour entre les habitants selon leurs moyens et en exigeront le paiement immédiat.

Cette somme servira de caution pour éviter le retour d'actes de sabotage dans les Arrondissements de RENNES et de REDON. Au cas où des semblables actes de sabotage se reproduiraient, cette dernière deviendra la propriété de l'Etat Allemand, et la surveillance des câbles par des habitants sera ordonnée.

Rennes, le 23 Décembre 1940.

VON HASSELBACH  
Major und stellv. Feldkommandant.

---

**BEFEHL.**

Am 15. und 16. Dezember 1940 ist das an der Strasse RENNES-CHATEAUBRIANT befindliche Wehrmachtskabel bei Rennes und bei Thourie von unbekanntem Tätern durchschnitten worden.

Zur Sühne für diesen Sabotageakt ordne ich folgendes an :

Die Arrondissements RENNES & REDON hinterlegen bei der FELDKOMMANDANTUR RENNES bis zum 31. Dezember 1940, 12 Uhr Mittags, den Betrag von :

**50.000 R. M. = 1.000.000 Fcs.**

Dieser Betrag ist auf die einzelnen Gemeinden und von diesen auf die einzelnen Einwohner nach Massgabe ihrer Leistungsfähigkeit sofort umzulegen und von ihnen einzuziehen.

Der Betrag dient zur Sicherheit dafür, dass in den Arrondissements RENNES & REDON keine weiteren Sabotageakte vorkommen. Im Wiederholungsfall derartiger Sabotageakte verfällt der Betrag zu Gunsten des Deutschen Reiches.

Ausserdem wird dann die Erwachung der Kabelleitung durch Landeseinwohner angeordnet werden.

Rennes, den 23. Dezember 1940.

VON HASSELBACH  
Major und stellv. Feldkommandant.

Ce document est une affiche détaillant un ordre exprimé par le major Von Hasselbach, à la tête de la Feldkommandatur, suite à un acte de sabotage de câble de l'armée allemande. En représailles de cet acte de résistance probablement isolé, la décision est prise de faire porter la responsabilité et les réparations à la collectivité.

Un dédommagement financier est ainsi réclamé aux différentes communes des arrondissements de Rennes et Redon. Ces dernières "*répartiront elles-mêmes à leurs tours [la somme] entre les habitants selon leurs moyens et en exigeront le paiement immédiat*". L'occupant va plus loin et exprime, qu'en cas de récidive, "*la surveillance des câbles par des habitants sera ordonnée*".

L'objectif manifeste de cette décision est de limiter toute velléité de résistance au sein de la population et de s'assurer de sa soumission.

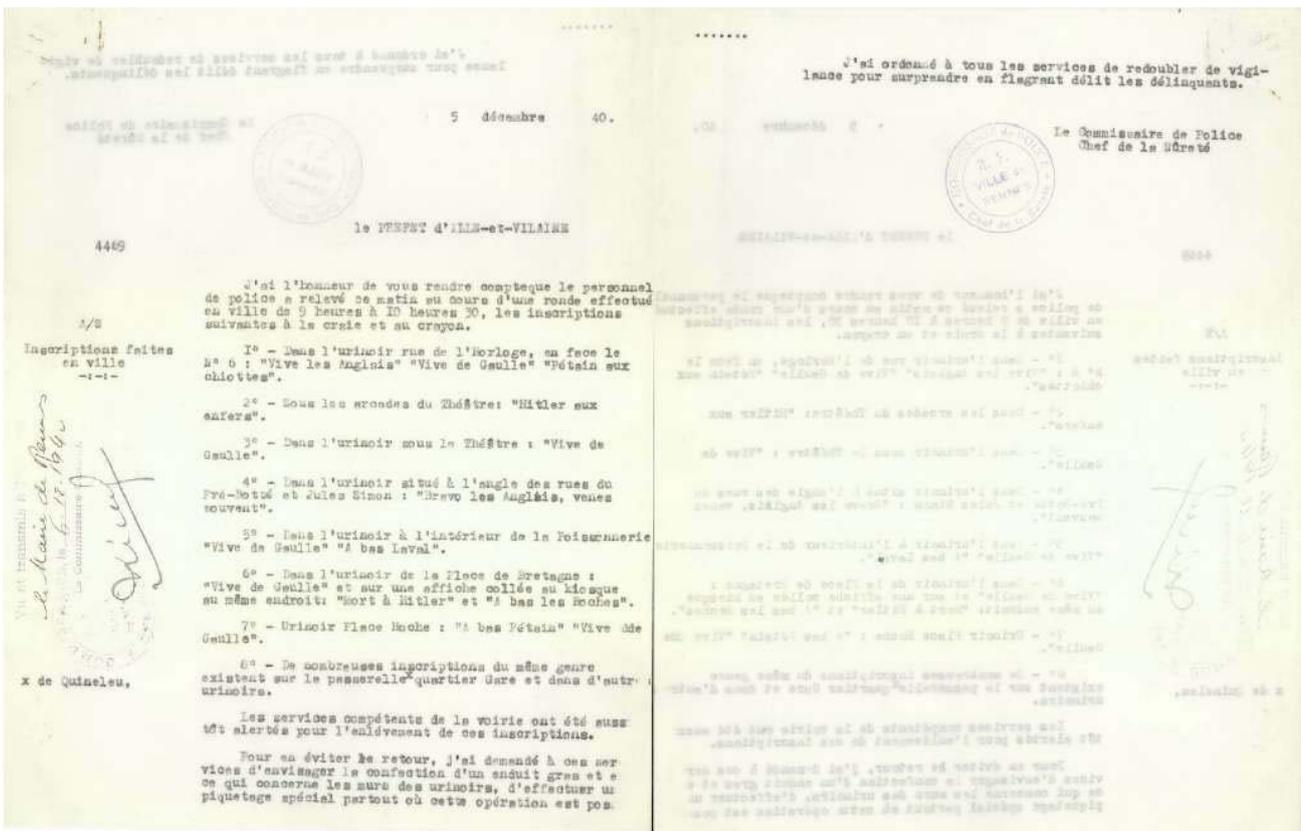
**Doc 10 : Rapport du Commissaire de police de Rennes au préfet d'Ille-et-Vilaine, 5 décembre 1940, 6 H 38**

De manière générale, les restrictions et contraintes sont difficilement acceptées par la population. Comme partout ailleurs, la grande majorité des Rennais ne s'engage pas et choisit de faire profil bas. L'hostilité est néanmoins palpable et les Rennais ne manquent pas de le rappeler à l'occupant lorsque l'occasion se présente : affiches lacérées, informations sifflées au cinéma, etc.

Le 17 juin 1941, une manifestation en hommage aux victimes du bombardement de Baud parcourt la ville malgré l'interdiction préfectorale. À compter de 1942, la répression, de plus en plus forte, décourage les Rennais de renouveler ce type de manifestation.

Ce document est un rapport de police envoyé par le Commissaire de police au Préfet d'Ille-et-Vilaine. Il fait état de graffitis découverts par des agents de police dans l'espace public. "Hitler aux enfers", "Pétain aux chiottes", "Vive De Gaulle", "Bravo les Anglais, revenez souvent !" ... Les slogans ne laissent que peu de doutes sur le parti pris de leurs auteurs.

Les faits relatés dans ce document illustrent cet état d'esprit globalement hostile à l'occupant, mais qui ne conduit cependant pas forcément à un engagement armé.



## Doc 11 : Lettre adressée au maire de Rennes par le secrétaire général des Jeunesses Populaires Françaises, 19 octobre 1942, 6 H 43

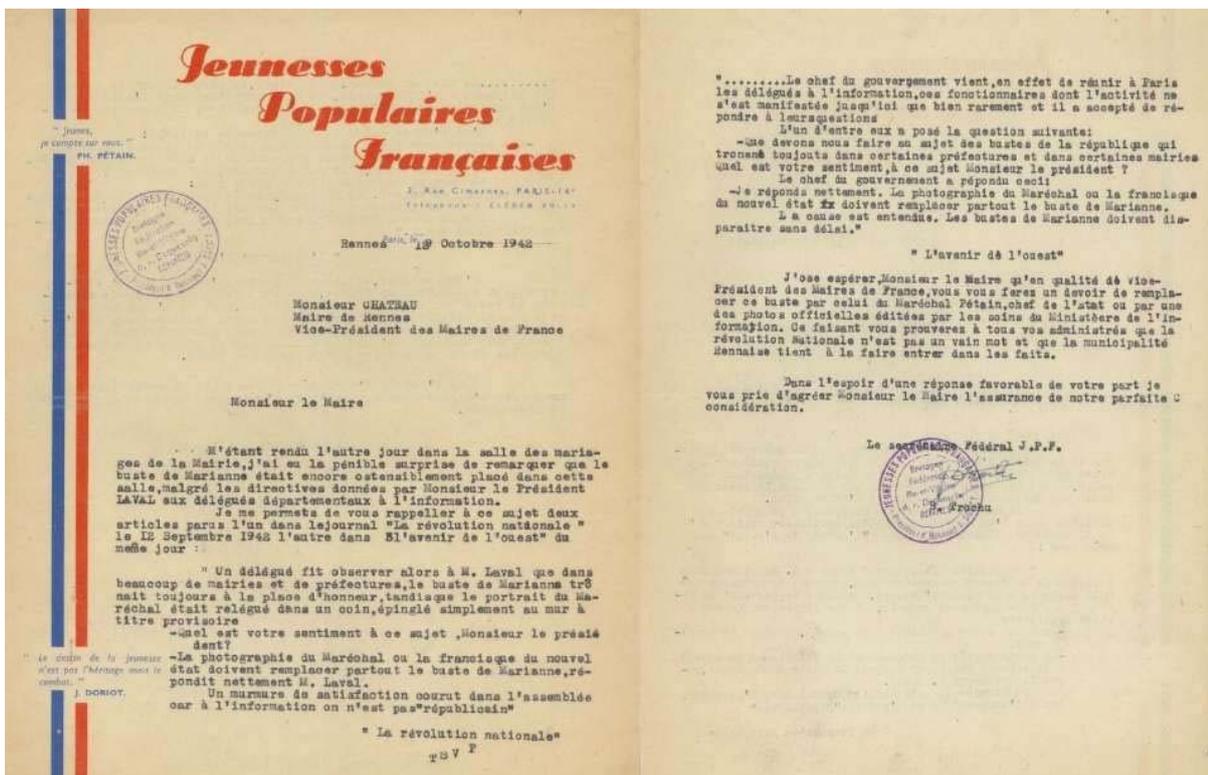
Une partie de la population prend, quant à elle, fait et cause pour l'idéologie de l'occupant allemand, et s'engage dans la voie de la collaboration.

Dans ce courrier adressé au maire de Rennes, en octobre 1942, le secrétaire général des Jeunesses Populaires Française réclame le remplacement du buste de Marianne par le buste ou une photographie du Maréchal Pétain. Les Jeunesses Populaires Françaises, sont une émanation du Parti populaire français. Le PPF est l'un des principaux partis politiques d'inspiration fasciste en France, qui devient, sous l'occupation, l'un des principaux partis collaborationnistes.

L'auteur commence son propos en faisant référence à Pierre Laval, chef du gouvernement et coordonnateur de la Révolution nationale prônée par le régime de Vichy. Il est par ailleurs intéressant de noter l'importance accordée aux symboles. Le buste de Marianne incarne l'héritage de la Révolution Française, dont le régime de Vichy cherche alors à se départir pour imposer sa Révolution nationale.

Celui-ci doit être remplacé notamment par la francisque, emblème du Maréchal, qui renvoie plutôt aux origines gauloises de la France. La devise "*Liberté, Égalité, Fraternité*", autre héritage de la Révolution Française, est alors remplacée par la suivante : "*Travail, Famille, Patrie*"

À Rennes et en Bretagne, la collaboration prendra une forme armée particulière. Parce que l'occupant allemand prévoit de favoriser les mouvements régionaux, une partie des autonomistes bretons s'engage dans une collaboration zélée. Des factions armées comme le Bezen Perrot participe alors activement à la traque et à la torture de résistants.



**Doc 12 : Arrêt de la cour Martiale, exécution de Marcel Brossier, affiche, 1940, 9 Fi 118**

Certains vont faire le choix de la résistance armée. Le 21 août 1940, Marcel Brossier, un jeune mécanicien, sectionne un câble militaire entre la rue Duhamel et l'avenue Louis-Barthou.

La réaction allemande ne tarde pas. Condamné à mort le 12 septembre, Marcel Brossier est fusillé le 17 septembre 1940, sur la butte de la Maltière. Il s'agit d'un des premiers actes de résistance armée perpétré à Rennes sous l'occupation. D'abord isolées, ces actions se multiplieront à partir de 1942, à mesure que les réseaux de résistance s'organisent. La répression allemande n'en sera que plus forte.

Largement placardée dans les rues de Rennes, cette affiche poursuit un double objectif. Elle informe les Rennais autant qu'elle les avertit, comme en témoigne sa composition :

- Le travail sur la typographie et le choix des caractères d'imprimerie mettent en avant les termes "Arrêt de la Cour Martiale", "Peine de Mort" et "fusillé". Marcel Brossier est par ailleurs clairement identifié pour rendre plus concrète la sentence.
- L'utilisation d'un rouge vif sur une affiche d'information, d'ordinaire noire et blanche, attire l'œil et renforce la menace portée par le propos.



## Doc 13 : Liste de patriotes arrêtés et condamnés à mort le 10 mai 1944, 6 H 123

Si les premiers actes armés sont dans un premier temps ponctuels et assez isolés, les réseaux de résistance s'organisent à compter de 1942. Les actes de sabotage et les attentats se multiplient à mesure que la répression allemande se fait plus forte.

Le 7 juin 1944, les patriotes dont les noms suivent ont été condamnés à mort par le tribunal militaire allemand pour activités de franc-tireur et fusillés le 8 dans la cour de la caserne du Colombier à Rennes

Noms et prénoms	Lieu et date de naissance	Domicile
Dionisio Garcia RUBIA	Don Pedro (Es) .. 19/10/18	Quimperlé (Fin.)
Lorenzo Romeo MONTOLI	Saragosse (d*) .. 10/ 8/18	d*
Théophile Turgado ARENAS	Toledo (d*) .. 8/ 1/17	d*
Ramon Nieto GRANERO	Oviedo (d*) .. 14/11/18	Fort-Louis (M.)
Antonio Sebastian MOLERO	Madrid (d*) .. 20/ 3/17	Rennes
Pedro Flores GARCÓ	La Carolina (d*) .. 8/ 4/17	d*
Thomas Hernandez BLAZ	Madrid (d*) .. 12/11/18	Lanester (Morb.)
Antonio Baris URIBES	Dezan (d*) .. 19/11/18	Quimperlé (Fin.)
Leonis Morina Cabre	Patroga (d*) .. 17/ 4/18	Rennes
Léon CHAMPION	St-Nicolas .. 8/11/25	St-Nicolas
Léon LE PARC	Bourbrinac .. 20/ 2/20	Guillac (Morb.)
Roger LE FORESTIER	Feumerit-Quintin .. 18/ 4/24	Versailles
Auguste DAVID	Callac .. 24/ 3/20	Callac (C.d.N.)
Pierre GAOUVEN	Locmaria en	
	Berrien .. 8/ 5/22	Le Huelgoat (V.)
Marcel BRILL	Berrien .. 10/ 1/27	La Feuillée (V.)
Ernest François Marie LE BOURNE	Callac .. 25/11/22	Callac (C.d.N.)
Maurice Pierre Rérauma PRESTAUT	Rueil-Malmaison ..	Paris
Gabriel Jean-Marie MALARD	Plussac .. 28/ 7/90	Questembert (M.)
Melle LE CHEVELLE	Larmor-Baden .. 28/10/14	Muzillac (Morb.)
Albert Jean-Marie LE BRUN	Cours de Molac .. 13/ 4/08	Questembert (M.)
Léon Louis LE BERIC	Gaerisquis .. 10/ 7/79	Siven (Morb.)
François Marie DACQUAY	Caerp .. 23/ 3/08	Malguennac (Morb.)
Roger Mathurin René COTTE	Le Vieille .. 28/ 1/02	Pontivy (Morb.)
Jean Paul BURDET	Sérignac .. 20/ 6/23	Siven (Morb.)
François COANT	Sérignac .. 13/ 8/16	Corse en Irvillec (V.)
Louis Arnel COANT	Gersac en Sérignac .. 29/10/20	Sérignac (Fin.)
Yves SIMON	Bourbrinac .. 25/ 1/20	Locmaria (Morb.)
Robert FOANER	Pleumeur-Gautier .. 29/ 9/04	St-Brieuc
Marcel MÉRISAN	Pleumeur-Trégar .. 17/10/14	Guingamp
Marcel LE CALVEZ	Pleumeur-Trégar .. 16/10/23	Kerroc'h
Louis KERLAN	Audresselles-Boulogne .. 12/ 8/13	Pleumeur-Trégar
Eugène HANON	Paris .. 24/ 3/94	Le Perthuis-le-Ville (V.)

Le 19 avril 1942, un explosif est lancé dans le théâtre municipal alors que Jacques Doriot, leader du Parti populaire français, y fait une conférence. Louis Pietri, chef des FTP, francs-tireurs et partisans, commet une douzaine d'attentats sur l'année 1943.

À Rennes, une presse clandestine tenue par Honoré Commeurec diffuse de nombreux tracts et fabrique de faux-papiers. Des filières d'exfiltration s'organisent pour les réfractaires au STO et les aviateurs anglais. Pendant ce temps, l'épicerie de Madame Elie, place du Calvaire, sert de boîte aux lettres pour la résistance.

En 1944, la traque et la répression menées par l'occupant avec les collaborationnistes se font plus féroces et de nombreuses arrestations et exécutions freinent l'action des réseaux d'Ille-et-Vilaine.

Ce document liste les noms de résistants condamnés et fusillés en juin 1944 dans la cour de la caserne du Colombier. Parmi eux, Maurice Prestaut, chef de défense de la France pour la Bretagne.

# La libération et l'après-guerre

## De la bataille à la liesse populaire

Suite au débarquement du 6 juin 1944, les troupes alliées progressent rapidement sur le territoire français. L'armée américaine arrive aux portes de Rennes au début du mois d'août. Suite à une rude bataille qui dure trois jours, les Américains entrent en ville.

Dans la liesse populaire, Rennes devient la première grande ville française libérée de l'occupation.

## Refonder la République pour en finir avec Vichy

Les réseaux de la France Libre et du Conseil National de la Résistance sont d'ores et déjà à la manœuvre : constitution du Gouvernement provisoire de la République Française, remplacement de l'administration vichyste, destruction des traces de l'occupation, etc.

Sur des décombres encore fumants, les nouvelles autorités cherchent à restaurer une unité nationale durement mise à mal par les quatre années d'occupation et amorcent la reconstruction du pays.

## Héritage et mémoire

La Deuxième Guerre mondiale marque profondément et durablement la mémoire collective. Son héritage se lit dans les évolutions de la société française d'après-guerre mais aussi au travers des politiques mémorielles qui prennent une toute nouvelle ampleur.

La préservation de cette mémoire devient ainsi un enjeu fort via la multiplication des lieux de mémoire, pour arriver progressivement à la naissance d'un nouveau concept, plus récent : le "devoir de mémoire".

## Documents

### **Doc 1 : Le pont Jean-Jaurès, anciennement pont de Berlin, sur le quai Lamartine, détruit par une explosion, photographie, 4 août 1944, 350 Fi 49**

Depuis le débarquement du 6 juin 1944, les troupes alliées progressent sur le territoire français, appuyées par la résistance et les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI). Rapidement, les troupes américaines se retrouvent aux portes de la ville.



Le 1er août, La bataille pour la libération de la ville de Rennes s'engage et va durer 3 jours.

Arrivées d'Avranches, les troupes blindées américaines stationnent au nord de la ville, au lieu-dit Maison Blanche à Saint-Grégoire. S'engage alors un rude combat avec une batterie allemande à proximité.

En parallèle, et malgré les informations de la résistance qui indiquent que les Allemands quittent la ville, l'armée américaine refuse d'engager ses blindés dans une bataille en milieu urbain. Elle entreprend d'encercler la ville dans l'attente de renforts.

À Rennes, les 2 et 3 août, on attend fébrilement, alors que des obus américains tombent ponctuellement comme pour inciter les Allemands à fuir.

Cette attente a des conséquences funestes. Un dernier train de déportés, le train de Langeais, quitte Rennes le 3 août emmenant à son bord des prisonniers de guerre et des résistants.

Dans la nuit du 3 au 4 août, le colonel König, commandant allemand de la place de Rennes reçoit l'ordre d'évacuer. Les troupes de l'occupant quittent alors la ville dans la précipitation et font sauter les ponts enjambant la Vilaine pour retarder l'avancée des américains. Seuls les ponts Legraverend et Saint-Martin subsistent grâce à l'action de riverains qui jettent les explosifs dans la Vilaine. Les derniers Allemands de Maison-Blanche fuient après avoir fait sauter leur batterie.

Le 4 août au matin, les troupes américaines rentrent dans la ville par la rue d'Antrain. Rennes est libérée.

## Doc 2 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 20 septembre 1944, 1 D 179

La libération de Rennes, première grande ville française libérée, revêt un enjeu politique fort.

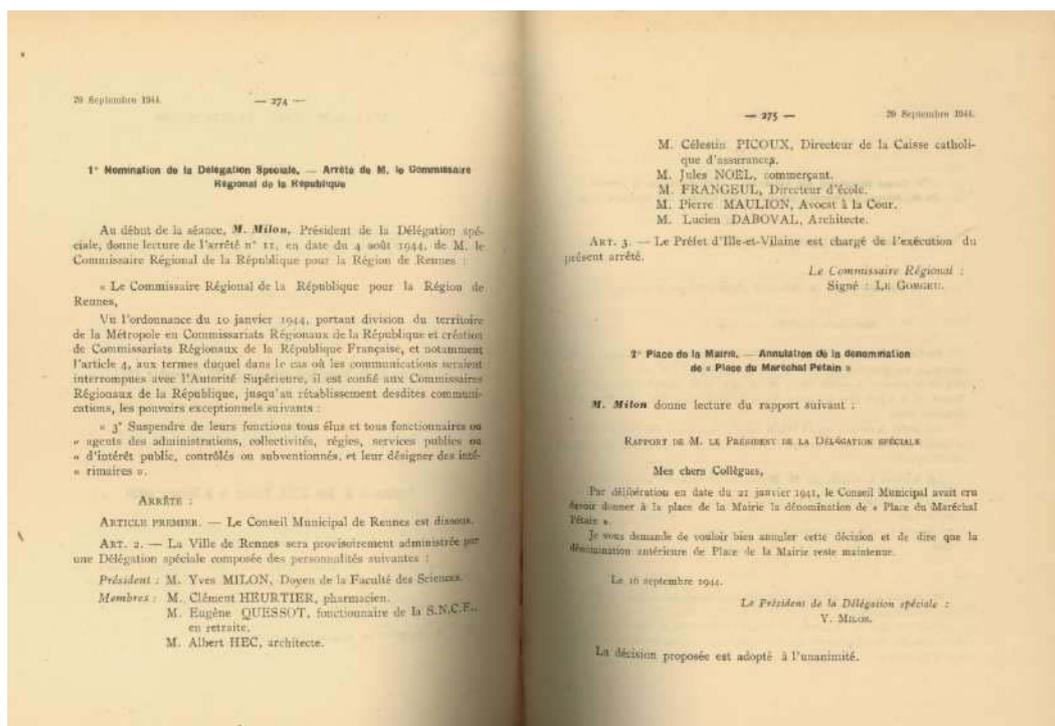
Alors que les combats entre les armées allemandes et américaines s'engagent, une bascule politique s'opère à la préfecture et à l'hôtel de ville. Pour éviter la mise en place d'une administration américaine provisoire, les réseaux de la France Libre s'empressent de mettre en place leur propre administration.

Une troupe de résistants pénètre ainsi dans l'hôtel de ville dès le 3 août et obtient la démission de René Patay. Une délégation spéciale de la résistance remplace alors le conseil municipal. Elle est présidée par Yves Milon, doyen de la faculté des sciences et membre actif de la résistance bretonne.

Les préfets vichystes sont par ailleurs arrêtés et remplacés par Victor le Gorgeu, nouveau Commissaire Régional de la République et Bernard Cornut-Gentile, nouveau préfet d'Ille-et-Vilaine. Au matin du 4 août, ce sont des officiels français libres et vainqueurs qui accueillent ainsi les troupes américaines dans le centre-ville de Rennes.

Ce document est une délibération du conseil municipal du 20 septembre 1944, présidé par Yves Milon. Le premier point revient sur l'installation de la délégation spéciale et sur l'importance du rôle des tous nouveaux Commissaires Régionaux de la République. Ces derniers ont notamment le pouvoir de "suspendre de leurs fonctions tous élus [...] et leur désigner des intérimaires".

Il est enfin intéressant d'observer le second point à l'ordre du jour de ce premier conseil municipal post-libération. Il concerne l'annulation d'une délibération du 21 janvier 1941 - délibération qui donnait le nom de "Maréchal Pétain" à la place de la mairie. C'est un point qui a une grande importance symbolique.



### Doc 3 : La place de la mairie, photographie, 4 août 1944, 350 Fi 49

L'enthousiasme et l'euphorie qui entourent la libération conduisent les résistants et les Rennais à démanteler, dans la précipitation, tout ce qui peut être associé à l'occupant.



Alors que les présumés collaborateurs sont traqués et arrêtés, les symboles et les traces visibles de l'occupation nazie sont détruits rapidement.

Cette photo représente une scène qui se déroule sur la place de la mairie au cours de la journée du 4 août 1944.

Au premier plan, un feu de joie a été allumé. Ici et là en ville, les symboles de l'occupant, drapeau du troisième Reich ou croix gammée, sont détruits ou brûlés.

En arrière-plan, les passants semblent indifférents à ce spectacle et se dirigent vers le fronton de l'hôtel de Ville où sont accrochés les drapeaux des pays alliés : la Grande-Bretagne et les États-Unis.

À noter, la place importante accordée au drapeau tricolore qui encadre le drapeau des États-Unis comme pour mieux réaffirmer la place de la France parmi les vainqueurs.

#### **Doc 4 : Proclamation de Le Gorgeu, Commissaire régional de la République, affiche, 4 août 1944, 9 Fi 4**

Les officiels, fraîchement nommés par les réseaux de la France libre, se succèdent à l'hôtel de ville pour des prises de parole. Parmi-eux, Victor Le Gorgeu, nouveau Commissaire régional de la République.

Le Commissaire régional de la République occupe un poste clé. Équivalent d'un préfet de Région aux pouvoirs élargis, il représente le général de Gaulle et le Gouvernement provisoire dans la région.

Ancien conseiller municipal à Brest et sénateur du Finistère, Victor le Gorgeu est une figure de la résistance en Bretagne. Il fait partie des quatre-vingt parlementaires qui refusent de voter les pleins pouvoirs à Pétain en 1940. Finalement révoqué en 1941, il est alors traqué par l'occupant et entre dans la résistance et la clandestinité.

À noter qu'il nomme une autre figure de la résistance locale à la tête de son nouveau cabinet : Henri Fréville, futur maire de Rennes.

Cette affiche donne à lire son allocution prononcée le 4 août 1944. À plus d'un titre, elle est révélatrice des défis auxquels sont confrontées les nouvelles autorités alors que s'amorce la libération du territoire.

Le premier objectif de son propos est de valoriser le rôle des forces françaises armées et de placer le pays dans le rang des vainqueurs.

Le Gorgeu commence par saluer *"nos alliés Anglais et Américains, venus combattre sur notre sol"*. Il n'oublie pas le rôle des Russes qui, à l'est, *"multiplient leurs succès foudroyants"*. Si la "menace du bolchévisme" a longtemps été agitée par la propagande anti-alliée sous l'occupation, il n'en demeure pas moins que les communistes ont joué un rôle important dans l'alimentation des réseaux de la résistance armée.

Le rôle de la *"RESISTANCE" et des troupes des F.F.I"* est ensuite largement mis en avant, eux *"qui au péril de leur vie et au prix des plus lourds sacrifices, ont par mille moyens aidé les Alliés et contribué à démoraliser les Allemands."*

Enfin, Le Gorgeu n'omet pas de mentionner celui qui incarne cette France victorieuse, le Général de Gaulle, qui *"conduit la France d'une main sûre vers ses nouvelles destinées"* ; mais également les rédacteurs de la Radio Française de l'extérieur pour avoir su *"maintenir la flamme dans des périodes, où, sans elle, le découragement eût peut-être gagné nos esprits"*.

Le Gorgeu s'attache ensuite à son second objectif : restaurer une unité nationale, durement mise à mal sous l'occupation, et fédérer la population autour d'un objectif commun : la reconstruction et la relance économique du pays.

Pour ce faire, il valorise son auditoire en faisant de quasi tous les Bretons des résistants qui *"en face de ceux qui vous conseillaient de vous frapper chaque matin la poitrine en vous disant : "Je suis vaincu, je suis vaincu", ont "fièrement relevé la tête et poursuivi votre but avec la ténacité qui constitue le fond de votre caractère"*.

Enfin, sans la nommer, Le Gorgeu évoque l'épuration et ses excès. S'il ne manque pas de rappeler le caractère "légitime" de sanctionner certaines attitudes "ignominieuse", il rappelle que "nul n'a le droit de se faire justice soi-même" et que "les sanctions appartiennent uniquement aux tribunaux".

En pressentant ce climat de violence à venir, Le Gorgeu rappelle son objectif : "L'union de tous les Français en vue du redressement de la Patrie" et veut montrer que "La France reste digne de son passé et qu'elle a toujours droit à sa vraie place parmi les Grandes Nations".

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

# PROCLAMATION

## du Commissaire Régional de la République

**Mes Chers Compatriotes,**

En prenant mes fonctions de Commissaire Régional, je tiens tout d'abord à vous apporter le salut du Gouvernement provisoire de la République Française que je suis chargé de représenter dans notre chère Bretagne.

Après tant d'angoisses, après tant de luttes ouvertes ou clandestines, le jour si impatiemment attendu de la délivrance vient de luire pour notre région.

Cette libération qui a pour nous d'autant plus de prix qu'elle est payée de notre sang, de nos ruines et de nos deuils, nous la devons au premier chef à nos alliés Anglais et Américains, venus combattre sur notre sol, tandis qu'à l'Est les Russes multiplient leurs succès foudroyants; nous ne saurions trop leur en exprimer notre reconnaissance.

Nous la devons aussi à cette entité nouvelle qui porte nom de « RÉSISTANCE », à la résistance sous toutes ses formes et, en particulier, à toutes ces troupes des F. F. I. qui, au péril de leur vie et au prix des plus lourds sacrifices, ont par mille moyens aidé les Alliés et contribué à démoraliser les Allemands.

Nous la devons encore à l'attitude de l'immense majorité de la population française, qui, d'enthousiasme, a répondu au cri de ralliement jeté en juin 1940 par celui qui, à cette époque, sut insuffler l'espérance et galvaniser tous les cœurs, le Général de GAULLE, dont le mérite incontestable sera de n'avoir jamais douté du sort de la Patrie et qui, dans les circonstances les plus difficiles, au milieu d'écueils innombrables, conduisit la France d'une main sûre vers ses nouvelles destinées.

Enfin il serait injuste, au jour où nous atteignons notre premier but, de ne pas accorder une mention à toute cette équipe de rédacteurs de la Radio Française à l'extérieur, qui, infatigablement, a su coordonner les efforts, soutenir notre moral pendant 4 ans et maintenir la flamme dans des périodes, où, sans elle, le découragement eût peut-être pu gagner nos esprits.

Presque unanimement vous, les Bretons, en face de ceux qui désiraient la victoire de l'Allemagne, en face de ceux qui vous conseillaient de vous frapper chaque matin la poitrine en vous disant : « Je suis vaincu, je suis vaincu », vous avez fièrement relevé la tête et poursuivi votre but avec la ténacité qui constitue le fond de votre caractère.

Aujourd'hui vous avez la récompense de vos efforts et de votre foi en la victoire finale, qui, aux yeux de certains, paraissait, il y a 4 ans, si chimérique.

Est-ce à dire que nos épreuves sont terminées, que toutes les difficultés vont s'aplanir comme par enchantement? Pas un d'entre vous ne le croira sérieusement et je tiens, en tous cas, à vous mettre en garde, tout de suite, contre des illusions faciles.

Notre Pays, sachez-le bien, ne se relèvera que par l'effort, par le travail, par la discipline.

Ma tâche sera de vous aider, Breton comme vous et fier de mon origine, je serai toujours à vos côtés, soyez-en assurés, pour obtenir que la Bretagne ait son dû, tout son dû, mais, ne l'oublions pas, dans une France « Une et indivisible ».

De légitimes sanctions seront prises contre ceux qui ont aidé l'ennemi, contre ceux qui ont ignominieusement dénoncé leurs compatriotes ou qui, sous prétexte de maintien de l'ordre, ont infligé à des Français patriotes d'odieuses tortures, contre ceux, enfin, qui se sont scandaleusement enrichis en commerçant avec les Allemands.

Mais je vous prie de bien considérer que nul n'a le droit de se faire justice soi-même, que les sanctions appartiennent uniquement aux tribunaux légalement institués, et qu'une fois la répression légitime exercée, le but à atteindre est de refaire l'union de tous les Français en vue du redressement de la Patrie.

Pour remplir ma tâche qui ne manquera pas d'être lourde, j'ai besoin, mes chers compatriotes, de votre concours à tous. Je suis sûr à l'avance qu'il ne sera pas marchand.

Montrons à nos Alliés et au monde entier que, si nous avons su être durs et résistants dans le malheur, nous saurons manifester la même ardeur et la même ténacité après la délivrance. Montrons à tous que la France reste digne de son passé et qu'elle a toujours droit à sa vraie place parmi les Grandes Nations.

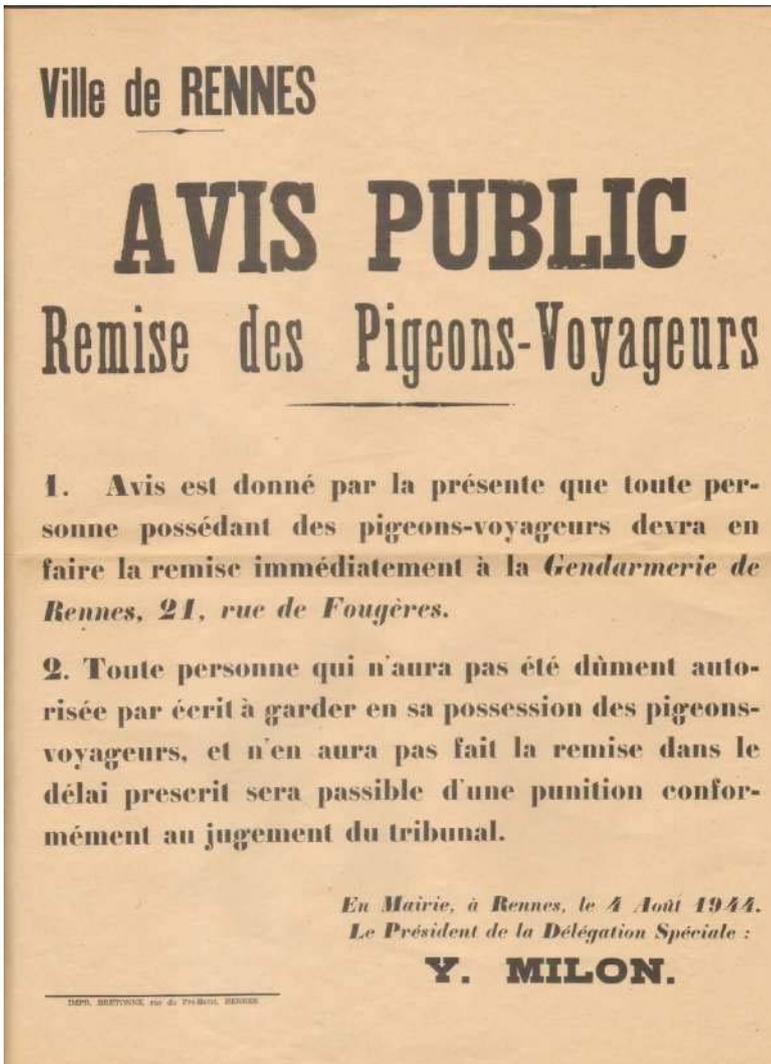
**Vive la France! Vive la République! Vivent les Alliés!**

Rennes, le 4 Août 1944.

Le Commissaire Régional de la République,  
**LE GORGEU.**

Imprimeries Réunies, Rennes

**Doc 5 : Avis public sur la remise des pigeons voyageurs, affiche, 4 août 1944, 9 Fi 8884**



Suite au 4 août, les forces alliées poursuivent leur progression sur le territoire national, la bataille pour la libération de la France continue.

La libération de la ville n'est ainsi pas synonyme de levée immédiate des contraintes pour les Rennais.

Réquisitions, rationnement, couvre-feu... le quotidien de guerre perdue sous l'égide, cette fois-ci, de l'armée américaine et de la délégation spéciale de la Résistance.

Dans cet avis public, publié dès le 4 août, le président de la délégation spéciale Yves Milon demande la remise des pigeons voyageurs pour usage militaire.

Jusque dans les années 1960, les pigeons voyageurs militaires sont utilisés comme agents de transmission par l'armée.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la résistance y a particulièrement recours pour fournir des informations à l'armée

britannique. Certains sont même équipés d'appareils photographiques à déclenchement automatique permettant la prise de vue de lignes ennemies.

L'armée allemande les interdit sous l'occupation et leur fait même la chasse. Des faucons sont d'ailleurs dressés spécifiquement pour les traquer.

## **Doc 6 : Rapports sur des individus soupçonnés de collaboration, [1944], 32 Z, fonds Foulon**

Dès la libération, la traque et la répression des individus soupçonnés d'avoir collaboré avec l'Allemagne se met en place. Il s'agit de l'épuration.

Deux phases se succèdent :

- L'épuration spontanée ou sauvage : hors de tout cadre légal, elle se met en place dès la libération. Il s'agit ici de punir de façon extrêmement violente et sans procès, les traîtres ou les personnes simplement soupçonnées de l'être. On estime à 9 000 le nombre de personnes exécutées dans ce contexte. C'est par ailleurs dans ce cadre, que de nombreuses femmes, accusées de collaboration, ont été tondues à la libération.
- L'épuration légale ou judiciaire : à l'automne 1944, elle succède à la première phase et correspond à une reprise en main de l'État face aux excès de l'épuration spontanée. Le nouveau gouvernement crée alors des cours de justices spéciales pour juger les collaborateurs. Les peines encourues vont de la peine de mort à "l'indignité nationale" qui conduit à la perte des droits civiques (droit de vote, d'éligibilité, exclusion de la fonction publique...).

Ces quatre documents de petit format, sont de courts rapports transmis au Comité Départemental de la Libération (CDL), à la fin de l'année 1944, au sujet de personnes soupçonnées de collaboration avec l'occupant.

Les CDL sont des organes issus de la résistance. Mis en place avant la libération, ils ont pour objectif de préparer et d'encadrer les prises de pouvoir pour garantir les valeurs de la résistance. Dans le cadre de l'épuration légale, ils sont ensuite à chargés de la préparation des dossiers sur les accusés.

Il est intéressant d'observer ici quel sont les faits reprochés à ces différents individus :

- Le premier directeur d'un magasin situé rue Vasselot, est ainsi soupçonné d'avoir en sa possession "*des tracts faisant l'apologie de Pétain*" ;
- Le second, Président de Chambre à la cour d'appel de Rennes, est accusé d'avoir jugé particulièrement durement sous l'occupation les "*patriotes fournies par la Milice et le P.P.F*" ;
- La troisième, quant à elle, est accusée d'avoir dénoncé et "*fait arrêter sous l'occupation de nombreux jeunes gens*" qui refusaient de "*se soumettre à l'occupant*" ;
- Le dernier, enfin, directeur de la société Économique, est accusé d'avoir fourni à l'occupant des "*fournitures*" initialement prévues pour son personnel.

Les motifs sont très variés. Certaines de ces accusations ne reposent cependant sur aucune preuve matérielle mais sur de simples accusations. La "moralité" des accusés est souvent étudiée et la fréquentation avec l'occupant ou des collaborateurs avérés suscite la suspicion.

170  
L'Union des Républiques démocratiques et socialistes  
de Roumanie et de la République populaire de Bulgarie  
et de la République socialiste de Yougoslavie.  
L'Union des Républiques démocratiques et socialistes  
de Roumanie et de la République populaire de Bulgarie  
et de la République socialiste de Yougoslavie.  
L'Union des Républiques démocratiques et socialistes  
de Roumanie et de la République populaire de Bulgarie  
et de la République socialiste de Yougoslavie.

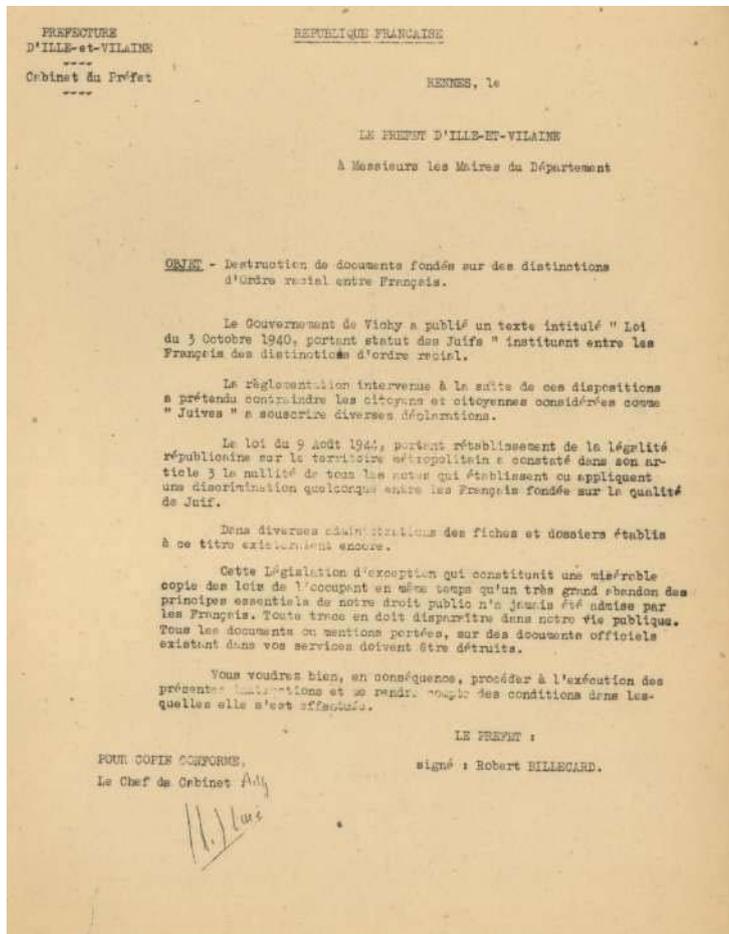
Le 15 mai 1955, l'Assemblée nationale de Roumanie a la  
honne d'adopter la loi.  
L'Assemblée nationale de Roumanie a la honne d'adopter la loi  
relative à la procédure pénale et à la procédure civile  
dans les tribunaux.  
L'Assemblée nationale de Roumanie a la honne d'adopter la loi  
relative à la procédure pénale et à la procédure civile  
dans les tribunaux.  
L'Assemblée nationale de Roumanie a la honne d'adopter la loi  
relative à la procédure pénale et à la procédure civile  
dans les tribunaux.

Le 15 mai 1955, l'Assemblée nationale de Roumanie a la  
honne d'adopter la loi.  
L'Assemblée nationale de Roumanie a la honne d'adopter la loi  
relative à la procédure pénale et à la procédure civile  
dans les tribunaux.  
L'Assemblée nationale de Roumanie a la honne d'adopter la loi  
relative à la procédure pénale et à la procédure civile  
dans les tribunaux.  
L'Assemblée nationale de Roumanie a la honne d'adopter la loi  
relative à la procédure pénale et à la procédure civile  
dans les tribunaux.

Le 15 mai 1955, l'Assemblée nationale de Roumanie a la  
honne d'adopter la loi.  
L'Assemblée nationale de Roumanie a la honne d'adopter la loi  
relative à la procédure pénale et à la procédure civile  
dans les tribunaux.  
L'Assemblée nationale de Roumanie a la honne d'adopter la loi  
relative à la procédure pénale et à la procédure civile  
dans les tribunaux.  
L'Assemblée nationale de Roumanie a la honne d'adopter la loi  
relative à la procédure pénale et à la procédure civile  
dans les tribunaux.

## Doc 7 : Lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine aux maires du département, [1944], 6 H 171

Pour l'État et l'administration, il s'agit alors de vivre avec la mémoire et le souvenir douloureux de la collaboration du régime de Vichy.



Le traumatisme lié à la révélation publique des camps de concentration et d'extermination va renforcer ce sentiment de honte et cette volonté d'effacer toute trace d'un régime qui a collaboré avec l'occupant notamment dans la déportation.

Dans ce courrier adressé aux maires du département, le préfet d'Ille-et-Vilaine demande la destruction de tout document engageant le rôle de l'administration française dans les persécutions perpétrées contre les juifs de France.

Le préfet évoque alors la loi du 9 août 1944 rétablissant la légalité républicaine sur le territoire. Cette dernière annule un précédent texte publié par Vichy en 1940 : "Loi du 3 octobre 1940, portant sur le statut des juifs instituant entre les Français des distinctions d'ordre racial".

Cette demande s'apparente à de la destruction de preuves historiques, la collaboration de l'administration française sous Vichy étant avérée. Le préfet justifie cependant sa demande en établissant que la loi de 1940 "constituait une misérable copie des lois de l'occupant", "un très grand abandon des principes de notre droit public" et surtout "n'a jamais été admise par les Français"

La question de la collaboration de l'État et de son administration a longtemps agité la société française. Vichy était-elle la France ou juste une parenthèse dans son histoire ? N'est-ce pas plutôt la résistance qui a incarné la France sous l'occupation ?

Ce n'est qu'en 1995 que le Président de la République, Jacques Chirac, met officiellement fin à ce débat lors d'un discours commémorant la rafle du Vel d'Hiv.

À cette occasion, s'il rend hommage à la mémoire héroïque des résistants et des "Justes français", il est le premier président à admettre le rôle actif de l'État français dans la déportation des juifs en France.

## Doc 8 : Délibération du conseil municipal de Rennes concernant la dénomination de voies, 13 avril 1953, 1 D 188

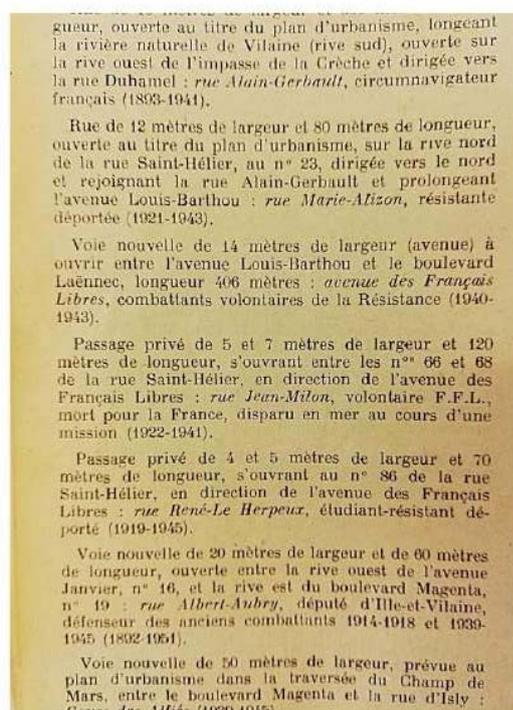
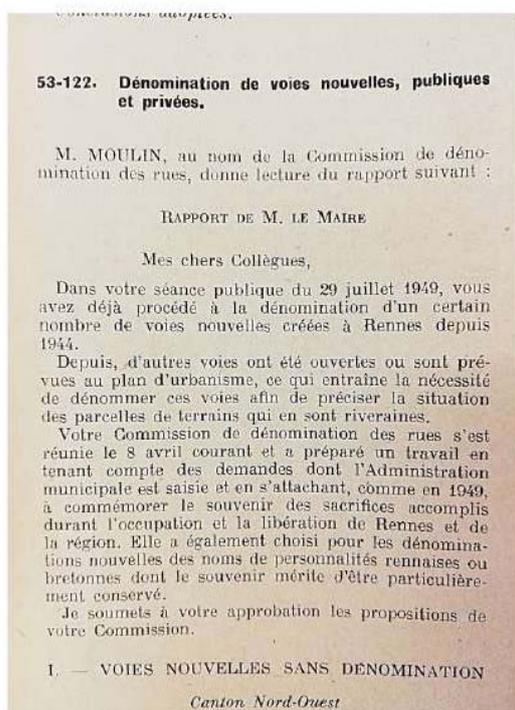
La mémoire de la Deuxième Guerre mondiale s'inscrit dans les villes à travers la dénomination des rues, voies et places. Dès 1953, Yves Milon, maire de Rennes et ancien résistant, vote avec son conseil la dénomination de voies aux noms de résistants rennais.

Parmi de nombreuses rues rendant hommage à des résistants locaux, la rue Marie-Alizon voit notamment le jour. Née à Rennes en 1921, Marie Alizon travaille, dès l'obtention de son brevet élémentaire, dans l'hôtel familial près de la gare de Rennes.

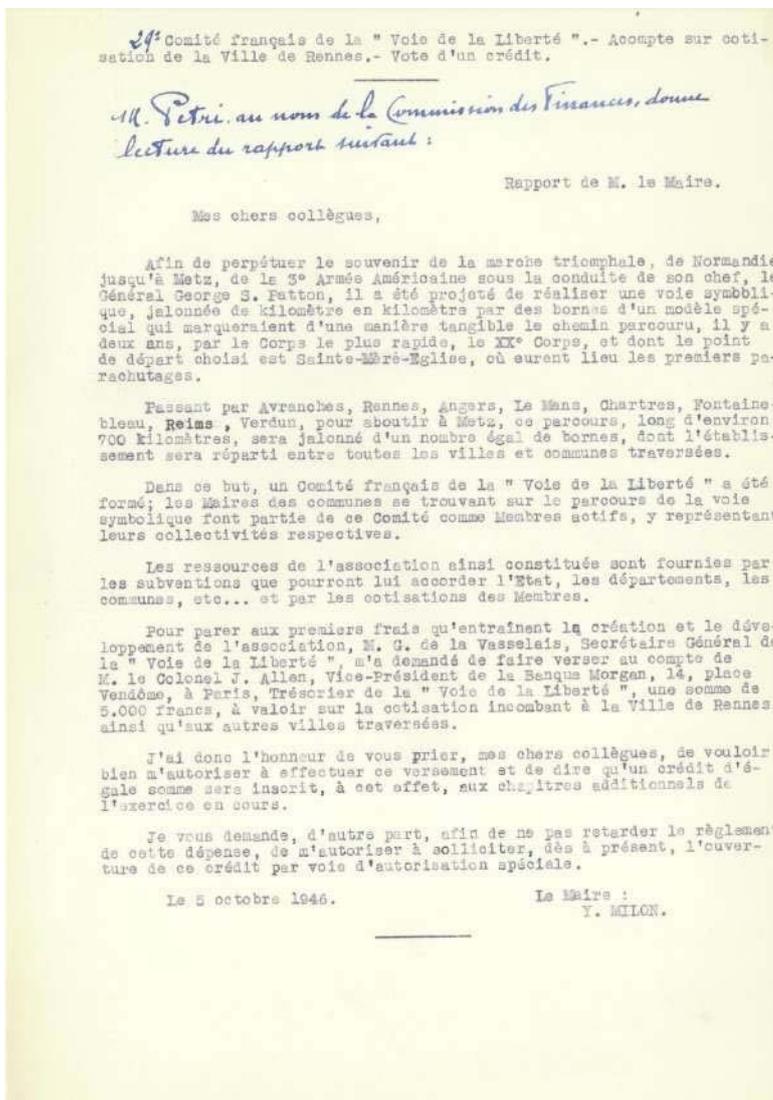
En octobre 1941, Marie et sa sœur Simone, entrent en contact avec le réseau "Johnny" qui opérait en Bretagne depuis le mois de mars, s'occupant principalement des bateaux de guerre allemands stationnés à Brest. Leur tâche consistait à recevoir les renseignements codés qu'elles transmettaient aux radios du réseau qui radiotélégraphiaient à Londres.

Arrêtées en mars 1942, elles sont dans un premier temps incarcérées à Rennes puis à la prison de la Santé de Paris. Marie décède au camp d'Auschwitz où sa sœur et elles furent déportées le 23 janvier 1943. En 2019, la rue Simone-Alizon est rebaptisée rue Marie-et-Simone-Alizon.

Marcel Brossier, Honoré Commeurec, Françoise Elie... Plus de cent-quarante voies ou places de la ville de Rennes portent aujourd'hui le nom de figures de la résistance locale ou nationale.



## Doc 9 : Vote d'un crédit d'acompte sur la cotisation de la ville de Rennes auprès du comité de "La voie de la Liberté", 5 octobre 1946, 6 H 177



Dès juin 1944 et le débarquement allié, le Colonel Guy de la Vasselais, chef de liaison tactique auprès de l'armée américaine réfléchit à la réalisation d'un mémorial pour commémorer la libération de la France. Cette commémoration immédiate se matérialise en 1947, par la pose de bornes sur le parcours de la 3<sup>e</sup> armée américaine commandée par le général Patton. Ces bornes, à l'origine en ciment, sont ornées d'une flamme, symbole de liberté

Ce parcours prend le nom de "Voie de la Liberté". Rennes, en tant que première grande ville française libérée par cette armée, est sollicitée pour participer au projet.

Ce document est une délibération du conseil municipal du 5 octobre 1946. Il s'agit ici de voter la participation financière de la ville pour la réalisation de ce parcours mémoriel. Le rapporteur Louis Pietri, ancienne figure de la résistance armée locale, évoque la volonté de "perpétuer le souvenir de la marche triomphale de Normandie jusqu'à Metz, de la 3<sup>e</sup> armée américaine sous la conduite de son

chef, le général George S. Patton".

Il y est expliqué que "les maires des communes se trouvant sur le parcours de la Voie de la Liberté font partie de ce comité comme membres actifs, y représentant leur collectivités respectives". Ce projet d'envergure est par ailleurs porté financièrement par la puissance publique et les "subventions que pourront lui apporter l'État, les départements, les communes etc. et par les cotisations des membres".

Huit des bornes composant cette voie de la Liberté sont installées sur le territoire de la ville de Rennes.

**Doc 10 : "Semaine nationale de l'enfance victime de la guerre et du nazisme", affiche, 1946, 9 Fi 2463**

Prisonniers, blessés, veuves, orphelins... Pour les pouvoirs publics, l'un des enjeux forts de l'immédiat après-guerre est le soutien et le secours portés aux nombreuses victimes du conflit. De nombreux événements caritatifs sont organisés, notamment pour récolter des fonds à destination des plus défavorisés.



Cette affiche communique sur la "Semaine nationale de l'enfance, victime de la guerre et du nazisme", organisée en février 1946. Elle a été réalisée par l'affichiste et graphiste Bernard Villemot.

Elle peut s'apparenter à une œuvre de propagande dans la mesure où elle cherche à convaincre son public en suscitant chez lui une émotion particulière.

Au centre, dessiné en noir et blanc, se tient un jeune garçon mutilé. Son regard est hagard et il tient dans sa main une balle bleue et jaune, seule élément aux couleurs vives de l'affiche. Il semble par ailleurs avoir du mal à se maintenir debout, s'appuyant tant bien que mal sur des béquilles trop grandes pour lui.

Le responsable de son malheur est clairement identifié. En arrière-plan, dans l'ombre, se déploie la silhouette d'un grand aigle menaçant, symbole du nazisme. À ses pieds est représentée une croix gammée, en noir également. Quelques mois après la signature de l'armistice, la figure du nazisme est utilisée pour susciter ressentiment et colère.

## **Doc 11 : Rapport sur les bâtiments municipaux endommagés pendant la guerre, 1947, 5 M 8**

Au même titre que de nombreuses villes françaises, Rennes sort de la guerre meurtrie par les bombardements.

Pour reloger les populations sinistrées, redonner de la normalité au quotidien mais aussi pour relancer l'économie en lançant des chantiers d'envergure, les nouvelles autorités vont donner la priorité à la reconstruction.

Pour accompagner cette reconstruction, le Gouvernement Provisoire de la République Française crée, en octobre 1944, le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (M.R.U). Ce ministère possède des délégations dans chaque département ayant pour mission :

- L'approbation et le contrôle des plans de reconstruction ;
- Les marchés et appels d'offre ;
- Le remboursement lié aux dommages de guerre ;
- La construction de cités provisoires et de baraquements pour loger en urgence les sinistrés.

Ce document est une liste établie par la municipalité rennaise en 1947 recensant tous les bâtiments municipaux ayant subi des dégâts pendant la guerre.

Elle révèle une grande diversité dans les bâtiments touchés. On y note la présence de l'hôtel de Ville ou encore de nombreuses écoles de la ville, qui sont pour la plupart réquisitionnées sous l'occupation.

Le préambule évoque la loi du 28 octobre 1946. C'est une étape clé pour la reconstruction puisqu'elle établit la réparation financière intégrale des dommages causés en temps de guerre aux biens mobiliers et immobiliers. Cette loi proclame par ailleurs la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre et de la reconstruction.

À côté de chaque bâtiment mentionné, une estimation du coût des réparations est notée. Celui-ci peut être très variable, les estimations les plus hautes correspondant probablement aux destructions dues aux bombardements.

Ce document n'évoque cependant que les bâtiments municipaux. Il n'est donc pas suffisant pour saisir l'ampleur des dommages de guerre sur le territoire de Rennes.

Dans un courrier adressé au préfet en 1945, le maire de Rennes Yves Milon permet de mieux appréhender l'urgence et les difficultés rencontrées. Il y évoque le besoin de "*reloger 25 000 personnes qui se retrouvaient à la rue du jour au lendemain.*" Selon ses estimations, "*un quart de la ville a été détruit et un tiers endommagé*".

55. - Mémorandum commun. - Réparation des dommages causés par suite de guerre. - Dépôt des dossiers. - Participation financière de l'Etat.

- 1-1-1-1-1-1-

M. PIERRE, au nom de la Commission des Finances et des Travaux publics, donne lecture du rapport suivant :

Rapport de M. le Maire,

Mes chers Collègues,

Conformément aux dispositions de la loi No 56-2289, du 23 octobre 1946 sur les dommages de guerre, le service municipal d'Architecture a dressé la liste ci-après des bâtiments publics et des bâtiments privés appartenant à la Ville de Rennes, sinistrés lors des bombardements aériens de 1943 et de 1944, endommagés par les tirs de l'artillerie alliée lors de la libération de Rennes, par l'explosion des ponts et durant l'occupation allemande.

N° du dossier	Bâtiments sinistrés	Montant de l'estimation août 1947
1 SP	- Cimetière de l'Est : (Conciergerie S.C. publique Maugras Garage et Gavena Murs de clôture) .....	5.781.384
2 SP	- Maison de l'Octroi, route de Lorient .....	3.100
3 SP	- Crèche municipale, rue Papu .....	18.000
4 SP	- Ecole de Garçons, rue Venau .....	1.385.000
5 SP	- Fourneau Laperdit .....	4.000
6 SP	- Bains-Bouanes, rue des Polissoux .....	3.000
7 SP	- Cimetière du Nord : (Conciergerie Bureau S.C. Maugras & murs de clôture) (Dépôt de couronnes) .....	880.000
11 SP	- Ecole-annexe, rue de Nantes .....	28.000
12 SP	- Ecole filles, rue Papu & bâtiments de la Directrice .....	780.000
13 SP	- Ecole de Garçons, rue de Nantes .....	580.000
14 SP	- Octroi, route de St-Trieux .....	3.100
15 SP	- Collège technique de garçons .....	5.000.000
16 SP	- Eglise St-Mélier .....	1.500.000
17 SP	- Octroi Carré F.V., Boulevard Solferino .....	60.000
18 SP	- Groupe scolaire, Bd de la Liberté .....	17.125.000
19 SP	- Ecole de Médecine .....	15.000.000
20 SP	- Ecole de filles de Villeneuve .....	3.500.000
21 SP	- Groupe scolaire de Quimelou .....	100.000
22 SP	- Crèche municipale, rue Alain Bouchard .....	18.000
23 SP	- Maison du Peuple .....	280.000
24 SP	- Ecole Maternelle, rue Papu .....	4.800.000
25 SP	- Ecole des Beaux-Arts & Ecole d'Architecture .....	280.000
26 SP	- Théâtre municipal .....	1.500.000
27 SP	- Crèche Saint-Mélier .....	11.500.000
28 SP	- Chantier municipal, rue de Viarmes .....	388.000
29 SP	- Octroi de Foris .....	80.000
30 SP	- Groupe scolaire, rue de Vera .....	2.100.000
31 SP	- Ecole de filles, rue Pierre Legendre .....	280.000
32 SP	- Collège moderne de Jeunes Filles .....	285.000
33 SP	- Conservatoire de Musique .....	780.000

N° du dossier	Bâtiments sinistrés	Montant de l'estimation août 1947
75 SP	- Jardin des Plantes : (Murs de clôture et grille rue de Paris) (Grandes serres et Orangeries) (Parcs aux dais et aux biches) (Serres adossées) .....	2.500.000
76 SP	- Faculté des Sciences (y compris Laboratoire de Chimie) .....	12.000.000
96 SP	- Lycée de Jeunes Filles .....	1.200.000
106 SP	- Hôtel de Ville .....	1.700.000
100 SP	- Crèche municipale, rue St-Malo .....	3.100
101 SP	- Lycée de Garçons .....	28.000.000
107 SP	- Ecole de garçons, Bd Lehanne .....	885.000
108 SP	- Ecole Maternelle, rue des Faux-ponts .....	580.000
110 SP	- Ecole garçons, rue Vassalot .....	18.000
121 SP	- Abattoir et dépendances .....	425.000
122 SP	- Eglise Saint-Laurent .....	8.000.000
123 SP	- Eglise Toussaints (Sacristie et Chapelle des Cédés) .....	120.000
124 SP	- Eglise St-Étienne .....	2.800.000
125 SP	- Dépôt de pompes à Saint-Laurent .....	15.000
126 SP	- Stade municipal, rue Alphonse Guérin .....	590.000
127 SP	- Palais des Musées .....	7.000.000
128 SP	- Service électrique et Gymnase municipal .....	70.000
129 SP A	- Palais Saint-Georges .....	2.125.000
130 SP B	- Piscine .....	450.000
131 SP	- Terrain de jeux, Boulevard de Verdun .....	5.000
132 SP	- Hippodrome des Cayalles .....	15.000
133 SP	- Terrain de jeux, rue Kapatel .....	28.000
134 SP	- Hallies Centrales .....	180.000
135 SP	- Service de désinfection .....	55.000
136 SP	- Commissariat gare et foire-exposition .....	100.000
137 SP	- Chantier municipal de l'Abattoir .....	600.000
138 SP	- Hallies des Lions Pavillon Ouest .....	120.000
139 SP	- Colonie de vacances Les Guimerais, en St-Gervan .....	3.800.000
140 SP	- Halle des Lions, Pavillon Est .....	120.000
141 SP	- Ecole de filles et Ecole maternelle Tour d'Avranches .....	380.000
142 SP	- Ecole filles Contour St-Aubin .....	280.000
143 SP	- Bâtiment annexe des Girls .....	400.000
144 SP	- Ecole de filles, Bd de la Duchesse Anne .....	30.000
145 SP	- Eglise Notre-Dame .....	625.000
146 SP	- Parc des Sports, route de Lorient .....	28.000
147 SP	- Basilique Saint-Auveur .....	400.000
148 SP	- Octroi, rue Lucien Decombes .....	25.000
149 SP	- Musée Hippolyte Lucas .....	1.250.000
150 SP	- Bibliothèque et archives communales .....	15.000
<b>Bâtiments privés appartenant à la Ville</b>		
	- Presbytère Saint-Laurent .....	40.000
	- 17, rue Martenet (Lycée de Jeunes Filles, appartements loués aux instituteurs) .....	45.000
	- Immeuble 12, rue de Bodou .....	10.000
	- Immeuble 81, avenue Aristide Briand .....	280.000
	- Immeuble 83, avenue Aristide Briand .....	280.000
	- Immeuble 6, rue d'Argentré (4ème étage) appartements Le Guillou .....	75.000
	- Immeuble 4, Place du Bab des Lions .....	15.000
	- Immeuble 3, Place du Bab des Lions .....	3.100
	- Immeuble 2, Place du Bab des Lions .....	5.000
	- 18 et 20 passage du Bois-Rondel .....	75.000

## **Doc 12 : Liste des candidats du Mouvement Républicain Populaire (MRP) aux élections municipales de Rennes en 1953, 1 K 243**

L'héritage de l'occupation et de la libération se lit par ailleurs au travers des événements qui animent la vie politique française d'après-guerre.

Le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), issu de la résistance, prend en main la destinée du pays à partir du mois d'août 1944, avec à sa tête, dans un premier temps, le Général de Gaulle. Le GPRF est maintenu jusqu'à l'adoption d'une nouvelle Constitution à la fin de l'année 1946 et la promulgation de la 4<sup>e</sup> République.

Régime politiquement instable, la 4<sup>e</sup> République voit se succéder vingt-deux gouvernements en l'espace de douze ans. En 1958, en pleine crise d'Algérie, le Général de Gaulle est rappelé au pouvoir. Ce retour aux affaires amorce la fin de ce régime et l'institution de la 5<sup>e</sup> République dotée d'un pouvoir exécutif plus fort.

À une échelle plus locale, les élections municipales et législatives sont également révélatrices de cet héritage.

La vie politique est alors animée par des personnalités et des partis qui tirent leur légitimité de l'attitude adoptée sous l'occupation.

Ainsi le Parti Communiste Français (PCF) sort renforcé de la période, du fait de la participation forte de ses membres aux réseaux de la résistance. D'autres partis aux orientations politiques différentes sont des émanations des réseaux de la résistance. C'est le cas du Rassemblement pour la France (RPF) fondé par le Général de Gaulle mais aussi du Mouvement républicain populaire (MRP).

Les premières élections municipales post-libération sont organisées en 1945. À Rennes, Yves Milon l'emporte sur une liste au nom évocateur "Liste antifasciste de la Démocratie et de la Résistance". Ces colistiers, dont vingt sont issus de la Délégation spéciale de la Résistance, viennent d'horizons politiques différents. Rapidement des divergences s'expriment néanmoins au sein du conseil municipal et Milon décide de démissionner.

En 1947, il l'emporte de nouveau mais cette fois-ci sous la bannière du RPF. Le parti gaulliste est le grand vainqueur de ces élections remportant 38 % des suffrages dans le pays et raflant de nombreuses grandes villes. Milon ne se représente cependant pas aux élections suivantes de 1953.

Ce document est le programme électoral publié par le MRP pour les élections municipales de 1953. Ce volet présente les membres de la liste candidate à la mairie de Rennes.

Il est intéressant d'observer ici l'importance accordée aux faits de guerre dans les brèves présentations des différents colistiers. Le passé résistant, d'anciens combattants ou de prisonniers de guerre, apparaît comme un véritable argument de campagne.

Parmi d'autres exemples, on peut citer Guy Houist "*décoré de la Croix de Guerre*" et "*arrêté par la Gestapo*", Victor Janton "*détenu sous l'occupation au camp de Châteaubriant*" et "*titulaire de la médaille de la résistance*" ou encore Mme Aubrée qui a "*animé sous l'occupation de nombreuses œuvres en faveur des prisonniers de guerre*".

Parmi les colistiers, figure notamment Henri Fréville "ancien prisonnier de guerre" et "président d'honneur de l'amicale départementale des Stalag IV". Par ailleurs ancien directeur du cabinet du Commissaire régional de la République Victor le Gorgeu, Fréville bénéficie d'une aura importante à Rennes.

Lors de ces élections municipales, le MRP arrive en seconde position juste derrière les gaullistes du RPF dont la liste est menée par l'ancien maire François Château. Ce dernier l'emporte au nombre de voix malgré de nombreuses attaques sur son maintien en poste par le régime de Vichy au cours des premières années d'occupation.

À la surprise générale, Henri Fréville remporte cependant le siège de maire lors du conseil municipal d'investiture, grâce à une alliance surprise avec la Section Française de l'International Ouvrière (SFIO).

La Tribune Républicaine

## LES CANDIDATS DE LA LISTE D'ENTENTE RÉPUBLICAINE POPULAIRE (M.R.P. ET RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS)

Élections. Élus.

Après avoir soigneusement étudié le Dr LE GAL LA SALLE pour prendre leur liste, les candidats d'ENTENTE RÉPUBLICAINE ont, avec la même conviction, décidé de solliciter les suffrages des Rennais et des Bretons en se présentant dans

L'ORDRE ALPHABÉTIQUE

En 1947 et maintenant candidats au nouveau scrutin, ils ont voulu démontrer, par leur attitude, qu'ils ne veulent pas cependant demander le renouvellement de votes et honorer de nouvelles voix sans être de « véritables deserteurs », dans certaines conditions offertes au respectable électeur.

Il ne pouvait être agité aucun doute de proposer dans l'ordre de présentation des nouveaux candidats, un choix qui s'explique tout simplement par l'ARRAIRE d'un combat politique et le COMPROMIS de libérateurs mérités.

Élections. Élus.

Les candidats d'ENTENTE RÉPUBLICAINE POPULAIRE vous proposent comme la loi le permet, toute latitude de désignation.

VOYEZ LISTE ENTIÈRE! UTILISEZ LES SIGNES PERMANENTS EN TOUTE LIBERTÉ ET EN TOUTE CONFIANCE!



**M. AUBRÉE**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Armand BAUDO**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Pierre BAZIL**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Emmanuel BERTAUX**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Albert BEUCHÉ**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Joseph BRISSON**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Pierre CAILLARD**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Marcel CALLO**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Marcel CORMIER**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Charles DEZELAIN**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Charles DEFRAÏCE**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Jean DEROIN**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Mlle DIERIAS**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Edouard DUVET**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Henri FRÉVILLE**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**René GAPAILLARD**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Georges GRAFF**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Léon GRIMAUD**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Victor GUILLARD**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Fernand MORHIER**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Guy MOUTET**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Victor JANTOU**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Aimé LE FOLL**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Michel LE NOUY**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Jacques LHOMME**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Aimé MARTIN**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Melaine PENRON**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Hélène PIEL**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Mlle JIREVERT**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Julien CHÈNE**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Félix RICHARD**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**André RUFFIN**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Gabriel TATAR**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Mlle TCHARKOWSKY**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**Georges THIEL**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.



**André THESIO**  
Membre du bureau de l'Union des Français de l'étranger, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur de l'enseignement technique, ancien directeur de l'enseignement supérieur.

# Doc 13 : Mémorial de la résistance et de la déportation, 1975, 1248 W 9

Les lieux de mémoire sont des monuments, lieux ou symboles, associés à un événement historique dont la collectivité souhaite conserver le souvenir. La Deuxième Guerre mondiale a profondément marqué la mémoire collective. Dans les années suivant la fin du conflit, les lieux de mémoire sont ainsi essaimés sur l'ensemble du territoire national.

En 1975, la ville de Rennes décide d'élever en plein cœur du quartier du Colombier, un monument en mémoire des martyrs de la résistance et de la déportation. Deux documents distincts sont représentés ici.



Le premier est une invitation à l'inauguration de ce mémorial. Un dessin représentant le monument en question illustre l'invitation. Ce mémorial, œuvre d'un architecte rennais et ancien combattant, Jean Vaudeleau, a vocation à perpétuer le souvenir dans un style moderne. Parmi d'autres éléments de la composition, de grandes dalles de granit forment un cercle. Voulues rugueuses et inégales, elles s'apparentent à des tombes rappelant les camps de concentration. Sur certaines d'entre elles, sont portées en lettres de bronze les noms de certains déportés.

Au centre de ce cercle, est représenté un cratère d'où jaillissent deux grandes flèches. Telle une immense flamme rose, la plus grande d'entre elles symbolise la cheminée d'un four crématoire. La plus petite flèche peut s'apparenter à un poteau d'exécution pour rappeler les cent-quarante-cinq exécutions sommaires perpétrées en Ille-et-Vilaine sous l'occupation. Enfin, des lignes verticales bleutées rappellent le costume rayé des déportés.

Il est par ailleurs intéressant d'observer qu'un homme manifestement âgé et un jeune garçon se recueillent devant le monument - comme pour mieux marquer la nécessaire transmission de cette mémoire.

Sous l'invitation, un article de presse relate une cérémonie qui s'est déroulée devant le mémorial en 1975. Symboliquement, cette cérémonie a eu lieu la veille de Yom Kippour - la jour du grand pardon, dans le judaïsme. À cette occasion, Mr Faisant, secrétaire général du comité de coordination des mouvements de résistances, et Mme Hofer, rescapée des camps de la mort, ont déposé de la terre venue d'Auschwitz sous les dalles du mémorial.

D'autres monuments ou plaques commémoratives entretiennent, à Rennes, le souvenir de la Deuxième Guerre mondiale : le Panthéon rennais à l'hôtel de ville, le mémorial des fusillés de la Maltière ou encore le mémorial du train de Langeais à la Courrouze, etc.

## Doc 14 : Commémoration de l'armistice de 1945, diapositives, 1985, 301 Fi 854

Si la volonté de se souvenir d'évènements historiques passés ne date pas de cette époque, les atrocités commises pendant la Deuxième Guerre Mondiale renforcent ce besoin de commémorer de manière collective.

De nombreuses journées sont dédiées au souvenir de ces évènements. La plus suivie demeure celle du 8 mai, date de la signature de l'armistice mettant en fin aux hostilités entre l'Allemagne et les pays alliés.

Ces commémorations, menées de pair par les autorités civiles et militaires, associent le plus souvent d'anciens protagonistes du conflit et les jeunes générations pour que cette mémoire se transmette et ne se perde pas.

Ces diapositives représentent la cérémonie de commémoration s'étant déroulée le 8 mai 1985 à Rennes. L'ancien maire de Rennes, Edmond Hervé, y est accompagné des autorités militaires mais aussi d'anciens protagonistes du conflit.



# Les affiches de propagande

La propagande est une stratégie de communication. Il s'agit d'un ensemble de mesures prises pour répandre une idée, pour agir sur la perception d'un événement, pour influencer et convaincre l'opinion publique. À ces fins, elle utilise tout un ensemble de média : journaux, films, radios, télévisions ou encore les affiches. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, chaque camp va utiliser la propagande comme arme psychologique.

## La propagande au service de la lutte contre les alliés

L'offensive foudroyante de l'armée allemande, en mai 1940, conduit la France à la débâcle. Avec la signature de la convention d'armistice le 22 juin 1940, le pays se retrouve soumis à l'Allemagne nazie. Commence alors l'occupation d'une partie du pays et la mise en place du régime collaborationniste de Vichy. Une intense propagande se met en place pour dénigrer les alliés et les ennemis qui continuent à se battre afin de résister aux forces nazies.

## La propagande vichyste pour un ordre nouveau

Après la débâcle de 1940 et la signature de l'armistice du 22 juin, l'État français se réorganise autour de la personnalité du Maréchal Pétain et s'installe à Vichy. Une intense propagande s'organise pour glorifier le chef mais aussi le nouveau régime qui prône un ordre nouveau, une société nouvelle.

La Famille est le pilier de cette nouvelle société, et les valeurs traditionalistes sont mises en avant au travers de la devise "Travail, Famille, Patrie".

## Le soutien à l'effort de guerre par le travail

Pour soutenir l'effort de guerre, les autorités allemandes ont un besoin d'une main d'œuvre de plus en plus importante. Le régime de Vichy met alors en place le dispositif de la relève : 50 000 prisonniers de guerre français libérés par l'Allemagne en échange de 150 000 ouvriers français volontaires pour travailler sur le territoire allemand.

Une intense propagande se met alors en place pour encourager les engagements.

## La propagande anti-nazie, résistance et après-guerre

Durant l'occupation comme durant l'après-guerre, les opinions divergent et certaines voix s'élèvent contre la barbarie et l'idéologie nazie, que ce soit par dégoût de ses préceptes, par défense d'autres idéaux, ou par révolte face aux injustices.

Cette pensée prend une forme clandestine au cours de l'occupation (tracts et papillons imprimés clandestinement et diffusés de la main à la main). Elle renaît dans l'immédiat après-guerre, sous la forme d'affiches informatives simples renouant avec les traditions plus anciennes. Puis, une fois le nouveau gouvernement légitimé, elle adopte à son tour la forme propagandiste.

## Documents

### **Doc 1 : "C'est l'anglais qui nous a fait ça !", affiche, 1940, auteur Théo Matejko, 9 Fi 44**

L'affiche se divise en deux parties : une illustration en noir et blanc qui prend 90 % de l'espace et une phrase inscrite au bas de l'affiche, en rouge et sous la forme exclamative : "C'est l'Anglais qui nous a fait ça !".

Notre regard est très vite attiré par celui du personnage qui se trouve au premier plan et dont le visage exprime autant d'étonnement que d'indignation. C'est un soldat français, reconnaissable à son uniforme, debout et blessé au bras droit.

À sa gauche, toujours au premier plan, se trouve une femme assise, tenant dans ses bras un nourrisson, accompagnée d'une petite fille. Leurs visages sont tournés vers le sol, en direction du soldat. Leur baluchon les accompagne. Une grande désolation se dégage de ces personnages.

Derrière eux se dessine une ville en ruine, probablement détruite à la suite de bombardements aériens. Des décombres jonchent le sol, en ajoutant une certaine lourdeur à la composition générale.

De cette scène, se dégage au second plan en surplomb, un personnage quasi volatile, apparaissant dans une nuée de lumière, telle une explosion, au milieu du ciel grisonnant. C'est un officier anglais, reconnaissable également par son uniforme. Contrairement aux personnages du premier plan, il semble satisfait, le regard de côté, fumant une pipe et les poings sur les hanches.

Cette affiche est réalisée et diffusée à partir de 1940 par le régime nazi, afin d'alimenter une propagande anti-alliée. Elle dénonce les bombardements alliés en remettant en cause leurs objectifs stratégiques et militaires. Certains de ces bombardements eurent des conséquences funestes, comme ce fut le cas à Rennes le 8 mars 1943. Ces affiches, placardées sur les murs de la ville, participaient à influencer l'opinion publique en décourageant la population sur les intentions des alliés.

L'affiche est signée Théo Matejko. Cet illustrateur d'origine autrichienne, adhère au Parti national-socialiste dès 1933. Il devient rapidement l'un des dessinateurs officiels de la propagande nazie.



**C'est l'Anglais qui nous a fait ça!**

**Doc 2 : "Son dernier espoir... "le blocus". Aurais-je assez... pour eux deux ?", affiche, [1940-1941], 9 Fi 35**

Cette affiche prend la forme d'un photomontage composé de deux parties séparées par une diagonale allant de l'angle supérieur droit à l'angle inférieur gauche. Chaque extrémité de cette diagonale présente un court texte qui, assemblés, fonctionnent comme un dialogue.

La première moitié (dans la partie supérieure) présente une photographie de Winston Churchill, premier ministre du Royaume-Uni. Ce dernier, vêtu d'un manteau noir, coiffé d'un chapeau, tenant un cigare allumé entre ses doigts gantés, porte son regard sombre au loin et semble préoccupé. La ligne de son regard souligne l'inscription "Son dernier espoir... Le blocus". Elle émane d'un narrateur inconnu qui décrit la volonté de Churchill. L'amplitude du manteau noir enveloppe la partie inférieure de l'affiche.

Dans cette partie basse se trouvent des éléments dessinés : une femme enceinte vêtue d'un long manteau élimé, une main portée à son visage dans un signe de grande inquiétude, et l'autre reposant sur la tête de son jeune enfant. Derrière eux se dessinent les côtes du nord-ouest de la France. Et à leurs pieds, se trouve l'inscription suivante, transcrivant les pensées de cette mère de famille : "Aurai-je assez... pour eux deux ?"

Churchill, est ici représenté en véritable oiseau de proie, ce qui est accentué par le réalisme de la photographie, contrairement au dessin de la victime, figure de "la mère française".

La force de conviction de cette affiche tient dans ce dualisme entre le pouvoir (en haut) et le peuple (en bas), l'individualisme (photographié) et le collectif (dessiné), le détachement (phrase à la 3e personne du singulier) et la compassion (phrase à la première personne du singulier).

Le réalisme de la photo a pour effet de personnaliser le responsable du blocus. Ce blocus, décrété le 30 juillet 1940 par Winston Churchill, vise à complexifier la vie de l'occupant en France, mais pénalise également les Français. Il accentue notamment les privations imposées par les prélèvements nazis.

Cette affiche, probablement émise par la Propaganda Abteilung, dénonce les conséquences du blocus anglais sur le ravitaillement des civils. Elle a été largement diffusée à partir de l'hiver 1940 - 1941, dont la dureté a amplifié les conséquences de la pénurie.

Cette affiche vise à faire douter les Français sur les véritables intentions des alliés anglais.



### **Doc 3 : "L'actualité photographique, service central du gouvernement de Vichy", affiche, [1942-1944], 9 Fi 39**

Cette affiche en noir et blanc est produite par le régime de Vichy. C'est l'un des rares exemples conservés de l'utilisation de la photographie par ce régime, dans le domaine de la propagande.

En effet, ce n'est véritablement qu'à partir des portraits de Philippe Pétain, qu'un réel engouement se fait ressentir pour cette technique, pourtant déjà adoptée en Allemagne dès les années 1930. La France utilise plutôt des affiches illustrées, avec des compositions héritières du mouvement artistique du surréalisme, s'appuyant sur l'association d'images pour créer un propos.

Le régime de Vichy, pourtant doté d'un commissariat général de l'information, puis d'un secrétariat général de l'information et de la propagande, montre sur ce point quelques ambiguïtés et réticences.

Il faudra attendre janvier 1941, pour que Georges Reynal, ancien combattant, maréchaliste fervent et résistant au sein de l'ORA (Organisation de Résistance de l'Armée), mette en œuvre le Service central photographique et utilise ce procédé dans le domaine de la propagande.

Cette affiche constitue l'une des productions de ce service.

On y voit 11 photographies, toutes légendées telles un roman – photo. Elles se lisent ainsi, de façon très naturelle, de haut en bas et de gauche à droite.

La première photographie introduit le document : elle montre Philippe Pétain se déplaçant dans la rue, suite à une cérémonie. Il y paraît élégant, distingué (son chapeau à la main) et dynamique car marchant d'un bon pas.

La dernière photographie clôt le document, tout en répondant à cette ouverture : on y voit deux hommes permissionnaires, le sourire aux lèvres, retournant en Allemagne en tant que travailleurs.

La composition se fait sur trois niveaux, ce qui correspond à la devise officielle du régime de Vichy, "Travail, Famille, Patrie" :

- dans la partie supérieure : les politiques et représentants du régime (la patrie) ;
- dans la partie médiane : les travailleurs de l'artisanat, mais aussi les travailleurs qui participent au déblaiement des villes suite aux bombardements (le travail) ;
- dans la partie inférieure : la famille abordée par l'intermédiaire des permissions accordées aux prisonniers de guerre et aux travailleurs en Allemagne dans le cadre du Service du travail obligatoire (la famille)

Le titre de cette affiche, "L'actualité photographique", montre que l'objectif est de mettre en avant un état "réaliste" de la situation de l'époque : un chef qui dirige le pays, des travailleurs professionnels et consciencieux, et surtout une population heureuse des mesures mises en place pour faciliter son quotidien.

Le réalisme photographique a dû agir à cette époque de façon massive et convaincante sur la population.

# L'ACTUALITÉ PHOTOGRAPHIQUE



Le MARECHAL de FRANCE, Chef de l'Etat, accompagné du Général Campet, chef de son cabinet militaire et de M. Jardel, secrétaire général, revient de la cérémonie au cours de laquelle le Drapeau de la Gendarmerie a été présenté aux élèves-gendarmes de la Garde personnelle du Chef de l'Etat.



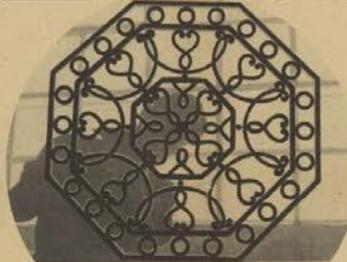
Les élèves-gendarmes de la Garde personnelle du Chef de l'Etat défilent devant le MARECHAL de FRANCE, et devant le Drapeau de la Gendarmerie. (Photo Triomphe)



Le Président LAVAL, Chef du Gouvernement, salue le fanion de la L. V. F. que sont venus lui présenter les élèves du Centre d'Instruction de Guéret. (Photo L.A.P.)



Un vieux métier renaît. A l'école de ferronnerie de Montpellier, des Maîtres-artisans enseignent leur profession à des élèves dont plusieurs sont déjà capables de confectionner des chefs-d'œuvre, comme ce coche-leu. (Photo Breges)





Après le bombardement de Bordeaux, les équipes de sauveteurs poursuivent les fouilles dans les décombres. (Photo D. N. P.)



Une heureuse initiative de la ville de Toulouse : la récupération des os. (Photo Breges)



1



2

Ils arrivent Permissionnaires... et repartent...



3



4

Travailleurs libres

Bénéficiaires de la politique du Gouvernement, les prisonniers pourront désormais obtenir des congés de travail. Arrivés la veille de Pâques en gare de Compiègne (1) heureux et émus de revoir la France (2) les 1.000 premiers permissionnaires ont pu pendant 15 jours se retremper dans la vie de famille. (3) Leur retour en Allemagne comme travailleurs libres s'est fait dans la joie de retrouver le véritable ami du camp. (Photo Folger - D.M.P. - L.A.P.)

ESQUISSES DU DROIT DE TIMBRE

VEZES PAR LE SERVICE CENTRAL PHOTOGRAPHIQUE - VICTI N° V. 7438

66

#### Doc 4 : "Femmes françaises !... Ces lignes ont été écrites pour vous", affiche, 1942, 9 Fi 42

Cette affiche est un photomontage se composant d'un texte qui prend 70% de l'espace et d'une illustration composée de photographies dans la partie supérieure.

Entre les deux, se trouve un titre dévoilant ses destinataires directes : "Femmes françaises !...". Un chapô précise qu'on ne les oublie pas : "Ces lignes ont été écrites pour vous."



L'image vient directement illustrer cette accroche textuelle, car elle présente trois femmes, de trois générations différentes. Leurs regards soutiennent le nôtre et soulignent une expression teintée à la fois de sérieux et de sollicitation. Le réalisme photographique est amplifié par un jeu d'ombre portée qui détache ces trois figures de l'arrière-plan.

Le texte, qui se déploie ensuite, utilise une interpellation directe, avec, en chaque début de paragraphe, un "vous" introductif qui se détache par des capitales et une taille de typographie plus élevée. Les temps utilisés, passé, présent et futur, sont employés avec beaucoup d'ingéniosité, amenant les lectrices à adhérer progressivement au discours porté.

Cette affiche, produite et diffusée par les offices de placement pour le travail en Allemagne à partir de l'été 1942, incite les femmes françaises à envoyer leurs fils, maris ou fiancés, travailler en Allemagne.

Le 22 juin 1942, Pierre Laval prononce un discours dans lequel il souhaite la victoire de l'Allemagne afin de contrer la montée en puissance du bolchévisme. Il présente alors le système de la "Relève", qui envoie dans l'industrie allemande de la main-d'œuvre qualifiée recrutée dans les pays occupés. En échange de cette main-d'œuvre, des prisonniers de guerre français sont libérés. Le ratio : un prisonnier de guerre renvoyé chez lui pour trois ouvriers spécialisés envoyés en Allemagne.

Malgré une forte propagande mise en place, ce système n'aura que très peu de succès. Bientôt, c'est le Service du Travail Obligatoire (STO) qui imposera cette main-d'œuvre.

**Doc 5 : "Jeune, pour toi, pour les tiens, pour nos prisonniers, exerce un bon métier en contribuant à la relève", affiche, 1942, 9 Fi 3563**

Cette affiche est composée d'autant de texte que d'illustration.

Le regard est attiré en premier par le buste en couleur d'un jeune homme qui se détache au premier plan. Il est souriant, semble en bonne santé avec des joues bien rebondies et rouges et des dents blanches. Il est bien apprêté : les cheveux coiffés et une chemise blanche dont l'encolure est éclatante. Son regard porte au loin, c'est la figure d'un jeune garçon confiant en l'avenir qu'il sait prometteur.



Derrière lui, se trouve en arrière-plan et sous la forme d'une ombre bleue, un bâtiment d'usine avec des cheminées fumantes, témoignant d'une intense activité.

Tout en haut de l'affiche, le texte écrit en capitale nous confirme à qui s'adresse cette affiche : "jeune".

L'œil s'arrête enfin sur le texte du bas de l'affiche, dont le positionnement et l'encadré soulignent le regard du jeune homme. Les deux premières lignes constituent une accroche en utilisant une figure d'accumulation : "Pour toi, pour les tiens, pour nos prisonniers". L'objectif de cette figure de style est d'insister sur la conscience nationale et patriotique qui doit conduire les actions de la jeunesse.

La phrase suivante, "Exerce un bon métier", est une incitation à participer au système de la relève des prisonniers de guerre. Ce système concerne en premier lieu les ouvriers dont les compétences seront immédiatement utilisées dans les usines d'armement, mais les jeunes qui constituent également une force de travail appréciable.

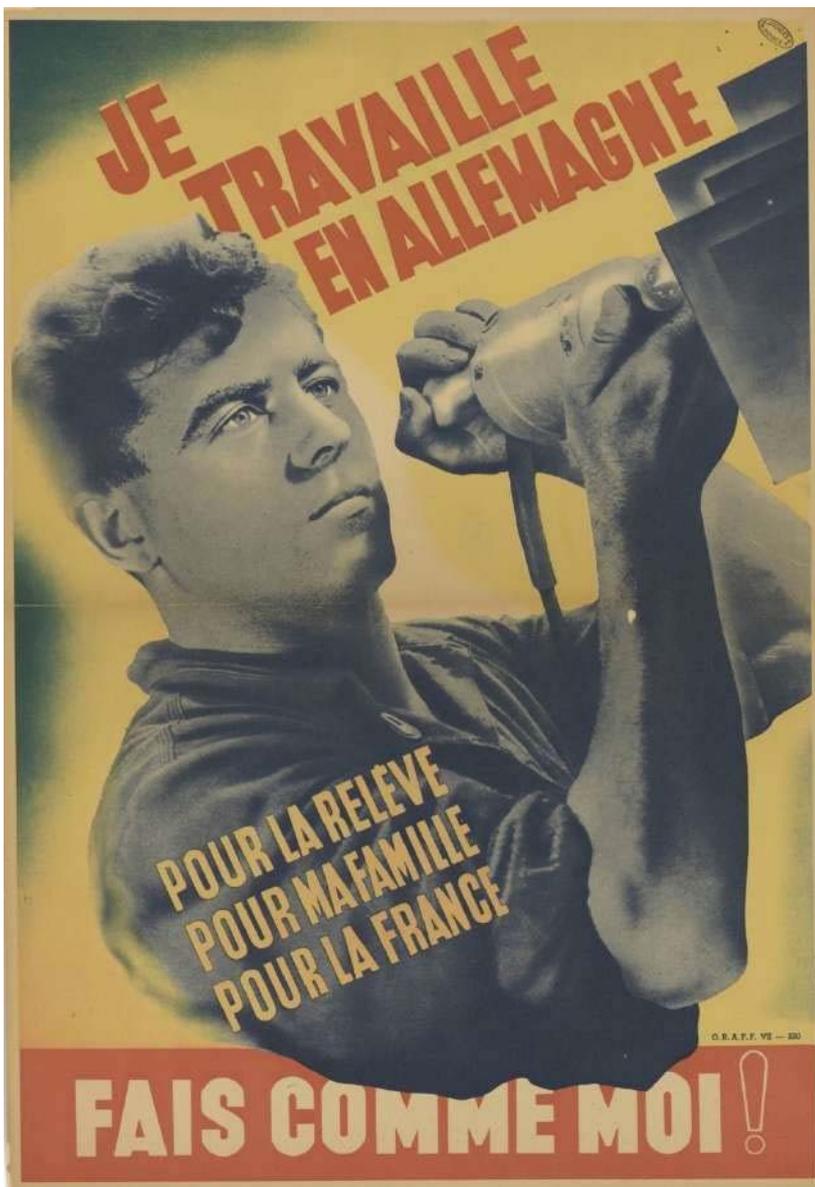
Cette affiche, produite et diffusée par les offices de placement pour le travail en Allemagne à partir de l'été 1942, incite donc les jeunes à contribuer à la relève.

Les informations pratiques nous apprennent également que des bureaux de placement allemands se trouvent dans les villes occupées.

**Doc 6 : "Je travaille en Allemagne - Pour la relève, pour ma famille, pour la France - Fais comme moi !", affiche, 1942, 9 Fi 43**

Le buste d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, le regard vif et concentré et aux gestes précis, occupe la plus grande partie de cette affiche. Il s'agit d'un ouvrier au travail muni d'un outil de type perceuse électrique ou riveteuse pneumatique. La photographie, très réaliste, est en noir et blanc entourée d'un halo de couleurs lumineuses.

Le format de l'affiche et la position de l'ouvrier, de trois quart et les bras légèrement en hauteur, ainsi que son réalisme photographique, nous donne l'impression d'une certaine proximité avec le personnage. Le spectateur l'accompagne presque dans son travail, facilitant l'adhésion.



Mais à quoi exactement ? C'est ce que nous apprennent les différents textes qui ponctuent le reste de l'affiche. Tout d'abord, celui du haut qui ressort grâce au contraste provoqué entre le halo de lumière et la typographie rouge et massive : "Je travaille en Allemagne".

Plus bas, positionné sur le bras de l'ouvrier, tel un tatouage, un message intimiste mais visible de tous nous explique ses motivations : "pour la relève, pour ma famille, pour la France".

Enfin, un dernier texte se dresse dans la partie inférieure de l'affiche, en blanc, contrastant sur un bandeau rouge : "Fais comme moi !". Ce dernier message est légèrement dissimulé par la chemise de l'ouvrier, mais constitue le socle de toute la composition.

Celle-ci distingue trois niveaux de lecture : ce que je fais (mon rôle social), ce que je suis (mes motivations) et ce que le destinataire de l'affiche est incité à faire. C'est une propagande qui

culpabilise l'individu en le mettant face à des responsabilités imposées : ici, la participation au système de la relève. Ce système est mis en place dès l'été 1942.

L'autorité émettrice de cette affiche est l'office de répartition de l'affichage (ORAFF).

**Doc 7 : "Pour la France nouvelle, souscrivez aux bons du trésor", affiche, [s.d.], auteur Jean Colin, 9 Fi 63**

Cette affiche se compose d'une illustration centrale en noir et blanc, présentant un ouvrier au travail, affairé sur sa machine, le dos courbé. Derrière lui, un fond de ciel bleu que seuls deux petits nuages viennent perturber. La luminosité crée un jeu d'ombres sur le travailleur. De sa machine et s'étirant à la verticale, apparaît le drapeau tricolore. L'opacité de sa base se dissout à mesure que nos yeux montent vers la partie supérieure pour atteindre une nouvelle image montrant un agriculteur menant ses bœufs dans un champ. Le blé est le seul élément coloré, un jaune qui met en avant la production agricole.

Ces deux illustrations sont surmontées d'une citation de Philippe Pétain, chef de l'État Français à partir du 11 juillet 1940 : "Le Travail des Français est la ressource suprême de la Patrie".

Cette phrase, qui se veut très générale, valorise le travail des Français.

Cependant, sous le bloc d'illustrations, une autre phrase complète les propos de Philippe Pétain : "Pour la France nouvelle, souscrivez aux bons du trésor". Ce châpo nous indique qu'il n'y a aucune interprétation possible. Cette affiche se lit au premier degré : le travail des Français produit un revenu, sur lequel compte l'État français pour soutenir l'effort de guerre.

Les bons du Trésor sont des titres obligataires (c'est-à-dire des titres d'emprunts) émis par l'État, par l'intermédiaire du Trésor public (d'où leur appellation). L'acheteur d'un bon du Trésor se retrouve ainsi créancier de l'État. Ce dernier s'engage alors à rembourser l'acheteur à une échéance déterminée, et à lui verser régulièrement des intérêts avant cette échéance.

Ces emprunts réalisés par l'État français auprès de la population civile afin de soutenir l'effort de guerre ont permis, pendant la guerre, d'acheter du matériel ou encore de participer aux lourdes dettes dont l'état doit s'acquitter après la capitulation de la France afin de réparer les dommages causés à l'ennemi allemand.

Cette affiche incite donc tous les Français, à mettre à disposition leur épargne pour soutenir l'État et aider au redressement du pays.

Elle est signée Jean Colin et réalisée par l'imprimerie Tolmer.

*Le Travail des Français est la ressource suprême de la Patrie*

*J. Pétain*



**POUR LA FRANCE NOUVELLE**

*Souscrivez aux*

**BONS DU TRÉSOR**

JEAN COLIN  
TOLMER

BEDOS & C<sup>e</sup> IMP. PARIS.

## **Doc 8 : "Et lui ? Aidez-nous à lui trouver du travail quand il reviendra !", affiche, [s.d.], 9 Fi 37**

Une nouvelle fois, l'illustration prend la majeure partie de la composition de cette affiche. Un premier personnage attire notre regard par sa position centrale et proéminente. Il est dessiné en noir et blanc, avec un traitement esquissé pour la partie allant de son cou à ses chevilles. Par contraste, la tête et les pieds sont traités avec une touche de réalisme. L'homme, plutôt jeune, est torse nu, les bras le long du corps et le visage légèrement surélevé. L'expression de son visage est implorante. Il apparaît démuné, vêtu d'un seul pantalon ceinturé, de bottes et d'un chapeau. Le dessin de ce personnage est traité se détache grâce à une ombre portée.

Derrière lui, à sa gauche et à sa droite, émergent en arrière-plan deux silhouettes de travailleurs. Le premier, un forgeron, travaille du métal chauffé sur une enclume ; le second, un agriculteur, travaille la terre en appuyant son pied sur une fourche. Ses deux personnages plus petits que le personnage central et traités comme des ombres, en aplats de couleurs, sans détails.

Tout en haut de l'affiche, le texte suivant fait office de titre : "Recensement professionnel des prisonniers de guerre". Le texte adopte un coloris blanc, comme pour répondre à la blancheur du personnage central. Cela le désigne comme prisonnier de guerre. Ce lien se traduit également par le découpage central du texte imposé par la pointe de son chapeau.

Aux pieds de la scène, un autre texte, complète le titre très administratif, d'une façon plus familière : "et lui ? Aidez-nous à lui trouver du travail quand il reviendra". La question use d'une typographie quasi manuscrite, d'une couleur rouge et d'une taille plus conséquente. Ce procédé insiste sur l'humanité de la démarche, mais aussi sur son urgence. Le reste du texte emploie une typographie quasi identique au titre mais intégrant le mot "lui", manuscrit et rouge comme pour rappeler l'intérêt social de la démarche.

Cette affiche a été réalisée par le Commissariat au Reclassement des Prisonniers de Guerre (Cabinet chargé des questions de propagande). Créé par la loi du 2 septembre 1941 en vue d'aider et de guider les prisonniers rapatriés pendant toute la période de réadaptation qui suit la démobilisation, ce commissariat est rattaché à la Vice-Présidence du Conseil.

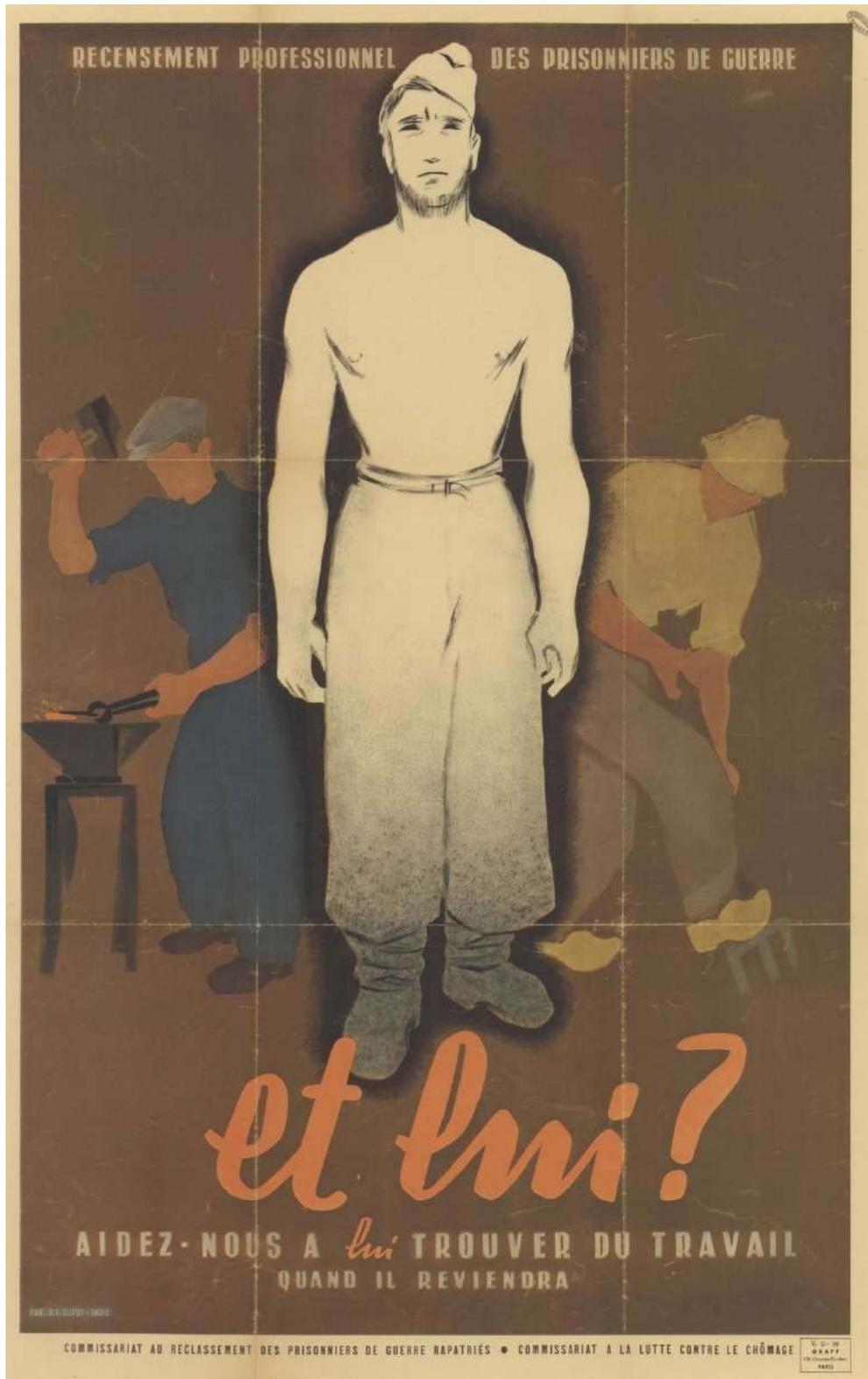
Le premier Commissaire fut Maurice Pinot, nommé par décret du 21 septembre 1941 ; André Masson lui succéda en janvier 1943, Robert Moreau en février 1944. Tous les membres du personnel étaient des prisonniers rapatriés.

À la libération, les services du Commissariat furent pris en charge par le Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés et la situation fut régularisée par le décret du 31 mars 1945 portant fusion des services du Commissariat aux Prisonniers de Guerre rapatriés et aux Familles de Prisonniers de Guerre dans l'ensemble des services du Ministère.

Au cours de la campagne de France, en mai – juin 1940, près de 1 800 000 soldats français furent capturés par les troupes allemandes avant d'être internés dans différents types de camps (les frontstalags, établis sur le territoire français, les oflags, camps établis sur le territoire du Reich allemand, et les stalags, camps de sous-officiers et de soldats).

Très rapidement, la gestion de ces hommes à leur retour devient une réelle préoccupation pour l'État français. Dès 1942, une circulaire du chef du Service du recensement des prisonniers de

guerre est transmise aux maires des zones occupées, les invitant à dresser des listes des prisonniers dont la famille habite la commune concernée.



## **Doc 9 : "Ils assassinent ! Enveloppés dans les plis de notre drapeau", affiche, vers 1941, 6 H 36**

Ce document est une affiche de petit format (112 x 84,5 mm), traitée en recto – verso. Son format a un intérêt, car cela nous renseigne sur l'objectif de diffusion : nous ne sommes plus sur une diffusion collective de type officiel, mais plus sur une diffusion individuelle de type officieux. On ne fait pas qu'observer ce document, on se l'approprie en le manipulant et en le conservant avec soi. C'est une propagande qui vise donc, rien que par le support, la sphère intimiste.

Sur le recto, c'est l'illustration qui prédomine. Un premier homme, vêtu d'une veste, d'une chemise blanche et d'une casquette, et à l'expression patibulaire, se trouve debout au centre des plis formés par un large drapeau tricolore français faseyant. Il tient un pistolet encore fumant de la main droite. Ce civil armé représente la résistance.

Derrière lui, un second personnage, sous forme d'une imposante silhouette teintée de rouge, lui dirige l'avant-bras droit à travers le tissu du drapeau. Ce dernier personnage représente un soldat russe, reconnaissable à son chapeau, la budionovka, frappé de l'étoile rouge. On reconnaît l'uniforme communiste porté lors de la guerre civile russe. L'expression de l'homme est également patibulaire, mais ses traits sont traités grossièrement. Il s'agit très probablement d'une caricature de Joseph Staline.

L'illustration est sombre, car son objet est la résistance et son organisation, c'est à dire une action de l'ombre.

En bas de la composition, se trouve le texte suivant : "Ils assassinent ! enveloppés dans les plis de notre drapeau". Ce texte use du pronom personnel "ils", sans jamais désigner précisément la cible. Le verso du document ne nous en dit pas plus, mais nous liste les différents chefs d'accusation : "ils sabotent", "ils assassinent", "ils trahissent", "ils veulent". C'est donc l'illustration qui prédomine, laissant donc un faux sentiment de liberté d'interprétation au lecteur.

À partir de l'été 1941, dans les grandes villes de France occupées par l'armée allemande, une importante lutte armée se met en place. Menée par les résistants appartenant au parti communiste, elle se matérialise par des attentats contre l'occupant. Ces actions de résistance donnent lieu à des exécutions d'otages désignés par le régime de Vichy.

Les résistants sont rapidement considérés par l'occupant, comme des terroristes. Afin de convaincre l'opinion publique, qui a tendance à devenir de plus en plus solidaire, le Secrétariat général à l'information et à la propagande réalise et diffuse ces petits "papillons" qui propagent l'idée d'un contrôle et de la manipulation des résistants par le parti communiste.

Cette affiche est illustrée par Éric Cassel, qui est affichiste au service du régime de Vichy. Elle est réalisée vers 1941 et est imprimée par l'imprimerie parisienne Bedos & Cie.



**ILS ASSASSINENT!**  
**ENVELOPPÉS DANS LES PLIS DE**  
**NOTRE DRAPEAU**

ÉDITION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL À L'INFORMATION ET À LA PROPAGANDE •

LES ARCHIVES  
 RENNES

**ILS**  
**COMMETTENT LEURS CRIMES**  
*enveloppés*  
**DANS LES PLIS DE NOTRE**  
*Drapeau*

*ils sabotent*

Mais ce sont des Français qu'ils tuent, car les convois des troupes d'occupation sont bien protégés.

*ils assassinent*

et des innocents payent pour eux. Des femmes et des enfants souffrent des restrictions plus sévères. Des trains de prisonniers libérés font demi-tour.

*ils trahissent*

Le "Times" du 1<sup>er</sup> Août avoue qu'à bord du POTOMAC, Anglo-Saxons et Russes se sont partagés le monde; l'Europe a été adjugée aux Soviétiques et à leurs agents, les communistes.

*ils veulent*

ajouter aux massacres de la guerre étrangère les horreurs de la guerre civile.

H 75/643C

Ⓜ

LES ARCHIVES  
 RENNES

# État des sources

## Articles d'archives

Consulter l'instrument de recherche de la sous série 6 H : [https://www.archives-rennes.fr/media/pdf/IR\\_6H\\_20230831\\_vf.pdf](https://www.archives-rennes.fr/media/pdf/IR_6H_20230831_vf.pdf)

## Témoignages oraux

Témoignage de Raymonde Fabre, extraits sur la guerre et la Libération, enregistré par les Archives de Rennes, 2009.

Témoignage d'Angèle Fauvel, extraits sur la guerre et la Libération, enregistré par les Archives de Rennes, 2009.

## Bibliographie

**Cette bibliographie non exhaustive utilise un classement antéchronologique. Les références en gras correspondent aux cotes des ouvrages appartenant aux fonds des Archives de Rennes et pouvant être consultés.**

BURGUIN Pascal, *Un lycée dans la guerre. Le lycée de garçons de Rennes, 1939 – 1945*, Rennes, Ameylor et SAHIV, 2017. **(BIB R2-557)**

(coll.), *Les fusillés (1940 – 1944). Dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages ou guillotins en France pendant l'occupation*, Les éditions de l'Atelier, 2015. **(BIB F0-75)**

MAIGNEN Étienne, *Rennes pendant la guerre. Chronique de 1939 à 1945*, Rennes éditions Ouest-France, 2013. **(BIB R2-500)**

MATHIEU F. et MATHIEU G., *La Sorbonne en guerre, 1940 – 1944*, Paris, L'Harmattan, 2011.

MAIGNEN Etienne, "De 1940 à 1941, réapparition d'une Bretagne provisoirement incomplète, un provisoire destiné à durer", *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, volume 114, 2010.

REGNIER G., *Jazz et société sous l'Occupation*, Paris, L'Harmattan, 2009.

PONTAUT J.-M. et PELLETIER E., *Chronique d'une France occupée. Les rapports confidentiels de la gendarmerie ; 1940 – 1945*, Neuilly-sur-Seine, Michel Lafon, 2008.

CAPDEVILLA Luc, "Des années sombres aux quartiers d'avenir (1939-1960)" dans AUBERT Gauthier, CROIX Alain et DENIS Michel, *Histoire de Rennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Apogée, 2006.

FENARD J., *Les restrictions pendant l'Occupation*, Mémoire UTLA de Bretagne, vol. 17, 2006.

RANNOU Y., "L'enseignement à Rennes pendant la seconde guerre mondiale", *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, tome 110, 2006.

RANNOU Y., *Yves Milon. De la Résistance à la mairie de Rennes*, Apogée, 2006.

COUTEL M., *Bruz sous les bombes*, La Part commune, 2005.

LUNEAU A., *Radio Londres 1940 – 1944. Les voies de la liberté*, Perrin, 2005.

LOSTEC Fabien, *Manifester sous l'Occupation dans les Côtes du Nord*, Maîtrise d'Histoire, Rennes 2, Marc Bergère (dir), 2004.

Ouest-France, *L'Ille-et-Vilaine en guerre, 1939 – 1950*, Éditions Ouest-France, 2004. **(BIB BP437)**

GODARD Philippe, *La Seconde Guerre mondiale. La vie des enfants*, Éditions du Sorbier, 2003. **(BIB BS-145)**

CAPDEVILLA Luc et VOLDMAN Danièle, *Nos Morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, Paris, Payot, 2002.

(coll.), *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, Université de Bretagne occidentale / Centre de recherche bretonne et celtique, 2002.

LE MOIGNE-MUSSAT Marie-Claire, *Rennes, capitale musicale de la France pendant la drôle de guerre* (extrait de la vie musicale sous Vichy), Rennes, éditions Complexe / IHTP CNRS, 2001. **(BIB BP 348)**

MACHEFERT-TASSIN Y., *Une entreprise publique dans la guerre, la SNCF 1939 – 1945*, Actes du colloque de l'AHICF des 21 et 22 juin 2000, 2001.

SALADIN E., *La nuit à Rennes sous l'occupation allemande*, Université de Haute-Bretagne Rennes 2, 2001.

Collectif, *Les Camps de prisonniers de guerre de l'Axe à Rennes 1944 – 1948*, Mémoire / UTLTA de Bretagne, 2000.

DELPLA F., *L'Appel du 18 juin 1940*, Grasset et Fasquelle, 2000.

GUICHARD J.-P., *Paul Reynaud, un homme d'état dans la tourmente ; septembre 1939 – juin 1940*, Paris, L'Harmattan, 2000.

MOREL Anne, *Le théâtre municipal de Rennes pendant la Seconde Guerre mondiale : 1939 – 1945*, Rennes, Université de Haute-Bretagne Rennes II, 2000. **(BIB R2-279)**

Université du temps libre du pays de Rennes, *Les camps de prisonniers de guerre de l'Axe à Rennes, 1944 – 1948. La mémoire partagée entraîne la solidarité*, Rennes, Université du temps libre et du troisième âge de Bretagne (UTLTA), 2000. **(BIB R2-100)**

CAPDEVILA Luc, *Les bretons au lendemain de l'occupation. Imaginaire et comportement d'une sortie de guerre, 1944 – 1945*, Rennes, Presses universitaires de France, 1999. **(BIB B2-346)**

COLLET Jean, *A 20 ans dans la résistance. 1940 – 1944*, Graphein, 1999. **(BIB F2-204)**

FILLOUT R., *Rennes. Des combattants du feu aux techniciens du risque*, Amicale des Sapeurs-pompiers de Rennes, 1999.

NORMAN A.-M., *Mon usine sous l'occupation*, éditions du Danhouët, 1999.

BOHN Roland, *Raids aériens sur la Bretagne durant la Seconde Guerre mondiale*, Brest, Imprimerie de Bannalec, 1997 (Tome 1. Les ailes de la résistance et de la souffrance (1940 – 1942), **BIB B2-142** ; Tome 2 : Les ailes de l'espérance, de la souffrance et de la liberté (1942 – 1944), **BIB B2-143**)

CHESNAIS R., "Le bombardement de Bruz", *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, tome 100, 1997.

TARTAKOWSKY D., *Les manifestations de rues en France 1918 – 1968*, Publications de la Sorbonne, 1997.

BOUGEARD C., *La Bretagne d'une guerre à l'autre 1914 – 1945*, Skol-Vreiz, 1994.

FERRIEU Xavier, LAURENT Catherine et VEILLARD Jean-Yves, *Rennes 1940 – 1944. La guerre, l'occupation, la libération. Une ville pendant la guerre*, éditions Ouest-France / Mémorial de Caen / Ville de Rennes, 1994. **(BIB R2-96)**

FRISBEE L. J., "Victory from the jaws of Defeat", *Air Force Magazine*, septembre 1994.

LEBRUN G., "Le double jeu de Mme Jan, assistante du Devoir national", *Les Rennais*, supplément au n° 215, juin 1994.

SAINCLIVIER Jacqueline, *La Bretagne dans la guerre (1939 – 1945)*, Rennes, Ouest-France, 1994. **(BIB B2-136)**

BOUCHINET-SERREULLES C., "Les heures décisives, entretien avec Geoffroy de Courcel", *Espoir*, n° 92, juin 1993.

BOUGEARD C., *Histoire de la Résistance en Bretagne*, Gisserot, 1992.

AMOUREUX H., *Les règlements de comptes, septembre 1944 – janvier 1945*, Paris, Robert Laffont, 1991.

Secrétariat des anciens combattants, *Mémoire de granit, 1939 – 1945. Biographies des anciens combattants, résistants, déportés et victimes de guerre dont le nom a été donné à une rue, place ou square dans les communes du département*, Rennes, Commission information historique pour la paix, 1991. **(BIB IV0-5)**

Collège de Chartres-de-Bretagne, *La libération de Rennes. De la drôle de guerre (septembre 1939) à la libération de Rennes (4 août 1944)*. Témoignages recueillis par les élèves du collège de Chartres-de-Bretagne, Rennes, Association pour le développement des activités du Musée de Bretagne (ADAMB), 1989. **(BIB R2-97)**

BOUGEARD C., "La vie quotidienne des Bretons pendant la guerre", *Annales de Bretagne*, vol. 92, 1985.

FREVILLE Henri, *Archives secrètes de Bretagne*, Rennes, Ouest France, 1985.

SAINCLIVIER Jacqueline, *L'Ille-et-Vilaine dans la guerre, 1939 – 1945*, éditions Horvath, 1986. **(BIB IV2-111)**

LESACHER Alain-François, *La reconstruction de Rennes après la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, 1980. **(BIB R2-479)**

BERTIN F., *Rennes sous l'occupation*, Rennes, Ouest France, 1979.

FREVILLE Henri, *La Presse bretonne dans la tourmente, 1940 – 1946*, Paris, Plon, 1979.

EVEN C., *Rapport d'activité du XXVe Corps d'armée allemand en occupation en Bretagne* (trad.), Service historique de l'Armée de terre, 1978.

YOUENOU A., *Fransez Debauvais de Breiz-Atao et les siens*, 1977.

NICOLAS Gilbert, *La drôle de guerre vue par la presse rennaise (septembre 1939 – mai 1940)*, 1976. **(BIB R2-484)**

PATAY René, *Mémoires d'un Français moyen*, polycopié, 1974.

LE BOTERF Hervé , *La Bretagne dans la guerre*, tome 1 : 1938, 1939, 1940, France-Empire, 1969. **(BIB B2-131)**

LE BOTERF Hervé, *La Bretagne dans la guerre*, tome 2 : 1941, France-Empire, 1970. **(BIB B2-132)**

LE BOTERF Hervé, *La Bretagne dans la guerre*, tome 3 : 1942, 1943, 1944, France-Empire, 1971. **(BIB B2-133)**

OUZOULIAS A., *Les batailles de la jeunesse*, éditions sociales, 1969.

DE GAULLE Charles, *Mémoires de guerre*, tome 2, Paris, Plon, 1956.

MEYNIER A., "Les déplacements de population vers la Bretagne en 1939 – 1940", *Annales de Bretagne*, volume 56, 1949.

PERRAUD-CHARMANTIER A., *La Guerre en Bretagne. Récits et portraits*, tomes 1 et 2, Aux portes du Large, 1948. **(BIB B2-134 et 135)**

BLOCH Marc, *L'Étrange défaite*, Franc-Tireur, 1946.

BARRES P., *Charles de Gaulle*, Paris, Plon, 1944.

LADAM V., *Les Heures douloureuses de Rennes*, Les Nouvelles, 1944.